

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
<u>LA PROBLÉMATIQUE : DE NOUVEAUX TERRITOIRES, LES PAYS.....</u>	<u>3</u>
<u>OBJECTIFS DE L'ÉTUDE.....</u>	<u>5</u>
<u>CHOIX DU TERRAIN.....</u>	<u>5</u>
<u>MÉTHODE DE RECHERCHE.....</u>	<u>6</u>
1. CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU PAYS AUTUNOIS-MORVAN.....	6
<u>1.1. LA POLITIQUE DE PAYS AU SEIN DE LA RÉGION BOURGOGNE.....</u>	<u>6</u>
<u>1.2. CONSTITUTION DU PAYS AUTUNOIS-MORVAN.....</u>	<u>7</u>
2. INVENTAIRE PATRIMONIAL ET MODE DE VALORISATION.....	9
<u>2.1. DESCRIPTIF.....</u>	<u>10</u>
<u>2.1.1. Le patrimoine monumental et archéologique de l'Autunois-Morvan.....</u>	<u>10</u>
<u>2.1.2. Le patrimoine antique : de Bibracte à Augustodunum.....</u>	<u>12</u>
<u>2.1.3. Le patrimoine médiéval : la Cathédrale.....</u>	<u>13</u>
<u>2.1.4. La Société Eduenne.....</u>	<u>15</u>
<u>2.1.5. Patrimoine industriel.....</u>	<u>19</u>
<u>Le meuble.....</u>	<u>19</u>
<u>Le Chemin de fer.....</u>	<u>19</u>
<u>Le minerai dans le Pays Autunois-Morvan.....</u>	<u>20</u>
<u>Les schistes bitumineux.....</u>	<u>20</u>
<u>2.1.6. Patrimoine naturel.....</u>	<u>21</u>
<u>Classement des monuments naturels et des sites.....</u>	<u>21</u>
<u>Classement ZNIEFF.....</u>	<u>25</u>
<u>Classement Natura 2000.....</u>	<u>25</u>
<u>Classement ZPPAUP.....</u>	<u>26</u>
<u>Le Parc naturel régional du Morvan.....</u>	<u>26</u>
<u>2.2. MODES DE VALORISATION ACTUELS DU PATRIMOINE ET INTÉGRATION AUX ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL.....</u>	<u>28</u>
<u>2.2.1. Label Ville d'Art Histoire et action de l'Office de Tourisme d'Autun.....</u>	<u>28</u>
<u>2.2.2. Bibracte.....</u>	<u>30</u>
<u>2.2.3. Patrimoine industriel.....</u>	<u>31</u>
<u>2.2.4. Patrimoine naturel.....</u>	<u>31</u>
<u>Environnement et entretien du paysage.....</u>	<u>31</u>
<u>Sentiers de randonnées.....</u>	<u>34</u>
<u>Produits.....</u>	<u>37</u>
<u>2.2.5. La route des châteaux.....</u>	<u>38</u>
<u>2.2.6. Valorisation touristique.....</u>	<u>39</u>
<u>Les Quatre Chemins.....</u>	<u>40</u>
<u>L'Office du Tourisme d'Autun.....</u>	<u>43</u>
<u>APRA Bourgogne.....</u>	<u>44</u>
<u>2.3. PROJETS ENVISAGÉS DANS LE CADRE DE LA CHARTE DE PAYS ET DU PROJET DE CONTRAT DE PAYS.....</u>	<u>45</u>
<u>2.3.1. Le programme d'Initiative Communautaire Leader+ : « Le Morvan, terre de culture et d'échanges ».....</u>	<u>45</u>
<u>2.3.2. Chemin Faisant.....</u>	<u>46</u>
3. LA NOTION D'IDENTITÉ AU REGARD DE LA MISE EN PLACE DU PAYS.....	47

3.1. DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE DE PAYS ET LOGIQUES TERRITORIALES.....	47
3.1.1. <i>Logique administrative</i>	47
Définition du périmètre de Pays et frontières administratives : du canton à l'intercommunalité.....	49
Les Syndicats.....	49
Le Parc Naturel Régional du Morvan.....	51
Autres expériences de regroupement intercommunal.....	51
Communautés de Communes.....	52
3.1.2. <i>Logique politique</i>	53
3.1.3. <i>Logique économique</i>	54
Le tissu industriel Autunois.....	54
Filière bovine.....	55
Filière bois.....	56
3.1.4. <i>Logique patrimoniale</i>	59
3.1.5. <i>Les Pays : acteurs et territoires</i>	60
3.2. TERRITOIRES ET IDENTITÉS SPÉCIFIQUES.....	60
3.2.1. <i>Poids et place du patrimoine dans la construction identitaire du Pays</i>	60
Les Guides touristiques.....	60
Les fêtes.....	64
Musées.....	66
Labels.....	67
Des identités spécifiques.....	70
3.2.2. <i>Les nouveaux résidents</i>	71
Les lieux de vacances.....	71
Les résidences secondaires ou les touristes « fixés ».....	71
3.2.3. <i>Le territoire à travers les représentations cartographiques</i>	73
Zone agricole.....	73
Les sentiers de randonnées.....	74
3.3. CONSTRUCTION IDENTITAIRE DU PAYS AUTUNOIS-MORVAN.....	75
4. VOLET OPÉRATIONNEL.....	76
CONCLUSION.....	77
BIBLIOGRAPHIE.....	78
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	84
TABLEAUX.....	84
ENCADRÉS.....	84
ILLUSTRATIONS.....	85
ANNEXES.....	86
TABLEAU DE SYNTHÈSE RÉGIONAL DES PAYS EN BOURGOGNE.....	86
NOMBRE DE MONUMENTS HISTORIQUES PAR COMMUNES EN AUTUNOIS-MORVAN.....	88
DÉTAIL DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS SIGNÉE LE 14 NOVEMBRE 2002.....	90
LISTE DES PERSONNES INTERROGÉES.....	91
LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE.....	92
SCHÉMA DE SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTES LOGIQUES POURSUIVIES PAR LES ACTEURS AU REGARD DE LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE MENÉE PAR LE PAYS AUTUNOIS-MORVAN.....	93
CARTES.....	94

Introduction

La problématique : de nouveaux territoires, les pays

Actuellement, la France, sous l'effet conjugué de plusieurs politiques, œuvre à une recomposition territoriale. Les communes se regroupent en Pays, balayant parfois des frontières départementales et régionales comme l'avaient fait auparavant les Parcs Naturels Régionaux pour privilégier « les bassins de vie » ou « les territoires vécus ».

Entre 1993 et 1994, l'État relance sa politique d'aménagement du territoire. Le 4 février 1995, la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire est promulguée. Elle est également nommée « loi Pasqua ». Elle subira quelques modifications, notamment le 25 juin 1999, par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT). Cette loi a la spécificité de définir une nouvelle notion : le « pays ». Ce nouveau cadre législatif doit permettre une meilleure coopération entre les différents territoires notamment entre les zones rurales et urbaines, une meilleure adaptabilité aux réalités politiques de développement local. De 42 « Pays tests » le nombre de projets à l'étude ou réalisés est passé à 200 en 1999 (Arlaud, Périgord 1999 : 4)¹. Actuellement la loi du 25 juin 1999 a permis l'émergence d'environ 320 pays² constitués ou en cours de constitution ou encore en projet. La perspective pour 2003 est de « 350 à 400 pays en périmètre d'étude ou définitif »³. Cette loi cherche donc à donner un « *cadre territorial à la fois stable, commun et suffisamment étendu* » à différents projets tels que « *les initiatives des pays d'accueil (itinéraires touristiques, maisons de dégustations, ...), les actions de type « mille villages », les rénovations de bourgs-centres...* » (Kotas 1997 : 40).

A la création de chacun de ces nouveaux territoires, les élus et les acteurs locaux doivent s'interroger sur l'image de leur Pays ainsi construit, des ressources qui s'y trouvent, du projet de développement qu'ils désirent insuffler. Certains manuels destinés aux élus pour les aider à construire leur Charte de territoire donnent des conseils du type : « [...] *la démarche pour une charte de territoire préconise d'intégrer dans le diagnostic de territoire une réflexion particulière sur l'espace et le patrimoine existant, ses qualités, ses évolutions, les conditions de sa modernisation et de sa transmission ou permanence [...]. Ce travail permettra de dégager ce que les gens apprécient dans leur territoire, ce qui leur apparaît majeur et identitaire.* » (Gorgeu, Jenkins, 1997 : 77).

Cette construction d'une nouvelle identité patrimoniale permettrait donc d'une part de construire une identité locale et d'autre part de donner à voir à « l'étranger » ce nouveau Pays. Cette nouvelle identité serait construite en partie à travers des projets touristiques et patrimoniaux.

Cette nouvelle image que donnent à voir les acteurs locaux de leur nouveau territoire ne se construit donc pas uniquement de façon intrinsèque, mais également au contact de « l'autre » que nous nommerons « touriste » ou « étranger » dans le cadre d'un projet touristique et culturel. Jean-Didier Urbain précise que si le touriste consomme des espaces, il en est aussi le

¹ Un numéro spécial de la revue de géographie *Norois* a été publié sur les relations entre la notion de « pays » et de développement local. Il est le résultat d'un séminaire qui s'est tenu à Poitiers en 1998.

² Chiffres en date du 27 août 2002 avancés par la DATAR.

³ Chiffres avancés par la DATAR.

créateur (Urbain, 1993 : 133). Ainsi, « *l'étude de l'imaginaire touristique est directement reliée à celle de la production matérielle et de l'organisation physique des territoires* » (Cazes 1987 : 598).

D'autres études à un niveau plus global apportent également un éclairage sur la construction de ces nouvelles identités. En 1995, lors de la publication d'un ouvrage collectif, Marie-Françoise Lanfant et Jacques de Weerdt analysaient les liens entre le local et le global. Ils adoptent alors une double perspective avec le point de vue des « natives » d'une part, et le point de vue des « étrangers » d'autre part (inside / outside). Les sociétés étudiées étaient toutes enclavées (îles, communautés rurales...) et destinées à disparaître, mais elles ont été découvertes par des tours-opérateurs et ont été propulsées dans les circuits économiques internationaux. Dans ce contexte, **l'identité devient un objet d'échange**. Alors que des économistes vouaient certaines sociétés à une disparition certaine au sein de l'économie de marché, le tourisme les a préservées de cet anéantissement, leur fournissant un moyen de survie grâce à la renaissance « de leurs survivances et de leurs survivants ». Mais elles se sont transformées car mutées en produit touristique, le patrimoine (ou « heritage ») change de signification. L'attachement aux traditions devient alors un signe d'appartenance au monde moderne. Seulement si le patrimoine et les traditions, changés de la sorte, sont présentés comme « vrais », alors nous sommes dans le registre du « simulacre » (Lanfant 1994 : 438). Il apparaît également que la politique a une grande importance dans le développement touristique que ce soit une volonté gouvernementale ou une pression extérieure du marché économique mondial.

Dans cette perspective, le tourisme ne peut donc se comprendre que de façon globale, c'est pourquoi Marie-Françoise Lanfant ne dissocie pas les deux termes : tourisme et international. Elle analyse le tourisme comme un phénomène social total, comme un processus qui prend en compte toutes les dimensions de la société « *jusque dans l'idée qu'elle se fait d'elle-même* ».

Le parallèle entre les sociétés étudiées dans le cadre de ces travaux sur le tourisme international et le développement local étudié sous l'angle des Pays est pertinent dans la mesure où ces derniers ne sont pas dissociables d'un contexte global. En effet, les enjeux locaux ne peuvent être analysés sans leur mise en perspective dans le cadre régional, national ou européen. Il sera donc indispensable dans le cadre de cette étude d'analyser les différentes échelles d'intervention institutionnelles sur un territoire donné.

De même que le touriste fait naître ou renforce certaines identités locales, « l'étranger », qu'il se présente sous forme individuelle ou institutionnelle, provoque l'émergence de nouveaux découpages territoriaux qui peuvent prendre différentes formes et se juxtaposer (PNR, Pays, Pays d'Art et d'Histoire, Pôles d'Economie du Patrimoine, intercommunalité, Systèmes Productifs Locaux...).

Ces jeux d'acteurs sont traduits par des financements spécifiques renforçant des volontés institutionnelles propres qui sont mises en œuvre à travers des projets de développement pour le territoire tant au niveau économique, politique que culturel. Les acteurs locaux doivent simultanément comprendre les enjeux et volontés de chaque institution, et traduire les attentes des habitants à travers des appels d'offre et autres dossiers de demande de subvention.

Certaines institutions mettent en œuvre des manuels et méthodes, envoient des techniciens sur le terrain. Les collectivités locales se dotent d'experts du développement local.

A travers ces nouveaux enjeux, comment les sites patrimoniaux prennent-ils leur place en tant que ressources touristiques pour le territoire ? De même, les acteurs locaux s'appuient sur des

industries locales parfois implantées depuis fort longtemps pouvant conduire à la création de Systèmes Productifs Locaux comme celui de la dentelle à Calais. Les savoir-faire ainsi identifiés et mis en valeur peuvent devenir des leviers de développement économique.

C'est au carrefour de ces politiques territoriales et des attentes des acteurs locaux que se construisent des projets pour le territoire comprenant une dimension identitaire touristique et patrimoniale : Que va-t-on donner à voir de notre nouveau territoire ? Quel sera le patrimoine commun à l'ensemble des cantons qui pourrait être mis en valeur ? Que va-t-on montrer de notre nouvelle identité ? Quel nom choisir pour notre Pays ? Quelles seront les frontières de ce Pays ? Comment et par quel moyen va-t-on propulser notre propre économie touristique dans un marché économique national, voire international ? Sur quelles ressources patrimoniales va s'appuyer cette économie ? etc.

Objectifs de l'étude

Les objectifs de ce projet sont donc :

- de recenser les ressources existantes sur un territoire particulier dans les domaines du tourisme, du patrimoine et de la culture, ainsi que les modes de valorisation ;
- de commencer à identifier les cohérences entre les politiques locales, régionales, nationales et européennes au sein des domaines énumérés ci-dessus ;
- d'identifier les acteurs de ces politiques et les enjeux poursuivis ;
- et enfin de commencer à identifier en quoi la cohérence entre ces ressources, ces politiques et leurs acteurs participent à la construction d'un nouveau territoire et d'une nouvelle identité, le Pays, tenant compte par ailleurs des identités précédentes.

Un autre objectif à moyen terme est de chercher un modèle d'analyse pouvant être disséminé dans d'autres pays et en particulier au sein de la région Bourgogne.

Choix du terrain

Nous avons choisi comme terrain d'analyse le Pays Autunois-Morvan dans une perspective expérimentale.

Ainsi une étude, axée plus particulièrement sur ce nouveau Pays, nous a permis de comprendre à la fois le fonctionnement au niveau local d'identification du patrimoine et de sa mise en valeur touristique, mais également de mieux appréhender les différentes échelles d'intervention des institutions.

Le Pays Autunois-Morvan rassemble 64 communes réparties sur 7 cantons et comprend une population de 43 000 personnes. Son périmètre d'étude a été retenu lors du CRADT du 9 mai 2001¹. Ce pays a bénéficié de l'appui de l'Agence de Promotion de la Région Autunoise Bourgogne (APRA) et du Conseil Général de Saône-et-Loire pour son lancement. Ce pays se situe au sud du Parc Naturel Régional du Morvan².

¹ Se reporter au tableau réalisé par ETD et reproduit en annexe : « Tableau de synthèse régional des pays en Bourgogne ».

² Cf. Carte « Arrondissement d'Autun et limites du Pays Autunois-Morvan » en annexe.

Autun est également une Ville d'Art et d'Histoire et développe une forte activité touristique, que ce tourisme soit « vert » ou culturel. Nous analyserons dans ce document les différents types de développement touristique mis en place par les acteurs du territoire et les ressources patrimoniales sur lesquelles ce tourisme s'appuie.

Signalons également la présence au sud de son territoire de l'unique Pôle d'Economie du Patrimoine reconnu par la Datar pour la région Bourgogne : le PEP du Creusot Montceau les Mines¹.

Méthode de recherche

L'étude s'est déroulée sur trois mois entre 2002 et 2003. Nous avons cherché à rencontrer de façon aussi complète que possible les acteurs du Pays Autunois-Morvan ayant un lien avec le patrimoine et sa mise en valeur touristique. Ces acteurs pouvaient être des élus ou des techniciens (chargés de projets ou associatifs) et se situer soit au niveau local, intercommunal, départemental, régional ou national². Nous avons rencontré 31 personnes et réalisé, pour certains, plusieurs entretiens (notamment les membres du Pays Autunois-Morvan).

Nous avons fait le choix de ne pas enquêter sur l'action culturelle ou de façon marginale. Ce champ d'investigation nous écartait trop du centre d'intérêt prioritaire de l'étude qui est la mise en valeur du patrimoine dans toutes ses acceptions. De plus, l'action culturelle touche essentiellement à l'animation des habitants du territoire concerné. Hors nous enquêtons ici sur l'image que ce territoire donne à l'extérieur par la mise en valeur de ses ressources patrimoniales.

1. Caractéristiques principales du Pays Autunois-Morvan

1.1. La politique de Pays au sein de la Région Bourgogne

La Bourgogne compte actuellement 12 pays en périmètre d'étude ou en périmètre définitif regroupant ainsi 46,46% de la population régionale. Un seul pays (Charolais-Brionnais) est inter-régional et inter-départemental. Un autre pays (Puisaye-Forterre) est inter-départemental³.

Grâce au SARDT⁴, nous pouvons obtenir un diagnostic sur l'ensemble du territoire bourguignon. Les forces et les faiblesses du développement régional y sont détaillées afin de donner les grandes orientations de la politique régionale.

¹ Cf. Carte reproduite en annexe : « Le Pays Autunois-Morvan : Frontières avec les autres Pays limitrophes »

² La liste des personnes rencontrées pendant l'enquête se trouve en annexe.

³ Les périmètres d'études des pays sont approuvées lors des CRADT (Conférences Régionales d'Aménagement et de Développement du Territoire) qui se prononcent également sur les projets des pays. L'ensemble des pays de la Région Bourgogne est présenté sous forme de carte en annexe (cf. « Pays reconnus en CRADT en Bourgogne au 1^{er} avril 2002 »). Se reporter également à la carte « Unités urbaines : Saône-et-Loire ».

⁴ SARDT : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire. Ce document a pour objectif d'imaginer la politique régionale pour l'horizon 2015. Il est élaboré par l'assemblée régionale dans le cadre de la loi d'Aménagement du territoire (LAODDT).

Ce document a identifié sept zones défavorisées en Bourgogne. L'une d'entre elle est la zone comprenant la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau les Mines (CUCM) et l'Autunois qui connaît deux types de problèmes :

- ceux liés aux adaptations nécessaires de son agriculture ;
- ceux liés à la reconversion de son bassin industriel et minier.

Ainsi, ce document lie les destins économiques des deux territoires de l'Autunois et de la CUCM :

« La liaison Chalon – CUCM est un fait. Quant à Autun, il s'agit d'un pôle dont le développement nécessite l'amélioration des relations avec le Creusot et la CUCM. La zone est désenclavée avec la voie express Chalon-CUCM (à améliorer) et l'arrêt TGV de Montchanin. »
(SRADT, 1999 : 43)

1.2. Constitution du Pays Autunois-Morvan

En Autunois-Morvan, c'est à la fin de l'année 1998 que des élus ont engagé une réflexion sur la notion de Pays. En octobre 1999, une phase plus active a été mise en place au travers d'une première étape de sensibilisation et d'information. Ainsi, de novembre 1999 à janvier 2000, des élus, des organisations socioprofessionnelles et des associations se sont réunis autour de trois commissions :

- Développement économique ;
- Services aux personnes et Environnement ;
- Patrimoine et cadre de vie.

Puis les 7 cantons engagés dans la démarche de Pays ont fait l'objet de réunions d'information réunissant élus et habitants.

Une seconde phase a conduit à l'élaboration d'un État des lieux du territoire d'avril à décembre 2000. Les trois commissions originelles ont été recomposées en 9 groupes de travail :

- Entreprises et services aux entreprises ;
- Agriculture et forêt ;
- Commerce et artisanat ;
- Enseignement et formation ;
- Services publics ;
- Secteur social et habitat ;
- Tourisme et patrimoine ;
- Environnement ;
- Culture, loisirs et sports.

Ces groupes ont produit une « photographie » du Pays Autunois-Morvan. Un cabinet extérieur, Ariane Développement Local, a permis aux acteurs locaux d'avoir un regard critique sur leur démarche ainsi qu'un accompagnement méthodologique pour passer de la phase de diagnostic de territoire à la phase de réflexion stratégique et de prospective qui devait aboutir à la Charte de Développement Durable du territoire.

Lors de la troisième phase, une « équipe d'animation du diagnostic » composée d'une trentaine de personnes (élus, techniciens, responsables associatifs et socioprofessionnels) a travaillé sur les orientations stratégiques de la future Charte de Pays. Puis une nouvelle concertation a eu lieu avec les habitants du Pays à travers les « Premières rencontres de

l'Autunois-Morvan » qui se sont déroulées les 29 et 30 juin 2001. Habitants et élus ont été invités à débattre autour de 5 thèmes :

- Les principales filières économiques de l'Autunois-Morvan ;
- Economie solidaire ;
- Enfance jeunesse ;
- Patrimoine naturel, patrimoine culturel et humain ;
- Bien vieillir en Autunois-Morvan.

Enfin, une quatrième phase a abouti à la rédaction de la Charte d'Aménagement et de Développement Durable sur la base de cet ensemble de réflexions pour les dix ans à venir. Des priorités d'action ont été identifiées dans le cadre du Projet de territoire. Les « Deuxièmes rencontres de l'Autunois-Morvan » ont eu lieu les 21, 22 et 23 juin 2002 et ont permis de passer de la Charte à l'Action. Un livret devait être édité à la fin de l'année 2002, réunissant des témoignages réalisés lors de ces journées d'échanges et de travail.

Ce sont donc environ 500 personnes du territoire qui se sont impliquées, sur trois ans, dans ces différentes phases de la démarche de construction de Pays. Ce type de démarche était préconisée par le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT) réalisé conformément à la loi du 25 juin 1999 et suivait donc une logique de démocratie participative :

« Pour être mobilisateur, il [le Pays] doit correspondre aux vœux de la population locale et ne peut générer une dynamique que s'il est défini par l'ensemble des forces vives (principe de « gouvernance ») ». (SRADT, 1999 : 103)

De plus, la logique de projet est au cœur même de la constitution du Pays Autunois-Morvan. En ceci, elle suit également les recommandations du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire, qui à propos de la constitution des Pays, souligne que :

« Les règles du jeu, dans cette optique, doivent rester souples et tenir compte de la diversité et de l'ancienneté des expériences. Elles doivent garantir l'équité, le caractère durable des démarches suscitées et s'appuyer sur les dynamiques existantes [...]. Ces pays ne pourront véritablement exister que s'ils sont fondés sur l'initiative et la volonté des acteurs de terrain. » (SRADT, 1999 : 102-103)

2. Inventaire patrimonial et mode de valorisation

Dans un premier temps, nous établirons l'inventaire du patrimoine qui existe sur le Pays Autunois-Morvan en cherchant non seulement à le décrire mais également à expliciter son mode de construction et sa valorisation actuelle par les différents acteurs rencontrés. Il ne s'agit donc pas de s'attacher à des descriptions les plus précises possibles du patrimoine de l'Autunois-Morvan, mais bien d'analyser le lien qui existe entre les éléments du patrimoine, mis ou non en valeur, et les acteurs qui, en les valorisant, construisent une image suffisamment attractive de leur territoire pour inciter les touristes à le visiter.

A travers cette description, nous présenterons donc l'image objectivée du patrimoine c'est-à-dire des lieux, des monuments qui le constitue. Mais nous essaierons également d'analyser la façon dont ce patrimoine s'est construit et avec quels acteurs. Nous chercherons donc à redonner à ces « objets » constitutifs du patrimoine un rôle « dans le tissage du lien social » comme le préconise Bruno Latour (Latour, 1994 : 599). Il s'agira donc de mieux appréhender les relations entre acteurs « humains » (technicien de l'environnement, conservateur du patrimoine, élus, ...) et « non-humains » (cathédrale, berges de rivière, haies plessées, musée,...), et ainsi d'analyser la traduction faite par les acteurs de leur patrimoine.

Tableau de synthèse du patrimoine et des acteurs de l'Autunois-Morvan

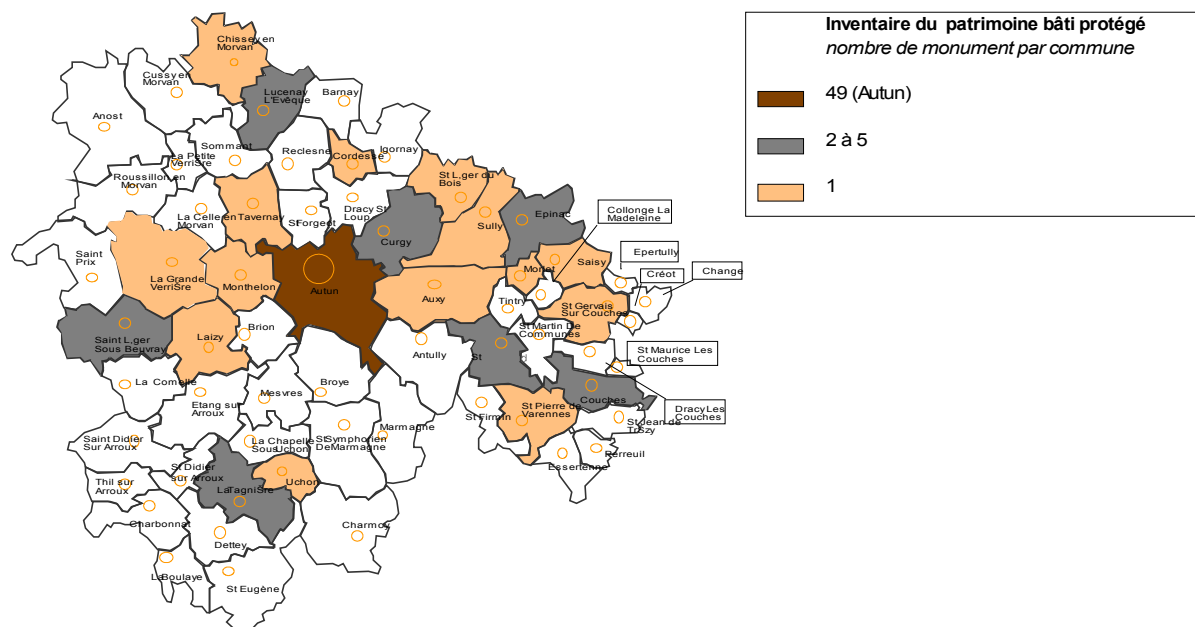
Typologie / Description	Acteurs	Zones et labels	Modes de valorisation / Projets
Patrimoine médiéval : Cathédrale	Office du Tourisme Service Patrimoine de la Ville d'Autun Clergé Société Eduenne DRAC	Autun, Ville d'Art et d'Histoire Pays d'Art et d'Histoire	« Guide des circuits touristiques » d'Autun et parcours avec panneaux dans la ville. Service Patrimoine : développement de programmes pour les scolaires.
Patrimoine antique : Archéologie	Musées Rolin Bibracte Service Patrimoine de la Ville d'Autun Société Eduenne DRAC	Secteur sauvegardé de la ville d'Autun sur 74 hectares Autun, Ville d'Art et d'Histoire Pays d'Art et d'Histoire	« Guide des circuits touristiques » d'Autun et parcours avec panneaux dans la ville Chantiers de fouilles Randonnées Spectacle dans le théâtre romain d'Autun Service Patrimoine : développement de programmes pour les scolaires.
Patrimoine industriel : Ancienne mine de Schistes Bitumineux, site des Télots	Pays Autunois-Morvan Musée d'Histoire Naturel d'Autun DESS Gestion et Valorisation du Patrimoine Industriel (Le Creusot) DRAC	ZNIEFF pour le site des Télots	Recherches en cours pour la valorisation du site des Télots. Ouverture exceptionnelle du site lors des Journées du Patrimoine par exemple
Patrimoine naturel : Paysage, tourisme vert, environnement	PNR du Morvan Agenda XXI CPIE Associations de randonneurs Communes et intercommunalités Pays Autunois-Morvan Muséum d'Histoire Naturel DIREN ONF	ZNIEFF Natura 2000 Réserve biologique domaniale Monuments naturels et des sites	Sentiers de randonnées (entretien, fléchage) avec mise en valeur du « petit » patrimoine et mise en place de sculptures contemporaines Voie Verte : Chemin faisant Entretien du paysage et sauvegarde de l'environnement

2.1. Descriptif

2.1.1. Le patrimoine monumental et archéologique de l'Autunois-Morvan

Une première observation du nombre de sites classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques permet de constater la prédominance de la ville d'Autun qui compte 44 sites labellisés alors que l'ensemble du Pays Autunois-Morvan en compte 79¹.

Illustration 1 : « Inventaire du patrimoine bâti », carte réalisée par le Pays Autunois-Morvan²



Autun est donc fortement identifiée par la richesse de son patrimoine ce qui lui vaut depuis 1992 le label de Ville d'Art et d'Histoire délivré par le Ministère de la Culture et de la Communication. Ce patrimoine s'est construit au cours du XIX^{ème} siècle sous l'impulsion d'érudits locaux eux-même inscrits dans un mouvement national fécond à cette époque.

Ainsi, il est possible de remarquer que sur 44 sites classés ou inscrits Monuments Historiques à Autun, 9 l'ont été au cours du XIX^{ème} siècle. Les quatre premiers sites ont été classés en 1840. Il s'agit de la Cathédrale Saint-Lazare et de trois sites gallo-romains. Les deux portes, également gallo-romaines, ont été classées en 1846. Puis viennent successivement en 1862 et 1875, le classement de deux bâtiments liés à la Cathédrale et enfin en 1877, l'Hôtel du Chancelier Rolin, siège de la Société Eduenne. Cette dernière a pour mission de mettre en valeur le patrimoine autunois.

Au XIX^{ème} siècle, cette Société savante joue un grand rôle dans la mise en valeur du patrimoine archéologique de la ville et de sa région notamment grâce à l'un de ses fondateurs, J-G Bulliot. C'est également à cette époque que le site de Bibracte sera « re-découvert » et que vont avoir lieu les premiers chantiers de fouilles pour aboutir en 1985, sous l'impulsion de François Mitterrand, à la création du Centre archéologique européen du Mont-Beuvray.

¹ Pour le détail du nombre de monuments classés ou inscrits par commune, se reporter au tableau en annexe. Il serait également nécessaire de réaliser l'inventaire des objets classés ou inscrits et d'étudier leur attractivité dans le cadre d'une activité touristique.

² Cf. carte reproduite en annexe.

Tableau 1 : Liste des sites classés Monuments Historiques au XIXème siècle à Autun¹

Localisation Adresse	Nom de l'édifice	Type d'édifice : Parties protégées	Siècle	Description / Historique Précisions	Date de protection (Observation MH)	Propriétaire
Autun	Cathédrale Saint-Lazare	Cathédrale	1ère moitié 12e siècle	Cathédrale Saint-Lazare : classement par liste de 1840	1840 : classé MH (18 04 1914 (J.O.))	Propriété de l'état
Autun	Pyramide de Couhard	Monument : mausolée, fabrique de jardin, Pyramide	2e siècle ; Gallo- romain	Pyramide de Couhard : classement par liste de 1840	1840 : classé MH (Site archéologique : 71 014 47 AH ; 18 04 1914 (J.O.))	Propriété de la commune
Autun	Temple de Janus Lieu-dit : La Genetoye	Temple païen	2e siècle	Temple de Janus : classement par liste de 1840	1840 : classé MH (Site archéologique : 71 014 12 AH ; 18 04 1914 (J.O.) ; Zone de protection : 04 08 1941 (Décret) ; ZPPAU)	Propriété de la commune
Autun	Théâtre romain	Théâtre	Haut- Empire ; 3e siècle	Théâtre romain : classement par liste de 1840	1840 : classé MH (Site archéologique : 71 014 19 AH ; 18 04 1914 (J.O.) ; Site inscrit 20 04 1942 (arrêté))	Propriété de la commune
Autun	Porte Saint- André	Porte de ville	3 ^e siècle	Porte Saint-André : classement par liste de 1846	1846 : classé MH (Site archéologique : 71 014 18 AH ; 18 04 1914 (J.O.))	Propriété de la commune
Autun	Porte d'Arroux	Porte de ville	3 ^e siècle	Porte d'Arroux : classement par liste de 1846	1846 : classé MH (Site archéologique : 71 014 63 AH ; 18 04 1914 (J.O.) ; Zone de protection : 20 03 1939 (Décret))	Propriété de la commune
Autun	Fontaine Saint- Lazare	Fontaine		Fontaine Saint-Lazare : classement par liste de 1862	1862 : classé MH (18 04 1914 (J.O.))	
Autun (9 place du Terreau)	Groupe Cathédrale	Ensemble cathédrale : réfectoire, sous sol, cour, maison, site archéologique	15e siècle ; 4e quart 18e siècle	Ensemble situé aux abords de la cathédrale Saint-Lazare. Classement en 1875 .	1875 : classé MH ; 1984/10/11 : classé MH ; 1995/04/03 : inscrit MH partiellement <u>Détails :</u> - Restes du réfectoire des chanoines du chapitre de la cathédrale : classement par liste de 1875. - Maison des caves du chapitre, avec ses caves et le sol de la cour (cad. AP 190) : classement par arrêté du 11 octobre 1984 . - Groupe cathédrale (cad. AP 9, 188, 189, 232, 236, 237) : inscription par arrêté du 3 avril 1995	Propriété d'une personne privée, Propriété de la commune, Propriété d'une société privée
Autun	Hôtel du Chancelier Rolin	Hôtel	15e siècle	Hôtel du Chancelier Rolin : classement par arrêté du 14 juillet 1877	1877/07/14 : classé MH	Propriété de la commune

¹ Tableau réalisé à partir des données de la Base Mérimée du Ministère de la Culture et de la Communication (www.culture.gouv.fr)

2.1.2. Le patrimoine antique : de Bibracte à Augustodunum

Les Eduens apparaissent au II^{ème} siècle av. J.-C.. Ils occupent le territoire de la Bourgogne du Sud et deviennent de fidèles alliés de Rome. Leur emplacement est en effet stratégique pour le commerce passant par la vallée du Rhône en direction de la Loire et de la Saône desservant ainsi toute la Gaule. C'est pourquoi en 150 av. J.-C., ils signent un traité d'alliance avec Rome¹.

Les peuples de l'intérieur de l'Europe sont désignés sous plusieurs termes génériques par les Grecs et les Romains : Celtes, Gaulois ou Galates. Les territoires occupés par ces peuples s'organisent autour d'agglomérations fortifiées nommées *oppida*. Les Eduens fondent ainsi Bibracte sur le Mont Beuvray mais celle-ci ne perdurera pas. Après la conquête romaine, les Eduens l'abandonnent et fondent en 15 av J.-C. une nouvelle capitale nommée Augustodunum c'est-à-dire Autun².

Au cours du Moyen-Age, Bibracte tombe dans l'oubli. C'est vers 1220 que les chercheurs trouvent les premières mentions d'une foire sur le Mont Beuvray. Ces rassemblements qui se tenaient les premiers mercredis de mai, prendront de l'ampleur jusqu'à la fin du XVI^{ème} siècle. Au XV^{ème} siècle, un couvent de franciscain s'installe en contrebas du Mont Beuvray et subsistera jusqu'au début du XVIII^{ème} siècle. Cet oubli de l'emplacement exact de la capitale des Eduens, conduit les érudits de la Renaissance à situer Bibracte sous les fondations de l'actuelle ville d'Autun.

Au début du XIX^{ème} siècle, alors que les érudits et l'État s'interrogent sur le bien fondé de la conservation, de la vente ou de la destruction des œuvres d'art, du mobilier national ou de monuments, on commence à s'interroger sur « les origines de la nation française » (Chastel 1997 : 1443) : « *Comme toujours, les vestiges archéologiques les plus anciens prenaient de ce point de vue une importance majeure, mais entre les Celtes, les Romains et les Francs, on ne décidait pas sans embarras* ». C'est dans ce contexte national que des érudits locaux commencèrent à s'interroger sur l'emplacement exact de l'ancienne capitale des Eduens.

L'événement déterminant qui relança la recherche de l'emplacement de Bibracte fut la décision de Napoléon III d'écrire une « Histoire de Jules César ». Des enquêtes et campagnes de fouilles furent lancées. Le propriétaire du Mont Beuvray, le vicomte d'Aboville, réalise en 1865 des sondages sur le site. Parallèlement, Jacques-Gabriel Bulliot (1817-1902), érudit local et négociant en vin d'Autun³, s'intéresse au site de Bibracte depuis 1851 date à laquelle il fait paraître plusieurs articles sur ce lieu. Ce dernier est chargé par Napoléon III lui-même, qu'il rencontre en 1866, de mener des fouilles sur le Mont Beuvray. Selon le discours d'Eugène Schneider à l'occasion du centenaire de la Société Eduenne en 1936, J-G Bulliot aurait rencontré Napoléon III grâce à son grand-père, également nommé Eugène Schneider, qui était en 1860 député. Ce dernier fait alors parvenir un mémoire rédigé par J-G Bulliot au sujet de la campagne d'Attila dans les Gaules (Schneider, 1936 : 36)⁴.

¹ Cf. carte en annexe « Les peuples de la Gaule à l'époque de César » / Centre archéologique européen du Mont Beuvray.

² *Bibracte : Capitale gauloise sur le Mont-Beuvray. Guide de visite : Site archéologique et musée*, Glux-en-Glenne, Centre archéologique européen du Mont-Beuvray, Bibracte, 2001.

³ J-G Bulliot est également président de la Société Eduenne de 1861 à 1902, pour l'histoire de cette société savante se rapporter au chapitre 2.1.4. ci-dessous.

⁴ Des membres de la famille Schneider du Creusot sont membres de la Société Eduenne dès 1844.

Les fouilles réalisées à Autun sur la tranchée de chemin de fer cette même année persuadent définitivement J-G Bulliot qu'il n'existe pas de strate antérieure à la fondation d'Augustodunum et que la capitale des Eduens se situe donc sur le Mont Beuvray¹. Il dirigera des fouilles sur le site de Bibracte jusqu'en 1895. Les objets recueillis seront affectés au sein de deux collections : celle de la Société Eduenne d'Autun dont il est le président et le musée des Antiquités nationales de Saint Germain en Laye créé par Napoléon III.

Jacques-Gabriel Bulliot associera à son travail d'archéologue son neveu, Joseph Déchelette (1862-1914) qui dirige des fouilles jusqu'en 1907. Ce dernier meurt sur le front en 1914 et les travaux archéologiques sur le site de Bibracte seront mis en veille jusqu'à leur relance par François Mitterrand en 1984.

2.1.3. Le patrimoine médiéval : la Cathédrale

Deux cathédrales furent construites à Autun. La première, la cathédrale Saint-Nazaire, est attestée dès le Haut Moyen-Age. La seconde, la cathédrale Saint-Lazare fut construite de 1120 à 1146 pour abriter les reliques de Saint-Lazare ramenées de Marseille vers 970. Le but poursuivi par les évêques d'Autun était alors de créer un centre de pèlerinage capable de rivaliser avec celui de Vézelay². La cathédrale Saint-Nazaire fut démantelée en 1783 par l'évêché lui-même car l'entretien des deux édifices était trop onéreux. Il ne subsiste de cette cathédrale que la Chapelle Saint-Aubin d'époque gothique³.

La cathédrale Saint-Lazare a subi depuis sa construction plusieurs transformations. La première phase importante de modification de l'édifice fut le fait du Cardinal Jean Rolin au XVème siècle qui pourvut la cathédrale d'une flèche à la place de la tour romane détruite par un incendie en 1469. Il dota également le chœur d'un jubé de style gothique flamboyant.

En 1766, les chanoines détruisirent de nombreux éléments de la cathédrale comme le jubé, le tympan du portail nord et le tombeau de Saint-Lazare qui se trouvait derrière le maître-autel. Harold de Fontenay, quand il publie en 1889 une description des monuments d'Autun, est extrêmement virulent contre les chanoines qui ont infligé de tels dommages à la cathédrale :

« Les tours romanes furent couronnées de dômes ; on supprima les trumeaux des deux portails, et le jugement dernier du grand porche fut mutilé et recouvert de plâtre, tandis que le tympan du portail latéral était entièrement détruit et vendu comme moellons. » (Fontenay de, 1889 : 416)

Des embellissements furent apportés qui ne conviennent pas davantage à Harold de Fontenay :

« Le chœur fût galamment accommodé au goût du temps, revêtu de placage de marbre, orné de colonnes à chapiteaux dorés, supportant un entablement que couronnèrent des anges joufflus et des cassolettes fumantes. [...] les chapelles échangèrent leur ancien mobilier, leurs fresques naïves et leurs massives clôtures contre des autels rococos, des boiseries chantournées et de vulgaires grillages. » (Fontenay de, 1889 : 417)

¹ André Strasberg in *Les passions selon Bulliot*, Autun, Musée Rolin, 2002.

² *Guide de tourisme Michelin : Bourgogne-Morvan*, Paris, Michelin, 1996, p. 55.

³ *Guide des circuits touristiques : Autun, le savoir-ville*, Service patrimoine et office de tourisme de la ville d'Autun, 2002.

Certains éléments de la cathédrale, vendus au XVIIIème comme moellons furent retrouvés dans les maisons autunoises. Il en est ainsi de la célèbre « Tentation d'Ève » qui ornait les linteaux du portail nord. De même la tête du Christ qui se trouvait sur le tympan du portail principal fut abattue. Elle est identifiée parmi les collections du Musée Rolin et replacée à son emplacement originel en 1948.

La Révolution apporte également son lot de mutilations à la cathédrale sur lequel encore une fois, Harold de Fontenay dans sa description du site s'insurge :

« La Révolution balaya, mutila, détruisit ou vendit à peu près tout ce qui se trouvait dans la ci-devant cathédrale, et peu s'en fallut que le monument lui-même n'y passât. En effet ordre fut donné, au mois de juillet 1793, d'employer à la construction de l'autel de la patrie « la taille provenant de la démolition du chœur de l'église épiscopale ». Heureusement, la courageuse initiative d'un chantre nommé François Chapuzot empêcha la réalisation de ce projet infâme. Une pétition fut faite pour demander la transformation de la cathédrale en arsenal et l'église fut sauvée. » (Fontenay de, 1889 : 418)

De plus, les démolisseurs d'église qui sous la Révolution et l'Empire détruisent les lieux saints pour se procurer de la pierre à bon marché, s'acharnent davantage sur les monastères que sur les cathédrales (Vauchez 1997 : 3109).

Enfin, les érudits autunois dans leur passion de « reconstruction » du patrimoine publient de nombreux articles sur le patrimoine local comme il est d'usage au début du XIXème siècle en France suivant ainsi certains courants nationaux¹.

Cet éveil au patrimoine n'est d'ailleurs pas étranger à la construction de la notion de nation française. La période de la Révolution connaît deux mouvements contradictoires en ce qui concerne le patrimoine. D'une part, de nombreuses dégradations furent perpétrées soit lors de mouvements populaires, soit par « la bande noire » constituée de démolisseurs et de spéculateurs. La destruction de symboles et d'emblèmes monarchiques a parfois entraîné la suppression de bâtiments dans leur ensemble.

D'autre part, devant ces destructions massives, certains s'émeuvent. En 1794, l'Abbé Grégoire écrit que le « vandalisme » est une « atteinte criminelle au patrimoine » dans un rapport sur la destruction des monuments d'art pour le Comité d'instruction publique. Il dénonce comme « contre-révolutionnaires » les atteintes aux œuvres d'art (Chastel 1997 : 1440-1441). La notion moderne de patrimoine commence alors à apparaître à travers un souci moral et pédagogique : « *Le sens du patrimoine, c'est-à-dire des biens fondamentaux, inaliénables, s'étend pour la première fois en France aux œuvres d'art, tantôt en fonction des valeurs traditionnelles qui s'y attachent et qui les expliquent, tantôt au nom de ce sentiment nouveau d'un bien commun, d'une richesse morale de la nation tout entière* » (Chastel, 1997 : 1438). Mais dans ces circonstances, il est nécessaire de savoir ce qu'il faut conserver et dans quel lieu. Deux notions nouvelles apparaissent que sont l'inventaire et le musée.

De 1793 à 1818, Alexandre Lenoir dirigera le Musée des Monuments Français qui y réalise des reconstitutions souvent anarchiques et controversées de monuments médiévaux. Il aménage un conservatoire de vestiges lapidaires au sein du couvent et du Parc des Grands Augustins. Ce lieu remet au goût du jour les vestiges médiévaux et en développe une vision romantique, « *conduisant à une définition à la fois théâtrale et poétique du patrimoine médiéval* » (Chastel, 1997 : 1442). Comment ne pas établir ici un parallèle avec le Musée Lapidaire d'Autun créé en 1861 au sein de l'ancienne Chapelle Saint-Nicolas et des jardins qui l'entourent. Le *Guide des circuits touristiques* édité par l'Office du tourisme ne s'y

¹ Ces travaux ont fait l'objet d'ouvrages ou d'articles notamment dans les « Mémoires de la Société Eduenne ».

trompe pas en décrivant ainsi le lieu : « *Des collections lapidaires gallo-romaines et médiévales y sont entreposées et bénéficient du charme d'un jardin romantique* » (p. 22).

Alors qu'au XVIIIème siècle, les philosophes des lumières s'attachaient essentiellement aux monuments néo-classiques et antiques, les érudits du début du XIXème siècle deviennent donc friands de patrimoine médiéval. Ceci se traduit pour la cathédrale d'Autun par des recherches sur l'état antérieur du bâtiment et aboutit à des restaurations. Le principal document qui guide les restaurateurs est un procès-verbal datant de 1482. Il permet de retrouver le tympan avec sa scène du jugement dernier sous le plâtre qui y avait été apposé en 1766. En 1863, le pilier-trumeau, également détruit en 1766, est reconstruit d'après la description qui en est donnée dans ce document de 1482. Il est sculpté par M. Pascal qui a travaillé avec Viollet-le-Duc (de Fontenay, 1889 : 411). Il représente Saint-Lazare en évêque accompagné de ses deux sœurs, Marthe et Marie-Madeleine.

Viollet-le-Duc construit également les deux tours du grand portail selon le modèle de celles de Paray le Monial et de Cluny : « *sur les bases des tours du douzième siècle, on en éleva d'autres dont les églises de Cluny et Paray fournirent le modèle* » (de Fontenay, 1889 : 420). Pendant cette période, la voûte de la grande nef est également consolidée et une grande partie de la flèche est reconstruite, le grand escalier est terminé, la grande sacristie est restaurée, la couverture des chapelles est refaite en grandes dalles, les toits de l'abside du collatéral de droite et d'une chapelle sont restaurés.

Il est donc remarquable de constater que de nombreuses modifications et restaurations ont été apportées au cours du XIXème siècle dans le souci de redonner à la cathédrale son aspect originel qui semblait aux érudits autunois avoir disparu après les grands bouleversements architecturaux de 1766 et de la Révolution.

2.1.4. La Société Eduenne

Dès le début du XIXème siècle des essais de regroupement d'érudits sont initiés à Autun. La première académie, la *Société libre d'agriculture, sciences et arts d'Autun*, date du 16 novembre 1801¹ et disparaît en 1808 faute de membres actifs. Son but est cependant totalement en adéquation avec les autres académies créées à cette époque :

« *[Elle] intervient utilement plus d'une fois auprès de l'autorité municipale pour empêcher les déprédations aux monuments anciens de la cité ; et, en s'appliquant à ce qu'on appelait la « statistique » des antiquités locales, elle fonda en quelque sorte l'archéologie dans le pays éduen.* » (Centenaire de la Société Eduenne, 1936 : 2).

En 1809, un petit groupe donne naissance à une société littéraire qui prendra le nom du lieu où elle se réunit, le *Donjon*. Ce lieu se trouve dans les dépendances de l'ancien Hôtel Rolin qui deviendra à la fin du XIXème siècle le Musée Rolin. Ce groupe s'intéresse donc en premier lieu à la littérature mais viendra rapidement à discuter de questions d'art, d'histoire et d'archéologie.

Après quelques balbutiements, l'*Académie des inscriptions et belles-lettres* est créée au niveau national dans le but de recueillir auprès des préfets toutes les informations sur les

¹ Centenaire de la Société éduenne et XIIIe congrès de l'Association bourguignonne des Sociétés savantes : 7-10 juin 1936, Autun, Société éduenne, 1936.

monuments français. Mais ces enquêtes préfectorales ne fonctionnent pas de façon satisfaisantes. En 1819 son travail d'enquête reprend auprès des préfetures de façon régulière (Chastel, 1997 : 1443). C'est dans ce contexte que le *Comité d'Antiquité* est créé en 1820 à Autun par un arrêté préfectoral qui « *organisa, conformément à la circulaire du Ministère de l'Intérieur instituant une commission dans chaque département et un Comité par arrondissement, 'pour la recherche et la description des monuments antiques et du moyen-âge'* » (Centenaire de la Société Eduenne, 1936 : 3). Il avait pour objectif non seulement d'inventorier le « patrimoine local » mais également de réaliser certaines restaurations. C'est au sein du groupe du *Donjon* que sera recrutée la majeure partie de ses membres. Ainsi certains membres de la future Société Eduenne appartiennent également au Comité d'Antiquité. Ce comité cesse de fonctionner en 1852.

C'est également au sein de ce groupe que mûrit l'idée de création d'un musée d'antiquités, d'histoire naturelle et d'œuvres d'arts au sein de l'Hôtel de Ville d'Autun. Deux précédentes tentatives avaient échoué en 1793 et en 1811.

Entre 1831 et 1847, une quarantaine de sociétés ou académies provinciales sont créées en France dont la *Société Eduenne des Lettres, Sciences et Arts* en 1836, afin « *de propager les sciences, les arts et l'industrie dans l'arrondissement d'Autun et de mettre à profit les richesses archéologiques et minéralogiques du sol autunois* » (Centenaire de la Société Eduenne, 1936 : 4 et 74). Dès l'origine de la nouvelle société, la possibilité de création d'un musée est adoptée avec la Mairie. Cette société va également publier régulièrement des comptes-rendus de ses activités. A partir de 1858, les travaux de la société sont publiés dans une série nommée les *Annales*. A partir de 1872, ces textes seront regroupés dans les *Mémoires de la Société Eduenne* et ne cesseront de paraître jusqu'à nos jours. La Société Eduenne s'occupe également de publier de nombreux ouvrages sur des thèmes ayant trait aux monuments de l'Autunois, à son histoire et à sa botanique. Le périmètre d'action de la société ne se limite donc pas à Autun mais s'étend à tout l'Autunois.

Après quelques années d'existence, la Société Eduenne remplace le Comité d'Antiquité qui ne remplit plus sa mission. Elle se lance donc dans la conservation de monuments :

« *C'est à la Société Eduenne que sont dus [...] les résultats obtenus dans la recherche des voies romaines, l'exploration des aqueducs qui sillonnent le sous-sol d'Autun, la mise au jour et le relevé des substructions du théâtre antique et de l'amphithéâtre, les recherches aux alentours de la pyramide de Couhard et dans l'ancien quartier suburbain de la Genetoie, le plan resitué d'Augustodunum, la réparation partielle des portes romaines.* » (Centenaire de la Société Eduenne, 1936 : 7).

Point culminant de la reconnaissance du travail réalisé par la Société Eduenne au niveau national, la *Commission des monuments historiques* réunit son congrès annuel à Autun en 1846. Selon le secrétaire perpétuel de la Société Eduenne, ce congrès couronnait deux processus. D'une part, l'intérêt des savants et érudits au niveau national pour les travaux réalisés sur Autun et d'autre part, ce congrès a déclenché une émulation au niveau local et donc un regain d'études par les Autunois eux-mêmes.

Parallèlement les premiers éléments d'un futur musée sont réunis au sein d'un cabinet de curiosité situé dans une petite salle du collège. En 1839, le maire d'Autun annonce officiellement l'ouverture de salles à l'Hôtel de Ville pour abriter le musée « *ce temple dédié aux arts antiques et modernes de notre patrie* » (Centenaire de la Société Eduenne, 1936 : 8). En 1848, le musée occupe une maison près du théâtre antique. Mais cet aménagement ne suffit plus à loger l'ensemble des matériaux réunis lors de fouilles ou de sauvetages opérés

dans les démolitions. Les collections lapidaires sont réparties entre les jardins de la sous-préfecture et l'ancien couvent des cordeliers. En 1860, la Société Eduenne apporte les trois-quarts de la somme nécessaire à la restauration et l'aménagement de la chapelle de l'Hôpital Saint-Nicolas afin d'y créer le nouveau musée lapidaire.

Malgré ces aménagements, la Société Eduenne se sent trop à l'étroit au sein des locaux de l'Hôtel de Ville où elle a son siège. Or en 1876, la municipalité désire faire l'acquisition des anciennes dépendances de l'Hôtel Rolin qui sont alors très dégradées afin de les détruire pour élargir la rue qu'elles bordent. La Société Eduenne entreprend de faire classer Monuments historiques cet ensemble. L'arrêté est prononcé en 1877, date à laquelle la Société en fait l'acquisition et entreprend des restaurations. Elle y installe son siège en 1880. J-G Bulliot, qui avait également acheté le fameux Donjon, contiguë aux dépendances de l'ancien Hôtel Rolin en 1872, en fait don à la Société Eduenne en 1886. En 1936, 14 salles présentant les collections réunies par la société sont ouvertes au public.

« Si les visiteurs, érudits, amateurs d'art ou simples touristes, s'arrêtent et reviennent même volontiers à l'Hôtel Rolin, c'est sans doute qu'il représente un caractère assez particulier de musée d'histoire essentiellement locale et régionale depuis les temps celtiques. » (*Centenaire de la Société Eduenne*, 1936 : 10).

C'est donc au cours du XIX^{ème} siècle, par l'action de cette société savante que les monuments antiques et médiévaux majeurs de la ville d'Autun furent classés Monuments Historiques ainsi que les bâtiments de l'actuel musée Rolin et siège de la Société Eduenne.

En 1886, une autre société se crée à Autun, la Société d'Histoire Naturelle sur la base de la section du même nom qui existait au sein de la Société Eduenne. Cette société perdure encore de nos jours. Elle est accueillie par le Muséum d'Histoire Naturelle.

A cette époque l'ensemble des sociétés savantes créées au XIX^{ème} siècle trouvent un rythme de fonctionnement régulier. L'espace géographique fait l'objet d'une répartition plus ou moins formelle entre les différentes sociétés :

- L'est de la Saône-et-Loire est couvert par la *Société d'histoire et d'archéologie* de Chalon sur Saône et l'*Académie* de Mâcon ;
- L'ouest de la Nièvre est couvert par la *Société académique du nivernais* ;
- Le sud de la Côte-d'Or est couvert par la *Société d'histoire et d'archéologie* de Beaune ;
- Le nord de la Côte-d'Or par la *Société des sciences* de Semur en Auxois ;
- Au sud-ouest, la *Diana* couvre la Loire ;
- Quant à la *Société Eduenne*, elle couvre un vaste territoire qui s'étend de la Loire à la Seine, comprenant l'ouest de la Saône-et-Loire, l'est de la Nièvre, le sud de la Côte-d'Or, ce qui correspond au territoire Éduen. (Témoignage du secrétaire perpétuel de la Société Eduenne, décembre 2002)

A cette époque, la Société Eduenne étend également son périmètre d'action au Mâconnais, au Charollais et au Brionnais à travers ses publications et l'acquisition d'archives¹.

Au XX^{ème} siècle d'autres sociétés apparaissent, dont le renom est moindre mais qui ont restreint le champ d'étude et de publication de la Société Eduenne. Actuellement, les activités de la société couvrent l'Autunois et non plus le territoire Éduen, c'est-à-dire le nord ouest du département de la Saône-et-Loire, ce qui correspond à la plaine de l'Arroux et le Morvan au nord-est d'Autun, et au sud, les Monts de l'Autunois. A l'ouest, l'Autunois est bordé par

¹ Se reporter à la carte donnée en annexe des limites du territoire des Eduens (« Les peuples de la Gaule à l'époque de César »).

Couches et le Chalonnais. Mais ce territoire ne s'arrête pas aux frontières du département et comprend également une partie de la Nièvre (Luzy) à l'est et certaines communes du sud de la Côte-d'Or comme Blanot et Alligny. Ainsi l'Autunois serait compris dans un rayon d'une trentaine de kilomètres autour d'Autun, même si cette distance diminue au sud à la frontière avec le Charollais (Témoignage du secrétaire perpétuel de la Société Eduenne, décembre 2002).

Même si ces frontières ne sont pas inscrites dans ses statuts et restent donc informelles, la société englobe donc dans le périmètre qui intéresse ses publications, les cantons de Lucenay l'Évêque, Mesvres, Couches, Épinac, Saint Léger sous Beuvray, Issy l'Évêque, Montcenis, les deux cantons du Creusot, les deux cantons d'Autun, mais également les cantons de Nolay en Côte-d'Or et de Luzy dans la Nièvre.

L'activité de la société décline avec la disparition de ses principaux membres au cours de la première guerre mondiale. De plus l'archéologie n'est plus en vogue entre les deux conflits mondiaux. La société réussit cependant à maintenir des publications régulières même si elles sont moins fournies. Après la seconde guerre mondiale, les dons des membres se font moins réguliers et la société connaît des difficultés financières. Elle ne peut plus entretenir les deux musées dont elle a la charge. Elle cède donc ses immeubles et ses collections à la Ville d'Autun en 1954 contre la jouissance d'une partie de l'Hôtel Rolin pour ses activités propres (archives et bibliothèque).

En 1985, la ville d'Autun organise le bi-millénaire de la fondation de la ville. La Société Eduenne s'investit largement dans l'organisation de ces festivités à travers notamment des conférences et un apport scientifique ce qui a contribué à lui donner une nouvelle visibilité auprès des institutions locales. A partir de cette date, la société augmente le nombre de ses conférences notamment en coordination avec le Musée Rolin et le Musée de Bibracte. Elle peut également organiser à l'occasion des visites à thème ou des excursions dans le secteur de l'Autunois pour ses membres. Les différentes institutions locales demandent à présent régulièrement des informations d'ordre historique à la Société.

La Société Eduenne compte actuellement environ 300 membres dont les deux-tiers sont des habitants de l'Autunois et le tiers restant des personnes originaires de la région, mais expatriées. L'attente des membres a changé depuis la fondation de la société. D'adhérents actifs dans le domaine notamment de l'archéologie, les membres actuels sont devenus consommateurs de conférences. Ainsi, ces nouveaux adhérents appréhendent la société davantage comme une activité de loisir et s'investissent moins dans la défense active d'un patrimoine dont ils se sentiraient les dépositaires.

2.1.5. Patrimoine industriel

L'inventaire de ce patrimoine a été réalisé en 2002 par un étudiant du DESS Gestion et valorisation du patrimoine industriel du Creusot, Charles Abord. Il existe peu d'ouvrages décrivant la vie économique d'Autun pour la période du XIX^{ème} au XX^{ème} siècles. En effet, au XIX^{ème} siècle les Schneider au Creusot développent l'industrie métallurgique, les houillères sont en pleine expansion sur les bassins miniers de Blanzay et de Montceau les Mines et deux sucreries s'installent à Chalon sur Saône et Tournus. L'industrie de l'arrondissement d'Autun comprend alors deux pôles : l'exploitation du charbon à Épinac et des schistes bitumineux à Autun (Prétet, 1943 : 29). En 1860, Épinac comprend également un verrerie à trois fours produisant 4 millions de bouteilles par an (Prétet, 1943 : 39).

D'autres industries se sont développées à Autun au début du XIX^{ème} siècle comme des fabriques de tapis, de serge, de gros drap et de velours. Puis se développent des industries telles que fonderie, huilerie, poterie, produits chimiques et une manufacture de parapluie. Les tanneries ont également constitué une activité importante de la cité. Il ne reste de cette ancienne activité que quelques entrepôts.

Rappelons enfin que dans cette région essentiellement agricole, Autun est un grand centre commercial notamment avec une foire aux bestiaux qui réunit les agriculteurs de la région tous les 1^{er} septembre.

Le meuble

Vers 1880, plusieurs fabriques de meubles s'ouvrent à Autun. Elles vont employer jusqu'à 4000 à 5000 personnes selon certains auteurs pour faire d'Autun la « cité du meuble » (Viard, 1961 : 10)¹. Cette industrie commence à décliner en 1937 avec la fermeture d'une première usine, une seconde ferme ses portes en 1939 puis une autre en 1954. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, une foire du meuble est mise en place. Elle a lieu chaque première quinzaine de septembre et perdure jusqu'à aujourd'hui comme le montre un panneau à l'entrée de la ville².

La Chambre de Commerce et d'Industrie souligne que « *des actions ont été tentées pour revitaliser ce secteur, par de nouvelles productions avec la 'filiale bois' depuis plusieurs années, mais les résultats ont été inégaux. Une association 'Textile-Bois' organise et développe les professions de la filière bois en liaison avec le Lycée Bonaparte qui vient de créer une formation spécialisée en ce domaine (B.T.S. Productique Bois)* »³. Ce lycée accueille également plusieurs sections (CAP, BEP, BAC) dans les métiers du bois et de la tapisserie, ainsi qu'une section Diplôme des métiers d'Art avec une spécialité Tapisserie-décoration. Actuellement, il existe un seul fabricant de meubles à Autun ;

Le Chemin de fer

La première ligne de chemin de fer a été construite entre Épinac et le canal de Bourgogne (commune de Pont d'Ouche) pour le transport du charbon des houillères d'Épinac vers Paris. Ce premier tronçon est qualifié ainsi lors du bilan dressé pour le centenaire de la Chambre de Commerce de Chalon sur Saône : « *Essais embryonnaires encore, puisque les wagons étaient*

¹ Il est possible que les chiffres avancés par l'auteur soient surestimés.

² Cf. fiche du chapitre 4 : « Panneaux d'entrée de ville ».

³ Site web de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire

mus par traction animale dans les côtes et abandonnés aux lois de la pesanteur dans les descentes.» (Prétet, 1943 : 43). La première ligne construite en France est réalisée entre Lyon et Saint Étienne en 1826. Elle fonctionne selon les mêmes techniques (traction animale) pour le transport du charbon (Caron, 1997 : 85).

L'avant-projet d'une ligne de chemin de fer entre Santenay, Autun et Étang sur Arroux est déposé en 1863. Elle doit permettre d'écouler le charbon, le schiste bitumineux et la production des industries situées entre Autun et Santenay. Quant à la portion entre Autun et Étang sur Arroux son intérêt réside dans le fait qu'elle relie la ligne allant du Creusot à Nevers. L'intérêt du projet est ainsi défendu en 1863 par M. Chabas alors président de la Chambre de Commerce de Chalon sur Saône :

« Indépendamment des critiques de détail dont le projet étudié pourrait être susceptible (le profil des pentes avait été particulièrement remarqué) votre commission a reconnu que ce projet satisfait à des intérêts considérables. Il traverse en effet, d'abondants vignobles, des terrains riches en minerai de fer, en houille, en schiste bitumineux et des localités où fonctionnent déjà de nombreuses usines, dont le nombre s'accroîtra certainement grâce à l'établissement de cette voie rapide d'écoulement. » (Prétet, 1943 : 71-72)

Le minerai dans le Pays Autunois-Morvan

Il existe au XIX^{ème} siècle plusieurs mines sur le Pays Autunois-Morvan desquelles étaient extraits des minéraux aussi divers que le charbon à Épinac, la fluorine à La Petite Verrière et le fer à Couches. Des gisements d'uranium existent également dans le district de l'Autunois mais n'ont pas été exploités car non rentables.

Les mines de fer de Couches ont été exploitées dès le XVII^{ème} siècle. Au XIX^{ème} siècle, les mines de Change (à l'est du Pays Autunois-Morvan) et deux autres mines du nord de la Saône-et-Loire, Chalency et Mazonay, approvisionnaient les usines du Creusot en fer (250 000 t/an entre 1840 et 1875).

La fluorine a été mise en évidence dans le Morvan au XIX^{ème} siècle. Un guide touristique datant de 1907 et réalisé par l'Office du Tourisme d'Autun, propose même aux visiteurs qui emprunteraient le Chemin de fer d'intérêt local d'Autun à Château Chinon, de faire une halte à la Petite Verrière pour visiter la « *Carrière de spath-fluor* » (Autun et le Morvan, 1907 : 2).

Les mines d'Épinac, essentiellement exploitées au cours du XIX^{ème} siècle, ferment en après la seconde guerre mondiale. Il reste de cette production un exemple de chevalement maçonné en briques construit en 1863. Le Puits de la mine Hottinger, également nommé Tour Malakoff, a été inscrit Monument Historique en 1992. Il est la propriété d'une société privée¹. Entre les deux guerres mondiales, cette tour a également servi de centrale électrique. Le charbon de qualité médiocre servait de combustible.

Les schistes bitumineux

La première huile a été extraite des schistes bitumineux en 1824. En 1837, la première machine a été mise en place sur le site d'Autun et en 1841 une première concession a été attribuée pour son exploitation. Le « pétrole autunois » a connu cependant plusieurs crises. La première date de l'arrivée sur le marché du gaz de houille en 1847. Mais la concurrence la plus importante fut celle du pétrole américain qui arrive en Europe dans les années 1865 à

¹ Base Mérimée du Ministère de la Culture et de la Communication.

1870. La Chambre de commerce de Chalon sur Saône adopte à cette occasion une attitude protectionniste qu'elle justifie ainsi (Prétet, 1943 : 151-152) :

« Considérant que l'industrie des huiles minérales fournit de l'occupation et des salaires à environ 2000 ouvriers, dans des localités de l'arrondissement d'Autun, où n'existent pas d'autres éléments de travail [...] qu'ainsi, les vingt usines qui s'occupent actuellement de la distillation des schistes bitumineux avaient le droit de compter sur l'avenir lorsqu'elles se sont vues menacées par l'apparition des huiles de pétrole d'Amérique, produit qui sort à l'état liquide et en telle abondance qu'il peut être offert partout à des prix inférieurs de beaucoup à ceux des huiles exigeant une distillation [...], la Chambre de Commerce de Chalon sur Saône [...] émet, à l'unanimité, un vœu des plus pressants pour qu'il soit pris en compte des mesures promptes et décisives, pour conserver cette industrie, qui succombe devant la concurrence d'un produit naturel étranger. » (Délibération adoptée le 26 janvier 1867)

Dans ce contexte concurrentiel fort, plusieurs concessions disparaissent. En 1881 elles sont regroupées au sein de la Société Lyonnaise des Schistes Bitumineux. Une seule usine reste en activité après la première guerre mondiale. En 1911, l'introduction d'un appareil écossais, appelé cornue « Pumpherson » permet une meilleure pyrogénéation et fournit ainsi de l'huile brute, des gaz et des eaux ammoniacales destinées à la fabrication du sulfate. En 1936, de nouvelles transformations techniques et la mise en place d'une unité de craquage permettent la production d'essence à partir d'huiles lourdes. Après la seconde guerre mondiale, l'usine connaît de nouvelles difficultés financières et crée un nouveau produit : le béton de schiste cuit. En 1957, à sa fermeture, l'usine des Télots compte 306 ouvriers alors qu'elle en occupait 1 520 en 1943 (Miot, 1984 : 74-75).

L'usine située sur la commune de Saint Forgeot, limitrophe de la commune d'Autun, compte actuellement deux propriétaires : la commune de Saint Forgeot elle-même et un propriétaire privé. Le site est laissé à l'abandon. Il reste très peu de bâtiments et seulement deux concasseurs ainsi que les deux terrils. Une faune et une flore se sont développées de façon sauvage sur le site ce qui a provoqué son classement en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique), label établi par la Commission Européenne. Des visites sont organisées lors des journées du patrimoine.

2.1.6. Patrimoine naturel

Classement des monuments naturels et des sites

La loi du 2 mai 1930 sur le classement des monuments naturels et des sites fut directement inspirée de la loi sur les monuments historiques promulguée en 1913. Elle permet également deux niveaux de classement : sites classés et sites inscrits.

« Il est établi dans chaque département une liste de monuments naturels et des sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général. La commission départementale des sites, perspectives et paysages prend l'initiative des inscriptions qu'elle juge utiles et donne son avis sur les propositions d'inscription qui lui sont soumises, après en avoir informé le conseil municipal de la commune intéressée et avoir obtenu son avis. » (extrait de la loi du 2 mai 1930, article 4)

Les sites classés ou inscrits peuvent donc être de nature différente : « *On peut classer des espaces naturels, des paysages, des parcs et jardins, des écrins paysagers, des monuments et des ensembles monumentaux pour la protection desquels la loi de 1913 n'est pas suffisamment adaptée* » (Guide de valorisation du patrimoine rural, 2001 : 125).

Peuvent également être classés par la loi :

- des sites à caractère artistique tels que des lieux attachés à l'œuvre d'un artiste,
- des sites rappelant un événement historique ou un personnage ayant marqué l'histoire,
- des sites à caractère scientifique qu'ils aient trait aux sciences de la terre ou à des techniques particulières comme des ouvrages d'art,
- des sites légendaires auxquels sont rattachés des « *récits fabuleux* »,
- et enfin des sites pittoresques de part « *leur organisation, leur beauté, leur douceur, leur étrangeté. Ils retiennent le regard suscitant souvent l'envie de les peindre* » (Ratouis, 2002 : [s.p.]

La Bourgogne actuellement compte 129 sites classés, répartis en six grandes catégories.

Tableau 2 : Détail des sites classés en Saône-et-Loire¹

Catégories	Nombre de sites
Sites historiques légendaires	10
Edifices et leurs abords	9
Arbres	8
Sites naturels	8 (dont 2 avec point de vue)
Grands paysages	4
Sites urbains	3 (dont 1 parc et jardin)
Total	43 sites

¹ Les données sont extraites du classeur réalisé sous la direction de Marie-Odile Ratouis, *Sites remarquables en Bourgogne : Atlas des sites classés*, Direction Régionale de l'Environnement de Bourgogne, 2002.

Cette loi a permis d'inscrire plusieurs sites dans la région d'Autun dont :

Tableau 3 : Liste des sites classés sur le Pays Autunois-Morvan¹

Localisation	Nom de l'édifice	Qualification du site et intérêt patrimonial	Date de protection	Caractéristiques du site	Son environnement	Statut de propriété
La Tagnière	Roche dénommée la Pierre qui croule	Site naturel : rocher. Site d'intérêt pittoresque et scientifique (géologique) régional.	30 juillet 1909	La « pierre qui croule » est un gros bloc sphérique de granit porphyroïde de plus de deux mètres de haut sur plus de huit mètres de circonférence, qui repose, par une surface de contact très réduite, sur un autre bloc, ce qui lui confère un air d'instabilité surprenante.	La « pierre qui croule » est le rocher le plus curieux d'un ensemble de chaos granitiques de forme sphérique dégagées par l'érosion. Ce chaos se trouve dans un site boisé de hêtres sous futaie de chênes, au relief assez accidenté. On y accède par un sentier bordé par endroits d'anciennes haies de hêtres « plessés » c'est-à-dire tressés.	Propriété privée
Auxy	Tilleul Henri IV	Site rural : arbre monumental historique. Monument naturel d'intérêt pittoresque et historique régional.	22 avril 1932 Autres classements : - inscription MH du chœur et de la nef de l'église d'Auxy en 1978.	Le tilleul mesure environ treize mètres de hauteur. Son tronc, énorme, a une circonférence de 6,40 m à un 1,50 m du sol. Sa ramure couvre une superficie d'environ deux cent quarante cinq mètres carrés. La tradition locale considère qu'il a été planté sous le gouvernement de Sully.	Le tilleul est situé dans le village d'Auxy, au centre d'une petite place enherbée et à côté d'une croix ancienne en pierre. La place est bordée par de belles constructions rurales dispersées.	Propriété communale
Uchon	Vieille église : Edicule de Belle-Croix, ruines du château féodal	Site rural Site d'intérêt pittoresque, paysager et historique régional	4 mars 1940 Autres classements : - inscription MH de l'édicule de la Belle Croix en 1929 ; - ZPPAUP en cours d'élaboration ; - ZNIEFF du Massif d'Uchon ;	Uchon fut au Moyen Age le siège d'une importante baronnie. Du château féodal, situé en surplomb du village, il ne subsiste, au milieu de la végétation, qu'un pan de mur à la base duquel a été aménagé un théâtre de verdure. Au pied du site boisé des ruines du château, se dresse l'église du village, entourée de landes et de quelques constructions dispersées, l'édicule de la Belle Croix, est un petit oratoire du XV ^e siècle, devant lequel se rassemblaient les pèlerins venus prier pour éloigner les épidémies de peste.	Le site classé est situé à une entrée du village d'Uchon, accroché à flanc de montagne à une altitude de 684 mètres, dans un décor austère de landes semées de rocs granitiques.	Propriété privée pour une partie et publique pour l'autre.
Uchon	Rochers du Carnaval	Site rural : landes rocheuses. Site d'intérêt pittoresque, paysager et scientifique (géologique)	28 juillet 1941 Autres classements : - ZPPAUP en cours d'élaboration - ZNIEFF du Massif d'Uchon	Le site des « Rochers du Carnaval » est formé de plusieurs chaos granitiques composés de rochers imposants, aux formes étranges sculptées par l'érosion. Ces rochers sont situés sur des pelouses sèches et des landes dont les paysages sauvages et dégagés les mettent particulièrement en valeur. Surplombant les vallons environnants et le village d'Uchon, le site offre un panorama remarquable.	Les « Rochers du Carnaval » constituent un des sites les plus réputés du massif d'Uchon dont l'intérêt géologique, floristique et faunistique a justifié la délimitation d'une Znieff.	Propriété privée

¹ Les données sont extraites du classeur réalisé sous la direction de Marie-Odile Ratouis, *op. cit.*

Saint Émiland	Pierre dite Guénachère	Site rural : rochers Monument naturel d'intérêt pittoresque, légendaire et ethnologique régional	8 juin 1909	La pierre Guénachère est un bloc de roche granitique moussue marquée par une trace ronde creusée. Elle serait le témoin d'une pratique ancienne d'utilisation des rochers de la forêt dont on extrait des pierres de meules	La pierre est située, à flanc de coteau, dans les bois de Saint Émiland, taillis de charmes sous chênes et bouleaux. On y accède guidé par un fléchage ancien le long d'un chemin forestier qui conduit à l'oratoire et à la Fontaine de Saint Émiland.	Propriété communale
La Grande Verrière	Chêne au lieu-dit « Le Patureau »	Site naturel : arbre monumental. Monument naturel d'intérêt pittoresque et paysager régional.	16 juin 1936	La protection concernait un chêne monumental qui a été récemment abattu sans autorisation. Il n'en reste qu'une souche énorme.	Le chêne était implanté dans un pré en bord de route à la sortie de la Grande Verrière. Bien que situé dans une propriété privée, le chêne participait visuellement de la voie publique.	Propriété privée
Saint Léger-sous Beuvray (71) Larochemillay et Glux en Glenne (58)	Mont Beuvray	Site naturel ponctuellement bâti, panorama, vestiges archéologiques. Site d'intérêt historique et paysager national, Site d'intérêt scientifique régional	20 mars 1990 Autres classements : - Classement MH de l'Oppidum le 25 septembre 1984 ; - ZNIEFF de type 1 ; - Natura 2000	La totalité du Mont Beuvray est classée, jusqu'à son piémont. D'une altitude de 820 m., le mont domine les paysages environnants, et offre, depuis son sommet, un panorama qui s'étend jusqu'au Jura et par beaux temps au Mont Blanc. Traditionnellement boisé sur ses versants, il a fait l'objet, dans les années soixante, d'enrêlements qui ne sont pas sans incidence sur le plan paysager. Le sommet était jusqu'au XIXe siècle occupé par des pâtures. Les limites de l'espace pastoral et agraire se devinent encore par les alignements de « queules », traces ténues des anciennes haies plessées. [...] Aujourd'hui le Mont Beuvray est un espace forestier à 80%. Sa position géographique, le relief vigoureux, entaillé de profonds vallons, la hêtraie du sommet, certains lieux singuliers comme la fontaine Saint-Pierre, la roche Salvée, le Teureau de la Wivre en font un site remarquable et pittoresque. Dès 1937, le caractère remarquable de ces sites ponctuels était reconnu par un classement.	Le Mont Beuvray est situé dans un secteur rural, dans le sud du Parc Naturel Régional du Morvan.	Propriété nationale ; PNR du Morvan ; Propriété privée
Saint Prix (71) Glux en Glenne et Villapourçon (58)	Mont Preneley et les sources de l'Yonne	Site naturel : hêtraie. Site d'intérêt paysager national et régional.	24 mars 2000 Autres classements : - Arrêté préfectoral de protection de biotope du 19 juin 1992 ; - ZNIEFF - Natura 2000	L'ensemble du massif est classé jusqu'à son piémont au sud et jusqu'à la vallée de l'Yonne au nord. D'une altitude de 855 m c'est le deuxième sommet du Morvan et de Bourgogne. Sans être spectaculaire, il présente un ensemble de paysages variés au caractère pittoresque d'un relief contrasté, une alternance d'espaces agricoles et d'espaces forestiers. [...] L'altitude, la topographie variée donnent des milieux naturels humides diversifiés : tourbières, prairies acides, boulaies et aulnaies. [...] Point haut de la limite de partage des eaux entre les bassins de la Seine et de la Loire, l'Yonne y prend sa source dans un marais tourbeux.	Le mont Preneley est situé à l'extrême sud dans le Parc Naturel Régional du Morvan. A 3 km au nord-est du Mont Beuvray, il a des liens archéologiques étroites avec celui-ci.	Propriétés départementales et privées

Classement ZNIEFF

Les ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêts écologique, floristique et faunistique) sont établies par des spécialistes et validées par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel. Un fichier des ZNIEFF est tenu à jour par le Muséum national d'histoire naturelle. Il existe en France environ 15 000 zones classées en ZNIEFF (*Guide de valorisation du patrimoine rural*, 2001 : 120).

« Le ministère de l'environnement a inventorié à partir de 1982 les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). Cet inventaire identifie les espaces qui abritent des habitats naturels et des espèces rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional ou national. L'inventaire ZNIEFF repose sur les observations de naturalistes ; il constitue un outil pour porter à connaissance, notamment pour les communes, les propriétaires et les usagers des sites concernés. » (Observatoire Régional de l'environnement en Bourgogne, 2003)

Les territoires bourguignons classés en ZNIEFF sont essentiellement de deux types : milieux forestiers et zones humides. 37 communes du Pays Autunois-Morvan sur 64 sont concernées par un classement ZNIEFF. Le classement ne concerne pas tout le territoire de la commune. En général il s'agit de petits secteurs qui présentent un intérêt biologique remarquable¹.

Ainsi les ZNIEFF ne sont pas un label mais plutôt une sorte de photographie à un moment donné d'un milieu naturel présentant un intérêt écologique particulier. Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) a réalisé pour la Direction Régionale de l'Environnement de Bourgogne (DIREN) des relevés photographiques sur certains secteurs ZNIEFF. Le travail d'interprétation du CPIE sur certains secteurs recoupe largement ces zones classées.

Lorsqu'un secteur doit être sauvegardé, alors il fait l'objet d'un arrêté particulier. Il en est ainsi de la Vallée de la Canche à l'ouest du Pays Autunois-Morvan qui est classée « Réserve Biologique Domaniale ». Cette réserve se situe sur la commune de Rousillon en Morvan et l'arrêté ministériel date de 1995. Le suivi scientifique est assuré par l'Office National des Forêts. Ce secteur est également classé en ZNIEFF et en Natura 2000.

Classement Natura 2000

La Commission Européenne a promulgué une directive (92/43 CEE) sur les « Habitats naturels » qui s'inscrit dans la réalisation des objectifs de la convention de Rio sur la diversité biologique. Cette directive permet la constitution d'un réseau européen cohérent de sites « *d'habitats naturels et d'espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire dans leur aire de répartition naturelle* ». L'objectif n'est pas de faire des sites classés Natura 2000 des sanctuaires mais doit contribuer au maintien de la biodiversité « *en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales* »².

¹ Cf. carte en annexe des communes concernées par une ZNIEFF.

² Rapport fait par Jean-François Le Grand, Sénateur, « Natura 2000 : Annexe au procès-verbal de la séance du 17 juin 1998 ».

En Saône-et-Loire 17 sites sont classés en Natura 2000 dont cinq sur le Pays Autunois-Morvan :

Tableau 4 : Sites Natura 2000 en Autunois-Morvan¹

Nom de la zone classée Natura 2000	Communes de Saône-et-Loire sur lesquelles la zone Natura 2000 se situe	Communes des départements limitrophes faisant partie de la même zone
Massif forestier du Mont Beuvray	Saint Léger sous Beuvray Saint Prix	Glux en Glenne (58) Villapourcon (58) Larochemillay (58)
Hêtraie montagnarde et tourbières du Haut Morvan	Roussillon en Morvan Saint Prix	Arleuf (58) Fachin (58) Glux en Glenne (58)
Forêt, landes, tourbières de la vallée de la Canche	Roussillon en Morvan, La Grande Verrière Saint Prix	
Pelouses et forêt calcicoles de la côte et arrière côte de Beaune	Change Créot Saint Gervais sur Couches Saint Sernin du Bois	Saint Romain (21) Auxey Duresses (21) Nantoux (21) Bouze les Beaune (21) Pommard (21) Nolay (21) Cormot le Grand (21) Santenay (21)
Forêt de Ravin et landes du Vallon de Canada, barrage du Pont du Roi	Auxy Morlet Collonge la Madeleine Saint Émiland	

Classement ZPPAUP

Les ZPPAUP (Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) permettent à une commune d'organiser la protection d'un périmètre et non d'un seul site. La ZPPAUP impose donc un cahier des charges très précis aux Architectes des Bâtiments de France qui autorisent les travaux. Il n'existe pas de telles zones sur le territoire étudié dans le présent rapport.

Le Parc naturel régional du Morvan

La notion de Parc Naturel Régional est née en 1967 à l'initiative de la Datar, et la Fédération réunissant l'ensemble de ces Parcs a été fondée en 1971. A travers une politique liant protection du patrimoine et développement local, l'objectif principal des parcs est de conserver le patrimoine naturel et culturel présent sur des territoires ruraux qui souffrent de désertification, de pression urbaine ou touristique, etc.

Le parc naturel régional a donc pour objet :

- « de protéger le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ;
- de contribuer à l'aménagement du territoire ;
- de favoriser le développement économique, social, culturel et la qualité de la vie ;
- d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;

¹ Site web du Ministère de l'environnement : www.environnement.gouv.fr

- de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche »¹.

Dans le cadre de ses missions, la Fédération des Parcs cherche à mettre en œuvre la Charte du Tourisme Durable à travers la diffusion et l'adhésion à la « Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés » mise en place après 1995².

Le Parc du Morvan voit le jour le 16 octobre 1970³. En 1975, il installe son siège à Saint Brisson et en 1976 un organisme de gestion sous forme de Syndicat Mixte est créé. Il se situe sur les quatre départements bourguignons (Mièvre, Yonne, Côte-d'Or et Saône-et-Loire). Actuellement, quatre Pays sont également présents sur son territoire (Nivernais-Morvan, Avallonnais, Auxois et Autunois-Morvan). Le PNR du Morvan aura connu trois chartes successives, dont la dernière courre pour la période 1997-2007. Des changements ont été opérés en 2002. Pascal Ribaud a été nommé Directeur et Christian Paul, élu de la Nièvre, Président. Ces changements de personnes sont le corollaire d'un changement d'organisation au sein du Parc.

Au fil des ans le territoire du Parc s'est étendu. Dès 1970, les communes du nord du Pays Autunois-Morvan font partie du Parc : Anost, Cussy en Morvan, Chissey en Morvan, Luvenay l'Évêque, Sommant, La Petite Verrière, La Grande Verrière, Rousillon en Morvan, La Celle en Morvan, Saint Prix, Saint Léger sous Beuvray. Autun est alors désignée comme « ville porte du Parc ». Étang sur Arroux devient à son tour Ville porte en 1992. Uchon est labellisée « Commune associée » en 2000.

Une convention a été signée en décembre 2002 pour intégrer au Parc l'ensemble des communes du canton de Saint Léger sous Beuvray. Ainsi, La Comelle, Étang sur Arroux, Saint Didier sur Arroux et Thil sur Arroux font partie intégrante du territoire du Parc.

Les « Villes portes » sont des communes de taille importante situées en périphérie du Parc. A ce titre, la ville peut devenir membre de l'organisation du Parc et bénéficie ainsi d'une partie des actions menées par celui-ci et participe à sa promotion. En 2001, le PNR du Morvan compte 9 Villes portes.

Les « Communes associées » sont des communes rurales qui ne sont pas signataires de la Charte du Parc, mais qui par convention peuvent mener avec lui certaines actions. Il existe une seule commune associée sur le PNR du Morvan, il s'agit d'Uchon.

¹ Site Web de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux : www.parc-naturels-regionaux.tm.fr/.

² La Fédération des Parcs Naturels Régionaux diffuse le texte officiel de la « Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés ».

³ En 2001, le territoire français compte 38 Parcs Naturels Régionaux.

2.2. Modes de valorisation actuels du patrimoine et intégration aux actions de développement local

2.2.1. Label Ville d'Art Histoire et action de l'Office de Tourisme d'Autun

Le label Ville d'Art et d'Histoire existe depuis 1992 pour la Ville d'Autun¹. Actuellement le poste est tenu depuis deux ans par une animatrice possédant une formation d'archéologue et d'histoire de l'art. Le poste se trouve sous la responsabilité du Service culture de la Ville d'Autun. Le label étant attribué par le Ministère de la Culture et de la Communication, le Ministère soutient les animateurs du patrimoine par des cycles de formation portant, soit sur des thématiques historiques ou architecturales, soit sur des thématiques d'animations pédagogiques. Les animateurs rendent également un bilan d'activité chaque année au ministère de tutelle.

Les missions attachées au label Ville d'Art et d'Histoire sont au nombre de quatre :

- Le développement du tourisme culturel ;
- La sensibilisation des habitants à leur patrimoine ;
- La diffusion et la communication du patrimoine ;
- Le développement des activités éducatives.

Le travail actuel du Service patrimoine s'est orienté essentiellement vers le public scolaire. Les visites et animations sont organisées avec l'aide d'une douzaine de guides conférenciers qui réalisent également les visites de la ville d'Autun pour l'Office du Tourisme. Le Service du patrimoine, rattaché à l'Adjoint à la culture, occupe les mêmes locaux que le Service archéologique de la ville, lui-même rattaché à l'Adjoint à l'urbanisme. Ces deux services forment le « Centre d'Archéologie et du Patrimoine Alain Rebourg ».

Les thèmes proposés aux groupes scolaires sont de plusieurs natures :

- Thèmes liés à l'architecture :
 - Matériaux et constructions ;
 - Les fortifications ;
 - La demeure urbaine ;
- L'époque gallo-romaine :
 - La vie publique romaine ;
 - La vie privée des romains d'Augustodunum ;
- L'histoire de l'art :
 - Images et décors de la cathédrale ;
 - « Et si l'on faisait la fête ! » ;
 - Le calendrier des mois et des saisons.
- Nouveaux thèmes :
 - L'archéologie et ses méthodes ;
 - Les animaux ;
 - Le musée s'habille.

¹ La Bourgogne compte 5 Villes d'Art et d'Histoire (Autun, Auxerre, Chalon-sur-Saône, Joigny et Nevers) et 3 Villes d'Art (Beaune, Dijon et Paray-le-Monial). Ces labels sont attribués par le Ministère de la Culture et de la Communication, Direction de l'Architecture et du Patrimoine, aux communes qui s'engagent à valoriser leur patrimoine. Les Villes et Pays d'Art et d'Histoire sont dotés d'animateurs du patrimoine, alors que les Villes d'art, label mis en place en 1965, font appel à des Guides conférenciers. Il existe actuellement 130 Villes et Pays d'Art et d'Histoire en France.

Ces thèmes sont proposés dans le cadre d'Ateliers du patrimoine. Un thème comprend cinq séances avec les enfants dont une visite de site et des ateliers d'animation pédagogique.

Les Classes du Patrimoine sont également accueillies sur la base de programmes d'une semaine. D'autres animations sont moins longues, permettant aux enseignants de choisir les Classes Découvertes organisées sur trois journées, la journée découverte ou encore la visite découverte de deux heures. Ces animations sont gratuites pour l'ensemble des établissements scolaires de la Communauté de Communes de l'Autunois.

Ces types d'animation sont rattachés au projet éducatif des établissements scolaires notamment dans le cadre de Classes à Projet Culturel, de Classes à projet à caractère pluridisciplinaire pour les lycées techniques, de Contrats éducatifs locaux pour l'enseignement élémentaire et les maternelles.

Le service patrimoine s'attache donc à s'adapter à la demande de l'enseignant et du projet qu'il poursuit avec sa classe. Les enfants sont accueillis tout au long de l'année scolaire ce qui permet de rompre avec les visites scolaires de fin d'année et ainsi d'élaborer un projet pédagogique plus construit.

Des liens existent également entre le Service patrimoine de la ville d'Autun et le CRDP (Centre Régional de Documentation Pédagogique) qui dépend du Ministère de l'Education Nationale. Ce dernier met actuellement en place des pôles ressources sur le champ culturel avec huit thèmes spécifiques. La Bourgogne a été choisie pour développer un « pôle archéologie » qui rassemble différents acteurs tels que la ville d'Autun, le CRDP lui-même, l'IUFM et le Centre d'archéologie du Mont Beuvray. L'objectif poursuivi par ces pôles est de travailler sur la formation des enseignants afin qu'ils puissent développer des projets pédagogiques culturels.

Les propositions d'activités sont diffusées sous la forme d'une plaquette parue au début de l'année scolaire 2002-2003 et reprenant la charte graphique du label Ville d'Art et d'Histoire. Pour l'année scolaire 2001-2002, environ 2000 enfants ont été accueillis au travers des différentes formules de visites mises en place par ce service.

Parallèlement, l'animatrice s'occupe de la formation des Guides conférenciers de la ville qui sont sous sa responsabilité.

En dehors des périodes scolaires, le Service du patrimoine travaille également avec les centres de loisirs et organise des stages de découverte archéologique. Des jeux de pistes sont également organisés pour les enfants en individuel.

Le service gère également sur la période estivale les visites guidées de la ville d'Autun ainsi que des manifestations spécifiques comme le Printemps des musées et les Journées du patrimoine.

L'un des futurs objectifs du Service du patrimoine est l'un des quatre axes de la mission attachée au label Ville d'Art et d'Histoire, « la sensibilisation des habitants à leur patrimoine ».

2.2.2. Bibracte

Le Musée de la civilisation celtique accueille chaque année 40 000 visiteurs, et le site de Bibracte en accueil environ 75 000. L'ensemble se trouve sur un site de 1000 hectares au sommet du Mont Beuvray sur lesquels se répartissent non seulement les sites de fouilles mais également 7 bâtiments dont les usages sont variés : musée, cafétéria, hébergement (capacité de 88 lits), hangar technique, point d'information touristique, centre de recherche. L'activité de l'ensemble du site occupe 32 emplois en équivalent temps plein.

Le site de Bibracte et ses infrastructures sont gérés par la Société Anonyme d'Economie Mixte Nationale du Mont Beuvray (SAEMN). Le site appartient à deux propriétaires, l'Etat et le Parc Naturel Régional du Morvan. Les vestiges de la ville de Bibracte ont été classés Monuments Historiques en 1984 et l'ensemble du Mont Beuvray est classé au titre de la protection des Monuments naturels et des Sites depuis 1990.

Les objectifs de la SAEMN du Mont Beuvray sont doubles : poursuivre la recherche archéologique en développant son réseau européen, et faire de Bibracte un outil de développement du territoire Sud-Morvan.

Le projet culturel du Centre archéologique européen du Mont Beuvray pour la période 2001-2005 comprend 11 piste d'actions¹ :

- La recherche : développer le programme international de recherche auquel participe une douzaine de pays ;
- La formation pratique aux métiers de l'archéologie et du patrimoine en complément de la formation théorique dispensée à l'université ;
- Le musée de Bibracte : réorganisation de l'espace intérieur notamment pour améliorer les activités pédagogiques et les expositions temporaires ;
- L'aménagement du Mont Beuvray à travers la valorisation du site naturel, un meilleur accès aux chantiers de fouilles, améliorer le cheminement des visiteurs ;
- La politique événementielle ne dépasse pas actuellement le niveau local, un événement festif majeur créé en concertation avec le monde associatif du Morvan pourrait renouveler l'offre sur le Mont Beuvray. Il pourrait s'agir de réactualiser la foire de printemps qui se tenait les premiers jours de mai du XIIIème au XIXème siècle. Une étude est actuellement menée par Rémi Guillaumeau, PNR du Morvan ;
- Les dispositifs d'accueil du public pourraient être améliorés notamment en proposant aux visiteurs suffisamment de confort pour passer une journée entière sur le Mont Beuvray ;
- L'offre touristique à la périphérie de Bibracte pourrait être développée afin d'inciter les visiteurs à prolonger leur séjour sur le territoire ;
- Les dispositifs d'accueil touristique autour de Bibracte ne sont pas suffisants notamment en ce qui concerne l'hébergement ;
- Les actions pédagogiques sont un des points forts du site (6 à 7 000 jeunes sont accueillis chaque année). Les actions dans ce domaine sont à développer sans pour autant perdre en qualité ;

¹ *Bibracte : Projet culturel du Centre archéologique européen du Mont Beuvray (2001-2005). Document d'orientation préparé à l'attention du Conseil d'administration de la SAEMN du Mont Beuvray, Glux-en-Glenne, juin 2001, 13 p.*

- La communication et la commercialisation de Bibracte permettraient une meilleure connaissance du site par le grand public et ainsi de passer de 75 000 à 120 000 visiteurs ;
- Des partenariats diversifiés permettraient de contribuer à un meilleur rayonnement culturel et touristique du Morvan.

2.2.3. Patrimoine industriel

Le site des Télots n'est valorisé que ponctuellement dans le cadre des Journées du patrimoine. Le Pays Autunois-Morvan et la ville d'Autun réfléchissent à la possibilité d'une valorisation mais une partie du site appartient à un propriétaire privé qui demande un prix élevé pour la vente du terrain. La seule valorisation récente a été le travail de Charles Abord qui a permis aux principaux acteurs de s'interroger sur l'avenir du site sans pour autant aboutir à un projet plus concret.

Le site présente également un intérêt par son classement en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique). Il est utilisé par le Muséum d'Histoire Naturelle d'Autun dans le cadre d'animations pédagogiques. En effet, étant laissé à l'abandon depuis 1957, la flore et la faune s'y sont développées de façon totalement non contrôlée, ce qui présente un grand intérêt pour cette institution muséale.

Le Muséum d'Histoire Naturelle a également réalisé une exposition qui présente « l'histoire industrielle de l'exploitation des schistes bitumineux producteurs d'huiles de schistes équivalant au pétrole naturel ». Les exploitations y sont présentées à travers des clichés photographiques dont les premiers furent réalisés en 1885.

Signalons également l'existence à Épinac d'un Musée de la Mine, de la Verrerie et du Chemin de fer.

Le patrimoine industriel de la région est plus largement traité au sein de l'Écomusée du Creusot situé sur le territoire limitrophe, la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau les Mines (CUCM). Ce territoire est constitué depuis peu en Pôle d'Economie du Patrimoine dont la frontière au nord suit celle du Pays Autunois-Morvan. Le projet culturel de l'écomusée s'intéresse essentiellement au patrimoine industriel abondant et fortement emblématique de son territoire. La proximité de ce lieu de valorisation patrimoniale n'a pas influencé les politiques culturelles de l'Autunois dans le domaine du patrimoine industriel. Bien au contraire, il semble que chacun des territoires se soit fortement identifié sur la base de patrimoines très distincts : le patrimoine antique et médiéval pour le Pays Autunois-Morvan et le patrimoine industriel pour la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau les Mines.

2.2.4. Patrimoine naturel

Environnement et entretien du paysage

L'entretien du paysage et l'attention portée à l'environnement impliquent de multiples intervenants, qu'ils soient associatifs, privés ou encore publics. Il sera donc difficile de donner

au sein de ce travail la totalité des structures du territoire qui interviennent sur le registre environnemental.

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)

Ce label est donné par une Union nationale des CPIE et porte sur les types d'actions réalisées : sensibilisation et animation sur le patrimoine naturel et l'environnement.

Le CPIE du Pays de l'Autunois à Collonge la Madeleine compte environ 20 salariés autour de quatre secteurs d'activités :

- secteur hébergement-accueil pour les collectivités, stages de formation ;
- secteur éducation qui organise les classes découvertes environnement avec les scolaires et les colonies de vacances ;
- secteur étude, développement et recherche qui travaille avec les partenaires locaux sur l'environnement, les chantiers d'insertion, la formation professionnelle. Ce secteur réalise actuellement des études avec le Pays de l'Autunois sur l'environnement.
- le CPIE gère également le centre de loisirs d'Épinac.

Depuis environ trois ans, le CPIE s'implique dans les différentes actions menées localement notamment dans le domaine de la valorisation patrimoniale par des études approfondies des milieux naturels. En 1998, un service d'aide aux collectivités avait été développé pour « *la mise en place et l'entretien du patrimoine que ce soit le patrimoine naturel, ou le petit patrimoine bâti* ». Ce service a fonctionné un an mais l'arrivée de nombreux emplois-jeunes a fortement concurrencé les activités de ce service qui n'a pu trouver de mission pendant trois ans. Ce service reprend actuellement des activités notamment en lien avec la Communauté de Communes de l'Autunois et le Pays de l'Autunois-Morvan.

Dans ce cadre, certains projets ont abouti à la réalisation d'un « sentier d'interprétation » des berges de la Drée par exemple. Le CPIE travaille également en lien avec le Pays Autunois-Morvan sur la réalisation de la nouvelle voie verte entre Autun et Santenay, Chemin faisant¹.

Le CPIE a également édité une plaquette afin de mieux faire connaître ses compétences dans le cadre de l'accompagnement des politiques locales de valorisation du patrimoine. Le slogan employé est :

« Au détour d'un chemin, dans les mots des légendes, aux accents de ses fêtes, dans l'eau de ses rivières, dans les chants des forêts, aux reflets de ses vins, au cœur des paysages, dans l'histoire de ses pierres et des hommes qui l'habitent, se cache l'âme de votre pays. »

Dans ce cadre, l'association propose à ses partenaires locaux de développer et valoriser leur territoire en leur proposant six services :

1. Reportage photo ;
2. Étude paysagère ;
3. Parcours d'interprétation ;
4. Aménagement de sites ;
5. Topoguide nature ;
6. Conception de site internet.

Le CPIE mène également une mission à l'échelle régionale mais dans un cadre national nommé « Territoires, environnement, emplois (TEE) ». Les Ministères de l'Emploi et de l'Environnement ont lancé cette opération en 2000 afin de pérenniser les emplois occupés

¹ Projet décrit ci-dessous.

dans le cadre du dispositif « emplois-jeunes » et dans le domaine de l'environnement. Il s'agit donc d'accompagner les employeurs afin de créer, professionnaliser et pérenniser ces emplois. Ce service est présent dans huit régions en France. Le CPIE a en charge cette mission pour la région Bourgogne ce qui représente environ 790 emplois-jeunes et 560 structures employeuses.

Concrètement, le CPIE organise des tables rondes entre emplois-jeunes et employeurs, réalise des études sur l'emploi en environnement, recense les formations dans ce domaine, répond directement à toutes les demandes des jeunes. Il joue donc un rôle d'animation de réseau. A ce titre le CPIE publie un bulletin qu'il définit comme « *un lien entre les salariés travaillant dans le domaine de l'environnement en Bourgogne* ». Le Bulletin aborde une grande variété de thèmes comme la formation en donnant des informations pratiques, des dates de stages, ou encore sur la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), la prise en charge financière de ces formations, etc.

Les emplois concernés sont de nature diverse : agents d'entretien, animateurs et éducateurs à l'environnement, emplois dans les chambres consulaires, jeunes travaillant dans le cadre associatif comme les animateurs d'Office du Tourisme ou encore les animateurs sportifs qui travaillent dans le domaine de l'eau comme les kayakistes et les animateurs de voile. Les Agences de l'eau financent le programme en partie, au regard de leur compétence pour la gestion du milieu aquatique.

Les années 2003 et 2004 seront des années charnières pour les emplois-jeunes car le dispositif arrive à son terme pour la moitié d'entre eux. Ils vont devoir être accompagnés dans leurs choix professionnels et leur recherche d'emploi. Pour leur part, les structures qui financent les emplois-jeunes ont des difficultés à se projeter et à consolider les postes. Lorsque les collectivités ressentent la nécessité de l'emploi, elles créent le poste. Cependant certains postes ne seront pas pérennisés, le manque de solvabilité financière ne permettant pas de répondre au besoin. De plus, la démarche de pérennisation des postes est plus complexe pour les collectivités que pour les associations. En effet, au sein des collectivités, le poste doit faire l'objet d'un vote, puis d'une demande de création au CNFPT, et enfin d'un recrutement par concours.

Les partenaires financiers de cette opération sont : les Ministères de l'Emploi et de l'Environnement au travers de leurs Directions Régionales et Départementales (DRTEFP, DDTEFP et DIREN), mais également les Directions Régionales et Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF et DDAF), les Directions Départementales de l'Équipement (DDE), les Agences de l'eau de trois bassins (Loire Bretagne, Seine Normandie et Rhône Méditerranée Corse), l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), la Direction Régionale de l'Office National des Forêts (ONF), les Chambres d'agriculture, la plate-forme régionale de professionnalisation montée par l'AFPA (DRAFPA), l'Observatoire Régional de l'Environnement de Bourgogne (OREB), le Centre National de la Fonction Publique Territoriale Bourgogne (CNFPT) et le Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire (CRAJEP).

Agenda XXI local

La Communauté de Communes de l'Autunois a mis en place depuis mars 2000 un Agenda XXI local. Un emploi-jeune a été recruté pour mener à bien ce projet. Autun a été la première ville en Bourgogne à lancer un tel programme. La période 2000-2002 a été consacrée à la

réalisation de l'état des lieux des actions à mener dans le cadre du développement durable. La concertation avec les habitants s'est faite selon une démarche participative. Les thèmes abordés sont très divers¹ :

- Education, insertion, solidarité ;
- Habitat, paysage et milieu naturel ;
- Tourisme et développement économique ;
- Transport et déplacement ;
- Gestion publique durable, sport et culture.

Le premier numéro du magazine de la Communauté de Communes de l'Autunois, « *Ensemble* », publié en juin 2002, consacrait une page à cette opération. L'article invitait toutes les personnes intéressées à s'inscrire dans les différents ateliers. Il présentait également deux réalisations concrètes de l'intégration de la notion de développement durable à travers deux projets :

- « *Le préau de l'école de la Celle en Morvan est rénové, en partie, par un chantier d'insertion, qui n'utilise que des produits naturels pour colorer les murs de chaux et pour les isoler avec du chanvre ;*
- *L'Equipe verte de la Communauté de Communes de l'Autunois a permis de créer 4 emplois. Elle ouvre et entretient des chemins de randonnées pour développer le tourisme vert. Son travail permet aussi de conserver les paysages de la région et favoriser les lieux d'échange avec la population locale.* » (*Ensemble*, n° 1, juin 2002, p. 12).

Sentiers de randonnées

L'un des atouts touristiques de la région est son tourisme « vert ». Associations, Communes, Département mettent en valeur de nombreux circuits de randonnées. Les communes peuvent inscrire des chemins de randonnées dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Ces chemins doivent appartenir à la commune elle-même et non à des propriétaires privés. La commune peut ainsi toucher des subventions (20%) de la part du Conseil Général pour l'entretien de ses chemins. Le montant de ces subventions est augmenté (entre 30 et 40%) lorsque les sentiers ainsi tracés comportent des thématiques spécifiques.

En 2000, 88% des Conseils généraux avaient adopté un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée en application de la loi du 22 juillet 1983 qui leur donne compétence dans le domaine des sentiers de randonnées. Cette loi permet de donner aux chemins ruraux utilisés pour l'agriculture ou l'exploitation forestière un statut légal afin de les convertir en activités de loisirs (randonnée pédestre, équestre, VTT).

« La prise en compte de ces différents types de randonnée traduit bien la volonté d'inscrire l'offre départementale dans une dimension d'économie touristique car la randonnée reste l'élément central du tourisme vert et répond à une forte demande sociale, notamment des citadins. » (Alazar, Hazard, 2000 : 28)

Lorsque les départements s'occupent de sentiers de randonnée, la plupart cherche également à développer les structures d'accueil telles que restaurants et hébergements. De plus, des chartes graphiques voient le jour pour la signalisation des chemins comme c'est le cas en Saône-et-Loire où la charte est actuellement en cours d'élaboration.

¹ *Agenda XXI Local : État des lieux. Recueil des comptes-rendus des réunions avec la population (2000-2003)*, Communauté de communes de l'Autunois, [2002], 53 p.

Les expériences sont nombreuses dans le domaine du balisage des sentiers de randonnée, nous ne les citerons donc pas de façon exhaustive mais nous donnerons simplement quelques exemples :

Les Voies Celtes en Bourgogne du Nord

Une association de randonneurs, l'AMUR, a réalisé dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) le recensement des sentiers du Canton de Mesvres. A la suite de ce travail, l'association a réalisé un panel de circuits de randonnées nommés « Voies Celtes en Bourgogne Sud » qu'elle a valorisé en installant devant chaque départ de sentier une œuvre d'art contemporaine¹.

La Drée pas à pas

La Communauté de Communes de la Vallée de la Drée a mis en place un « sentier d'interprétation » en 1998. La conception et la réalisation de ce sentier ont été confiées au CPIE de Collonge la Madeleine. Il a bénéficié du soutien financier de la DIREN Bourgogne, du Conseil Général de Saône-et-Loire et de la Commune d'Épinac.

Ce sentier d'interprétation se nomme « *La Drée pas à pas* » et se situe sur la commune d'Épinac. Plusieurs thèmes ont été identifiés par le CPIE qui permettent de « lire » le paysage : ripisylve (forêt le long d'un cours d'eau), écosystème, pays de bocage et d'élevage, les moulins et l'eau, le gué de Champy, les mines d'Épinac, le château de Monestoy. Lors de la mise en place de ce sentier d'interprétation, les abords du chemin ont été aménagés pour montrer certains éléments du paysage aux promeneurs : réalisation de trouées dans le paysage, aménagements de panneaux avec des explications s'appuyant sur des recherches historiques, réalisation d'une plaquette donnant des informations.

D'autres sentiers à thème ont également été mis en place sur cette région sous le nom de « *Balades au cœur de la Vallée de la Drée* » sans faire l'objet d'une lecture paysagère particulière. Les boucles passent à proximité de sites ou de paysages particuliers. Ces sentiers se situent sur cinq communes de la Communauté de Communes de la Vallée de la Drée : Collonge la Madeleine, Épinac, Saint Léger du Bois, Saisy et Sully. Une plaquette a été éditée par la Communauté de Communes pour guider le randonneur.

Ces chemins étaient parfois bouchés ou annexés par des agriculteurs. En effet, si le chemin rural n'est plus utilisé par l'agriculteur et s'il n'est plus entretenu, alors il est rapidement annexé. Toutefois, le découpage en parcelles dans un paysage de bocage tel qu'il est encore visible aujourd'hui nécessite des chemins d'accès aux prés. Ces chemins se trouvent souvent entre des haies et ne sont donc pas labourés. Le territoire de l'Autunois connaît donc moins de difficultés que d'autres pour la préservation de ses chemins, comme en plaine par exemple.

Les élus sont présents dans la réflexion lors de la mise en place d'un sentier d'interprétation. Ils participent à toutes les étapes du projet depuis la validation des objectifs à la phase de préconisations et d'actions concrètes. Sans cette concertation, l'aboutissement de tels projets est fortement compromis.

¹ Nous développons cet exemple au sein du chapitre 3.2.3.

Les brigades et équipes vertes

Plusieurs Communes et Communautés de communes ont mis en place des équipes ou brigades vertes afin d'entretenir les sentiers de randonnées.

Les équipes vertes de la Ville d'Autun et de la Communauté de Communes de l'Autunois recensent actuellement l'ensemble des chemins ruraux pouvant répondre aux critères du PDIPR. L'action de l'équipe s'est concentrée en 2002 sur les communes d'Auxy et Tintry en ce qui concerne la réouverture de chemins et la remise en état du petit patrimoine, notamment des lavoirs, dispersé sur le parcours. Des aménagements ont également été réalisés à la Celle en Morvan. Un autre projet est en gestation sur la commune de Curgy avec la création « *d'un sentier de découverte du patrimoine* » (*Ensemble*, n° 1, juin 2002, p. 8).

La Communauté de Communes de la Vallée de la Drée a également recruté deux agents d'entretien depuis septembre 2002 dans le cadre d'un plan de gestion de la vallée de la Drée, afin de mettre en place des sentiers à thème et de les entretenir. L'un d'eux possède une formation sur la gestion des milieux aquatiques. D'autres formations complémentaires sont assurées par le CPIE concernant par exemple le respect des règles de sécurité ou les notions d'élagage et de bûcheronage.

La mairie d'Anost propose environ 200 km de sentiers balisés qu'il est possible de parcourir à pied, à cheval ou en VTT. Le GR13, le tour du Morvan et le tour équestre du Morvan sont trois sentiers de randonnées qui traversent la commune d'Anost qui y voit une « *preuve de la qualité de ses chemins et de la beauté de ses paysages.* » Le site internet de la mairie, propose une carte comprenant les circuits de randonnée et les éléments patrimoniaux et naturels qui se trouvent sur les parcours¹.

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)

Dans le cadre de l'entretien des sentiers et des berges, le CPIE préconise un « entretien raisonné ». Il s'agit de travailler de façon écologique et donc de faire appel à des techniques particulières et des outils spécifiques afin de respecter par exemple les refuges pour les poissons ou encore respecter l'accès aux rivières pour que les agriculteurs puissent faire boire leurs animaux. Cette méthode ressemble donc à du « jardinage ».

D'autres intervenants entretiennent également les berges comme par exemple les chantiers d'insertion menés par des associations. Dans ce cas, l'entretien des berges fait moins appel à la gestion raisonnée.

Le Conservatoire des sites naturels bourguignons

Chaque région possède un Conservatoire des sites naturels chargé de la protection et de la gestion des sites classés par la loi de 1930.

En Bourgogne, le Conservatoire diffuse des plaquettes décrivant des randonnées nommées « Sentiers de découverte ». Un seul sentier de ce type existe sur le territoire du Pays Autunois-Morvan, « Les Rochers de Carnaval », situé sur la commune

¹ Site web de la mairie d'Anost : www.anost.com

d'Uchon. Ce site a été classé le 28 juillet 1941. Il se trouve en Znieff sous le nom de « Massif d'Uchon » et ce zonage couvre 1175 hectares.

La plaquette qui accompagne le visiteur le met en garde sur la protection du site qu'il visite ainsi que son histoire paysagère. Les Rochers de Carnaval ont la particularité de ne plus être entretenus par les animaux qui y paissaient encore au début du XXème siècle. A présent les broussailles envahissent le site et le Conservatoire a procédé à des travaux de coupes en 1999 dans le cadre d'une convention avec le Conseil Général de Saône-et-Loire pour la gestion des espaces naturels sensibles (Ratouis, 2002 : [s.p.]).

Le Parc Naturel Régional du Morvan

Le PNR du Morvan s'est également investi dans les sentiers de randonnées depuis sa création. Ainsi, dès 1970-1971, le Parc met en place le GR13 sur son territoire en collaboration avec les relais départementaux du Comité National des Sentiers de Grandes Randonnée (qui deviendra par la suite la Fédération Française de Randonnée Pédestre, FFRP). Ce GR traverse le Morvan selon un axe nord-sud et permet de rejoindre Vézelay à Bibracte en passant par le Lac des Settons.

En 1974, le Parc crée des itinéraires de randonnées pédestres locaux. En 1982, le Parc réalise un Tour du Morvan par les grands lacs, soit 220 km de sentiers homologués en « GR de Pays » par la FFRP.

A partir de 1990, le Parc balise 1500 km de circuit VTT homologué par la Fédération Française de Cyclisme (FFC). En 1998, il crée le Tour Équestre du Morvan avec l'aide de prestataires équestres.

La plupart de ces sentiers sont cartographiés et publiés dans des Topoguides édités et distribués par le PNR du Morvan.

Les voies vertes

Le Conseil Général de Saône-et-Loire a développé un important programme de transformation d'anciennes voies ferrées ou de chemin de halage en voies vertes. La première a été ouverte entre Givry et Cluny (44 km) sur une ancienne voie ferrée. Un autre tronçon part de Chalon-sur-Saône pour rejoindre Chagny et se poursuivre en Côte-d'Or vers Santenay (22 km) en suivant le chemin de halage du Canal du Centre. Enfin, un troisième itinéraire a été ouvert au sud du département entre Berzé le Chatel et Charnay les Mâcon (15 km). Il traverse le vignoble du mâconnais et est dédié au poète Lamartine. Son revêtement le rend accessible non seulement aux piétons mais également aux cavaliers et attelages.

C'est dans ce cadre que le Pays Autunois-Morvan cherche à développer une Voie verte qui relierait Autun à Santenay (sur l'ancienne voie ferrée Autun-Santenay-Chagny) et par ce fait au réseau actuellement en place dans le département¹.

Produits

Depuis leur création, les parcs naturels régionaux cherchent à développer davantage leurs actions en direction des acteurs économiques situés sur leur territoire. Ils vont donc promouvoir sous le label *Parc* les produits régionaux qui correspondent aux critères co-construits par les visiteurs et les acteurs locaux, que ces critères soient régionaux ou naturels.

¹ Ce projet est décrit plus longuement ci-dessous et se nomme « Chemin faisant ». Se reporter à la carte en annexe (« Le Pays Autunois-Morvan : Projets patrimoniaux »).

Les produits comprenant une trop forte connotation industrielle ne seront donc pas valorisés (Adam et Sagaert 1998 : 124).

Cette marque est concédée par chaque Parc et concerne des produits, des savoir-faire ou des services présents sur son territoire. Le PNR du Morvan labellise ainsi les miels du Morvan depuis une dizaine d'années et des bistrotiers qui offrent des repas à base de produits du terroir. Ces lieux identifiés « *Accueil du Parc naturel régional du Morvan* » propagent également la culture et les activités locales (*Le Journal du PNR du Morvan*, n° 4, Mai 2001 : 9).

Le vignoble de Couches, à l'ouest du Pays Autunois-Morvan, a reçu en 2000 son Appellation d'Origine Contrôlée. Nous allons reprendre ce point dans le chapitre suivant.

2.2.5. La route des châteaux

A l'est du Pays Autunois-Morvan se trouvent plusieurs châteaux ouverts au public. Ils font partie de la « Route des Châteaux en Bourgogne du Sud ». 16 châteaux se retrouvent sur un même circuit touristique et sont regroupés dans une plaquette éditée grâce à des fonds du Conseil Régional de Bourgogne et du Conseil Général de Saône-et-Loire.

Trois châteaux du territoire étudié se trouvent sur cette route :

- Château de Sully ;
- Château de Brandon à Saint Pierre de Varennes ;
- Château Marguerite de Bourgogne à Couches.

Ces trois châteaux ont fait l'objet de mesure de classement au titre des Monuments Historiques et sont tous les trois des sites privés.

Tableau 5 : Trois châteaux classés Monuments Historiques sur le territoire du Pays Autunois-Morvan – Route des châteaux en Bourgogne du sud¹

Château de Marguerite de Bourgogne

Type d'édifice : Parties protégées	Siècle	Description Historique Précisions	Date de protection (Observation MH)
Château : souterrain ; donjon ; chapelle	Moyen-âge	Demeure fortifiée médiévale édifée et agrandie du 12e au 15e siècle. Château démantelé au 17e siècle. Dans la seconde moitié du 19e siècle, construction d'un corps de logis dans le style néo-gothique. Château, y compris les souterrains (cad. E 39, 44, 45) : inscription par arrêté du 12 septembre 1996	1996/09/12 : inscrit MH (Inscription 20 08 1976 (façades et toitures) (arrêté) annulée. Objets mobiliers protégés : statues classées OM.)

Château de Brandon

Château : élévation ; toiture	12e siècle ; 18e siècle	Les façades et les toitures (cad. G 569) : inscription par arrêté du 10 juin 1975	1975/06/10 : inscrit MH partiellement
-------------------------------------	----------------------------	---	--

¹ Les éléments descriptifs qui suivent sont extraits de la Base Mérimée du Ministère de la Culture et de la Communication.

Château de Sully

<p>Château ; douve ; pont ; chapelle ; terrasse ; théâtre ; écurie ; orangerie ; ferme ; colombier ; lavoire ; allée ; portail ; jardin potager ; verger ; vivier ; parc ; glacière ; statue ; clôture ; communs</p>	<p>16e siècle ; 1er quart 17e siècle ; 18e siècle ; 19e siècle</p>	<p>Auteur : Nicolas Ribonnier, architecte. Construction entreprise au 16e siècle par l'architecte N. Ribonnier, terminée entre 1616 et 1621. Domaine acquis en 1714 par Claude de Morey, qui fait reconstruire la façade et les terrasses nord. Passe ensuite à la famille Mac-Mahon, qui possède encore le domaine. Le futur président de la République, duc de Magenta, y naquit en 1808. Intérieur du château très remanié au 19e siècle. Jardin paysager aménagé vers 1890. Statue du maréchal de Mac-Mahon autrefois à Alger.</p> <p>Bâtiment formé de quatre corps entourant une cour, cantonnés de tours carrées. Ensemble entouré de douves.</p> <p>Sols et constructions du domaine, comprenant : le château, les douves, les ponts, l'assiette du château, les terrasses et escaliers ; la chapelle située dans le parc ; les dépendances, y compris le théâtre, les écuries, l'orangerie ; la ferme ; le colombier, le lavoire-isba ; l'avenue ouest d'accès au château ; le parterre d'entrée et ses allées ; la demi-lune et le portail d'entrée ; le potager, le verger, le vivier, le parc, y compris les deux glaciers, la statue du maréchal de Mac-Mahon ; les murs de clôture (cad. C 2, 3, 5 à 15, 17 à 25) : classement par arrêté du 4 juillet 1995</p>	<p>1995/07/04 : classé MH (Classements 12 06 1925 et 28 05 1942 (arrêtés) annulés.)</p>
--	--	---	---

Théâtre de Société, Château de Sully

<p>Théâtre</p>	<p>milieu 19e siècle</p>	<p>Théâtre de société aménagé au milieu du 19e siècle au rez-de-chaussée des communs nord du château de Sully, propriété de la famille de Mac Mahon depuis le milieu du 18e siècle. Théâtre transformé en atelier (scène détruite et ouverture de scène obturée) .</p> <p>Théâtre avec salle à galerie unique, de plan en U.</p> <p>sujet : harpes, tambourins, lyres, flûtes de pan, sistres (support : plafond de la salle) ; armes de la famille de Mac-Mahon (support : lambrequin peint)</p>	<p>1995/07/04 : classé MH mauvais état</p> <p>Enquête thématique régionale (théâtres de Bourgogne), 1996, par Sonnet Bernard ; Hugonnet-Berger Claudine</p>
----------------	------------------------------	---	---

Leurs propriétaires organisent les visites, essentiellement pendant la saison estivale. Il faut noter que pour deux des sites, les propriétaires possèdent également des vignes. Le Duc de Magenta, propriétaire du Château de Sully, possède neuf hectares de vignobles sur les communes de Puligny et de Chassagne. Emmanuel Cayot, propriétaire du Château de Couches, qu'il a hérité de son grand-père, est vigneron et cultive huit hectares de vignes à Couches. En 2000, le vignoble de cette commune reçoit son Appellation d'Origine Contrôlée nommée « Côtes du Couchois ».

Il faut ici noter le lien fort qui unit vins et pierres en Bourgogne. Georges-Henri Rivière, concepteur du musée du vin de Bourgogne à Beaune, ne veut-il pas, dès son origine en faire un musée du vin et de la pierre ? En 1937, les premières salles du musée ouvrent à Beaune mais n'abordent que le thème du vin (Demossier, Jacobi, 1994 : 25).

2.2.6. Valorisation touristique

Les Quatre Chemins

Une expérience a été menée sur le Morvan de vente de produits touristiques de 1984 à 1994. Une association nommée « Les Quatre Chemins » a été créée en 1984 avec deux associations de développement local et deux associations de professionnels du tourisme :

- APEREM : Association favorisant le développement économique du Morvan
- Une association de développement économique de la Nièvre présidée par Danièle Mitterrand
- Les attelages du Morvan
- Le poney Club du Croux.

A l'époque, ces acteurs ont fait le constat qu'il ne suffisait pas de distribuer des plaquettes d'incitation à la visite de la région et faire de l'information touristique, mais qu'il fallait aller plus loin et proposer des produits touristiques de qualité, directement auprès de la clientèle, répondant à la demande des touristes, avec des acteurs touristiques formés à l'accueil. L'objectif était donc de monter une Agence de tourisme réceptive et de développer ainsi l'activité économique locale du tourisme.

« 'Les Quatre Chemins' c'est une association de professionnels, pas de rêveurs. Ils estiment que la période actuelle est favorable à un tourisme de proximité, respectueux des réalités humaines et naturelles des régions économiquement défavorisées, comme le Morvan. En revanche, il occupe une place privilégiée et offre un milieu naturel très protégé, une zone de semi-montagne, un patrimoine culturel historique et humain très riche.

L'association s'est donnée comme objectif de développer un type de tourisme qui profite réellement aux habitants en rentabilisant les équipements des communes et des particuliers, en apportant un revenu complémentaire aux ruraux qui permette aux jeunes de travailler et vivre au pays. Pour cela, elle fait le lien entre les structures, organismes, collectivités locales et particuliers intéressés par le tourisme pour constituer un réseau touristique du Morvan efficace, accueillant et attractif. » (Le Journal de Saône-et-Loire, mercredi 28 octobre 1987)

En 10 ans d'existence, l'association s'est enrichie d'une cinquantaine de membres, tous professionnels du tourisme, sur l'ensemble du Morvan. Ils représentaient l'ensemble des acteurs du tourisme présents en milieu rural : campings privés, hôteliers, tourisme en eaux vives et équestre, cyclotourisme et VTT, gîtes d'étapes et ruraux, activités pédestres (associations de randonnée pédestre), etc. Les adhérents devaient se plier à un cahier des charges sur la qualité touchant à l'accueil, aux produits et à l'hébergement.

La logique poursuivie était celle du massif du Morvan de Vézelay à Autun et non une logique départementale sans s'astreindre à des limites précises. Le slogan était « Osez le Morvan par les Quatre Chemins ».

Illustration 2 : Carte des Quatre Chemins



Carte accompagnée du slogan : « Le

La carte qui accompagnait les documents d'appel de l'association ne délimitait pas un territoire de façon très précise : aucune commune n'est signalée ni aucune ville importante qui joueraient comme des points de repères. Seuls les points cardinaux et les départements sont inscrits sur la carte. Même les départements sont situés autour de la carte et les frontières ne traversent pas le territoire du Morvan ainsi représenté.

Les sujets mis en avant font tous référence à des éléments du paysage (château, ferme, sapins et arbres, montagne, lacs, rivières, église) ou des activités de loisirs (pêche, équitation, randonnée, attelage, canoë).

Cette carte montre donc la volonté de l'association de dépasser les problèmes de frontières car celles-ci sont floues. Le message important porté par cette représentation est bien l'espace dans lequel peuvent s'inscrire des activités de loisirs.

La création d'un réseau de professionnels et de collectivités a débuté par un inventaire de l'offre touristique sur l'ensemble des communes du massif. Des séjours à la carte étaient proposés par Les Quatre Chemins, à la différence du PNR du Morvan qui ne faisait que la promotion de l'existant sans aller jusqu'à la commercialisation.

L'association « Les Quatre Chemins » vendait des produits touristiques dans une logique commerciale mais en s'interrogeant sur la demande, et non sur ce qu'il était possible d'offrir aux touristes. Les propositions pouvaient être faites en 48 heures, en fonction du budget, de l'hébergement, des activités choisies et du public (famille, comité d'entreprise, etc.). La personne chargée de bâtir le produit pouvait s'appuyer sur le réseau de professionnels de l'association. Une plaquette présentait quelques exemples de ce qu'il était possible de réaliser comme séjour :

« Un service exceptionnel : Le Morvan à la carte, des séjours personnalisés pour familles, groupes ou collectivités / Pour ceux qui ne choisissent pas le clef en main / Pour les amoureux du « cousu main » / Les artisans du tourisme que nous sommes, vous offrent la liberté des séjours et des activités multiples adaptés à vos désirs et en fonction de votre budget / Nous construisons, à la demande, et avec vous, vos vacances, vos séjours, vos voyages... Utilisez cette formule simple avec les Quatre Chemins ». (Plaquette Les Quatre Chemins, [s.d.]

Des activités étaient proposées avec des thèmes aussi divers que des stages de fabrication de confitures ou d'apiculture mais également des promenades en péniche, des vacances à la ferme ou en centre équestre, des visites de caves et des dégustations, des stages d'initiation au dessin, à la gravure et à la sculpture, des stages de musique et de danses traditionnelles du Morvan, des randonnées tisanes et plantes médicinales, des randonnées sur « la route du flottage », des week-end « trappeur » ou « délicieux marrons ».

Ces initiateurs avaient poussé leur projet jusqu'à réaliser une charte qualité et un diagnostic de formation pour ses membres. Ce diagnostic a été mené par le Lycée Professionnel Agricole de Château Chinon en 1991. Il faisait le bilan des formations déjà dispensées auprès des membres des Quatre Chemins et préconisaient d'autres modules. Cette volonté de professionnaliser les adhérents devait permettre à l'association de passer du bénévolat à une structure plus solide. Ces stages s'organisaient autour de trois types d'acteurs correspondant à une logique de filières : l'hébergement (camping, hôtels, gîtes), les activités (randonnées pédestres, équestres, nautiques, VTT) et les animations (artisans d'art, producteurs, musiciens). L'objectif de ces formations était de faire travailler ensemble les différents intervenants sur le tourisme en Morvan afin qu'ils construisent des formes spécifiques de commercialisation de leurs produits, plus adaptées aux structures existantes. En effet, ces professionnels se sentaient à l'écart des circuits traditionnels de commercialisation de l'offre touristique, ceux-ci s'intéressant peu au tourisme rural. Ils devaient également devenir les promoteurs de leur propre région à travers des journées de « visites et de critiques constructives » nommées « connaissance inter-adhérents ». Ce diagnostic aboutit à la mise en place de 2 200 heures de formation pour l'année 1991².

¹ Carte reproduite en annexe.

² *Diagnostic préalable à une formation des acteurs du tourisme : Association Les Quatre Chemins, Château Chinon, LPA du Morvan, Août 1991.*

1991 est également l'année d'adhésion des Guides accompagnateurs du Morvan qui ont permis aux Quatre Chemins d'ouvrir à sa clientèle des visites de qualité. De même, l'association débute une collaboration avec l'association des Journées Gourmandes de Saulieu, « Gastronomie Bourgogne Morvan », qui regroupe une trentaine d'hôteliers restaurateurs du Morvan.

Le 21 octobre 1993, l'association « Les Quatre Chemins » voit son travail couronné par le prix spécial de « Promotion collective » du « Tourisme Vert et Agriculture ». Ce prix était décerné par la Tête de Réseaux pour l'Appui Méthodologique aux Entreprises (TRAME) et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA). Cette expérience a été retenue parmi 377 autres menées par des agriculteurs, conseillers et animateurs travaillant en milieu rural sur le thème de « réalisations collectives de sensibilisation, de conception et de promotion de produits touristiques ».

En 1993, une SARL a été montée par une quarantaine d'adhérents sous la pression des autres agences professionnelles auxquelles Les Quatre Chemins faisaient de la concurrence. Il leur a donc fallu se mettre en conformité avec les normes de vente de produits touristiques. Pour créer une agence de voyage, il fallait donc embaucher une personne ayant un BTS tourisme et 5 années d'expériences dans ce domaine, et réunir une caution de 350 000 francs. Ces objectifs devaient être remplis en 6 mois. La SARL a été constituée et nommée « Morvan Détour ». Le produit était vendu directement par Morvan Détour au client, à charge pour cette SARL de redistribuer le prix des prestations à ses adhérents.

Une étude a été menée pour connaître la viabilité d'une telle entreprise. Il fallait alors entre 3 et 4 millions de francs de Chiffre d'Affaire annuel pour faire vivre cette agence touristique. Dès la première année de création, Les Quatre Chemins font 1 million de CA sur 700 000 francs prévus. Mais dès la seconde année, les aides de l'état attendues ne venant pas (appui financier pour un poste de travail), l'opération s'arrête avant la catastrophe financière. Les causes de cet échec sont multiples : pression trop forte des institutions pour la création d'une SARL qui est donc montée dans une trop grande précipitation, montant de la caution élevé, manque de soutien des collectivités et de l'Etat. L'échec a été vécu de façon douloureuse car l'expérience s'est arrêtée brusquement alors que les personnes impliquées dans ce projet travaillaient ensemble depuis une dizaine d'années.

Il semble que depuis cette expérience, aucune autre forme de rassemblement n'ait pu coaliser l'ensemble des professionnels du tourisme d'une part et les institutions et collectivités locales d'autre part autour d'un champ d'intervention aussi large.

Plusieurs textes témoignent de cette difficulté comme l'état des lieux du Pays Autunois-Morvan, réalisé en 2000, qui préconisait un investissement plus grand des habitants du territoire comme étant des promoteurs du tourisme :

A propos de la multiplication des manifestations : « Il faut donc tout d'abord se donner les moyens d'assurer la vitalité de ces événements en les ancrant dans l'identité locale et en les renouvelant pour maintenir la mobilisation des habitants du territoire. Les habitants du territoire sont, d'une certaine manière, les premiers touristes et les premiers promoteurs du tourisme. Il faut les considérer en tant que tel. » (Etat des Lieux du Territoires – 2ème partie. Chapitre Diagnostic territorial, Groupe de travail n°7 « Tourisme et Patrimoine », Compte-rendu de réunion n°2, 21 septembre 2000, Couches, p. 63.)

De même, les acteurs des sites patrimoniaux regrettent d'une part le peu de liens avec la population locale, et d'autre part que les professionnels du tourisme ne fassent pas suffisamment la promotion des sites et des activités du territoire.

Ainsi, la Charte du Pays Autunois-Morvan propose dans ce domaine plusieurs axes opérationnels¹ :

- favoriser une meilleure connaissance et appropriation de la culture et du patrimoine par les habitants ;
- développer le rayonnement culturel de l'Autunois-Morvan en s'appuyant sur son patrimoine et sur les créations contemporaines ;
- diversifier l'offre touristique pour augmenter l'attractivité du territoire ;
- coordonner les actions et les acteurs afin de tirer le meilleur parti des impacts économiques directs et indirects du tourisme en lien avec le Parc du Morvan.

L'Office du Tourisme d'Autun

L'Office de Tourisme de la Ville d'Autun souhaite se convertir en Office de Pôle afin d'assurer la promotion non seulement de la ville mais également de la région. Devant la très forte fréquentation de la cathédrale, la municipalité a également installé un point d'information face à celle-ci. L'objectif est d'inciter les visiteurs de ce site à rester sur la région et à en visiter d'autres.

D'autres points d'information touristique existent sur le territoire du Pays Autunois-Morvan comme à Étang sur Arroux, Bibracte, Épinac, Couches.

L'une des fonctions de l'Office du Tourisme est d'assurer la promotion d'Autun et de la région sur des salons touristiques tant au niveau national qu'europpéen.

L'Office du Tourisme organise également en collaboration avec le Service du patrimoine d'Autun des visites à thème de la ville pendant la saison estivale comme « La seconde ville d'Autun au Moyen Age », « La ville haute », « Sur les traces des Autunois », « Demeures privées ». Certaines de ces visites sont nocturnes et proposent aux visiteurs un parcours théâtral et musical à travers la ville. La mise en place d'un « Pass Autun » doit également inciter le touriste à visiter plusieurs sites sur Autun et la région. Le visiteur peut également bénéficier de tarifs préférentiels chez certains commerçants².

Enfin une autre mission de l'Office de Tourisme est de réaliser les bilans des saisons touristiques et notamment d'apprécier l'impact des opérations de promotions et d'animations touristiques.

L'Office de Tourisme d'Autun accueille et renseigne autant de touristes français qu'étrangers (65 857 personnes de janvier à septembre 2002). Les Français viennent en majeure partie de la région Bourgogne (24,7%) puis de la région Ile-de-France (10,9%). Quant aux étrangers, ils viennent en majeure partie de Hollande (20,6%), d'Allemagne (10,1%) et pour une part moindre d'Angleterre (6,5%)³.

¹ Charte d'Aménagement et de Développement Durable du Pays Autunois-Morvan, p. 60.

² *Autun : Guide de l'été 2002*, Autun, Office de Tourisme, 2002.

³ Ces chiffres sont donnés par l'Office du Tourisme d'Autun pour la période de janvier à septembre 2002.

Tableau 6 : Bilan des visites guidées et animations estivales pour 2002¹

Types de visites	Caractéristiques	Nombre de visiteurs en 2001	Nombre de visiteurs en 2002
Visites Spectacles Nocturnes	En 2002, cette formule d'animation a été totalement renouvelée ce qui semble expliquer l'augmentation du nombre de visiteurs	928	1161
Visites à vélo gourmandes		69	84
Visites à thème de l'été	La fréquentation a augmenté de 37,6% en 2002	508 visiteurs 90 visites	699 visiteurs 113 visites
Visite nature et patrimoine	La fréquentation a augmenté de 25,71% en 2002	35 visiteurs 6 visites	44 visiteurs 8 visites
Ferme des Lamas (Mesvres)		56	359
Visite avec l'ONF			12 visiteurs 3 visites
Pass Autun	En 2000, l'Office du tourisme avait vendu 35 Pass.	139 Pass	145 Pass
Théâtre Municipal	Ouverture du théâtre aux visites à travers des visites guidées et une double exposition		Visites guidées : 113 Exposition : 341 Curieux : 1 679
La Nuit des Musées	Cette nuit des musées se tient le 16 août. Les trois musées, Rolin, Muséum et Lapidaire, étaient ouverts au public.		155

Tableau 7 : Bilan de l'activité touristique de l'Autunois-Morvan pour 2002

Types de sites et d'animations	Caractéristiques	Nombre de visiteurs en 2001	Nombre de visiteurs en 2002
Musée Rolin		20 069	20 270 ²
Muséum d'Histoire Naturelle		3 184	3 209 ³
La Clef des Musées (Musées d'Autun, Bibracte et Château Chinon)	Cette offre a été ouverte en 2001. On constate une chute des visiteurs de 6,27%.	1 482	1 389
Cathédrale Saint-Lazare	Cathédrale en lumière (68 soirées)..... Nocturnes de la Cathédrale (5 soirées).... Nuit de la Cathédrale (1 soirée).....	3 780 393 140

APRA Bourgogne

Les missions de l'Agence de Promotion de la Région Autunoise – Bourgogne (APRA) sont axées sur la promotion économique et la prospection de nouvelles entreprises pour la région autunoise, ce qui couvre un territoire de 67 communes sur 7 cantons. Une autre de ses missions est de faire la promotion touristique de l'Autunois-Morvan. Elle a à ce titre publié trois documents touristiques :

- 12 circuits de cyclotourisme, *Autunois-Morvan – Bourgogne*, Agence de Promotion de la Région Autunoise, avril 2001.

¹ L'ensemble des chiffres des deux tableaux ci-dessous sont extraits du *Dossier de presse* réalisé par l'Office de Tourisme sur le « Bilan de la saison touristique 2002 au 15 octobre 2002 ».

² Chiffres pour la période janvier – septembre 2002.

³ Chiffres pour la période janvier – septembre 2002.

- *Magazine Bourgogne autrement : Tourisme en Autunois-Morvan*, Agence de Promotion de la Région Autunoise, n° 1, mars 2002.
- *Carnet de route Autunois-Morvan en Bourgogne*, Agence de Promotion de la Région Autunoise, mai 2002.

2.3. Projets envisagés dans le cadre de la Charte de Pays et du projet de Contrat de Pays

Parmi les projets de la convention d'objectifs signée en novembre 2002, certains concernent directement le tourisme et le patrimoine :

- Action 2 : Création d'un événementiel culturel majeur autour du Mont Beuvray.
- Action 4 : Projet Equal COOPERES : Activité d'insertion en vue de la création d'une vélo-route et actions de formation STEP.
- Action 5 : Création d'un Pôle de Pêche.
- Action 6 : Création de haltes touristiques et mise en place d'une information touristique globale : Aménagement d'aires de repos.
- Action 7 : SAEMN du Mont Beuvray : Projet d'aménagement et de développement du site du Mont Beuvray.
- Action 8 : Maison des Traditions Orales.
- Action 9 : Ecole de Musique Ressource de l'Autunois-Morvan : Equipement d'un pôle d'enseignement de musique traditionnelle.
- Action 10 : Centre Equestre du Croux : Développement des équipements du centre équestre.
- Action 11 : Acquisition de parcelles forestières présentant un intérêt écologique, touristique et économique constituant la ceinture verte de la Ville d'Autun.

2.3.1. Le programme d'Initiative Communautaire Leader+ : « Le Morvan, terre de culture et d'échanges »

Ce programme est mené par le Parc Naturel Régional du Morvan. Il répond à une préoccupation qui intéresse également le Pays. Le territoire souffre d'une dépopulation importante et d'une faible densité de population (15 habitants au km²). Ceci se caractérise par un départ important des jeunes et des populations actives, alors que le territoire connaît simultanément une arrivée importante de retraités. Le territoire est également marqué par une arrivée de personnes (Français mais également Hollandais et Anglais) s'installant dans la région en résidence secondaire puis qui se sédentarisent.

Le Morvan est donc un pays de migration avec des départs et des arrivées de population. Le programme Leader+ a pour objectif d'enrichir la culture morvandelle en intégrant cette diversité de populations et de cultures pour en faire un élément attractif du territoire¹.

¹ *Le Morvan, terre de culture et d'échanges, Dossier de candidature : Programme d'Initiative Communautaire Leader+ / le GAL Leader+ Morvan*, 20 août 2001, 53 p.

2.3.2. Chemin Faisant

Cette initiative suit quant à elle une logique de projet. L'idée originale a été initiée par l'association « Attelages du Morvan ». Elle est actuellement menée par le Pays Autunois-Morvan¹.

L'objectif est de développer un projet touristique en combinaison avec un projet d'insertion. Il s'agit d'utiliser l'ancienne voie de chemin de fer entre Autun, Épinac, Nolay et Santenay pour en faire une véloroute sur le modèle de ce qui a été développé entre Givry et Cluny sous le nom de « Voie Verte ». Ces deux routes pourraient à terme être reliées entre elles. Le projet en est au stade de consultation des communes.

Cette nouvelle voie verte serait plus utilisée comme un outil d'animation du territoire (marathon, événements) et moins comme un sentier d'interprétation stricte².

Pour sa part, le CPIE de Collonge la Madeleine est chargé de réaliser un sentier d'interprétation sur le tracé de l'ancienne voie ferrée. Les thèmes porteront sur le bocage, les bassins miniers d'Autun et d'Épinac, les coteaux viticoles des Maranges. Le CPIE intervient donc pour l'étude et les propositions d'aménagements. Il procède dans un premier temps à une étude touristique et patrimoniale, et réalise une première liste de propositions d'aménagements. Dans un second temps, le travail d'élaboration du sentier d'interprétation sera plus élaboré en fonction des possibilités financières attribuées au projet et de la volonté des élus.

L'association d'insertion, également partenaire du projet, est chargée de faire une étude technique pour la réalisation du terrassement de la voie verte.

¹ *Avant-projet. Chemins faisant : un atelier d'insertion tiré par des chevaux de trait. D'une idée à un projet de développement local par l'insertion*, Les attelages du Morvan, décembre 2001, 10 p.

² Cf. Carte en annexe : « Le Pays Autunois-Morvan : Projets patrimoniaux ».

3. La notion d'identité au regard de la mise en place du Pays

L'objectif du Pays Autunois-Morvan est de fédérer le territoire non pas autour d'une identité particulière, mais autour de projets communs et sur une échelle qui permette aux différents acteurs de créer sur ces projets des liens directs pour travailler. Le territoire même s'il est délimité par des frontières, devient dans ce cadre un « territoire de projets ».

Cependant ce territoire est marqué par une histoire (ou des histoires) spécifique où les représentations des acteurs se construisent selon leurs propres activités. Il est donc nécessaire d'analyser ces représentations spécifiques du territoire et de ses frontières au regard des logiques d'acteurs.

3.1. Définition du périmètre de Pays et logiques territoriales

Au cours de l'enquête, nous avons cherché à analyser quatre types de logiques territoriales portés par différents acteurs. Il s'agit de logiques administrative, politique, économique et patrimoniale. Les sérier ainsi nous a permis de décrire et d'analyser les enjeux de chaque groupe d'acteurs face aux changements territoriaux en cours.

3.1.1. Logique administrative

Le Pays Autunois-Morvan se situe uniquement sur le département de la Saône-et-Loire. Le choix de ne pas franchir les frontières départementales même au sein de la même région semble avoir prévalu pour la plupart des Pays constitués en Région Bourgogne. En ce qui concerne le Pays Autunois-Morvan, certains bourgs de la Nièvre ou de la Côte-d'Or sont davantage tournés vers Autun pour les services que vers les villes dont ils dépendent administrativement. Il s'agit pour la Nièvre de Luzy et Château Chinon et pour la Côte-d'Or de Liernais et Nolay.

Extrait de l'Etat des lieux, 3^{ème} partie, réalisé par le Pays Autunois-Morvan :

« Une large zone d'influence autour de la ville d'Autun se dessine au regard des habitudes et pratiques quotidiennes des habitants¹.

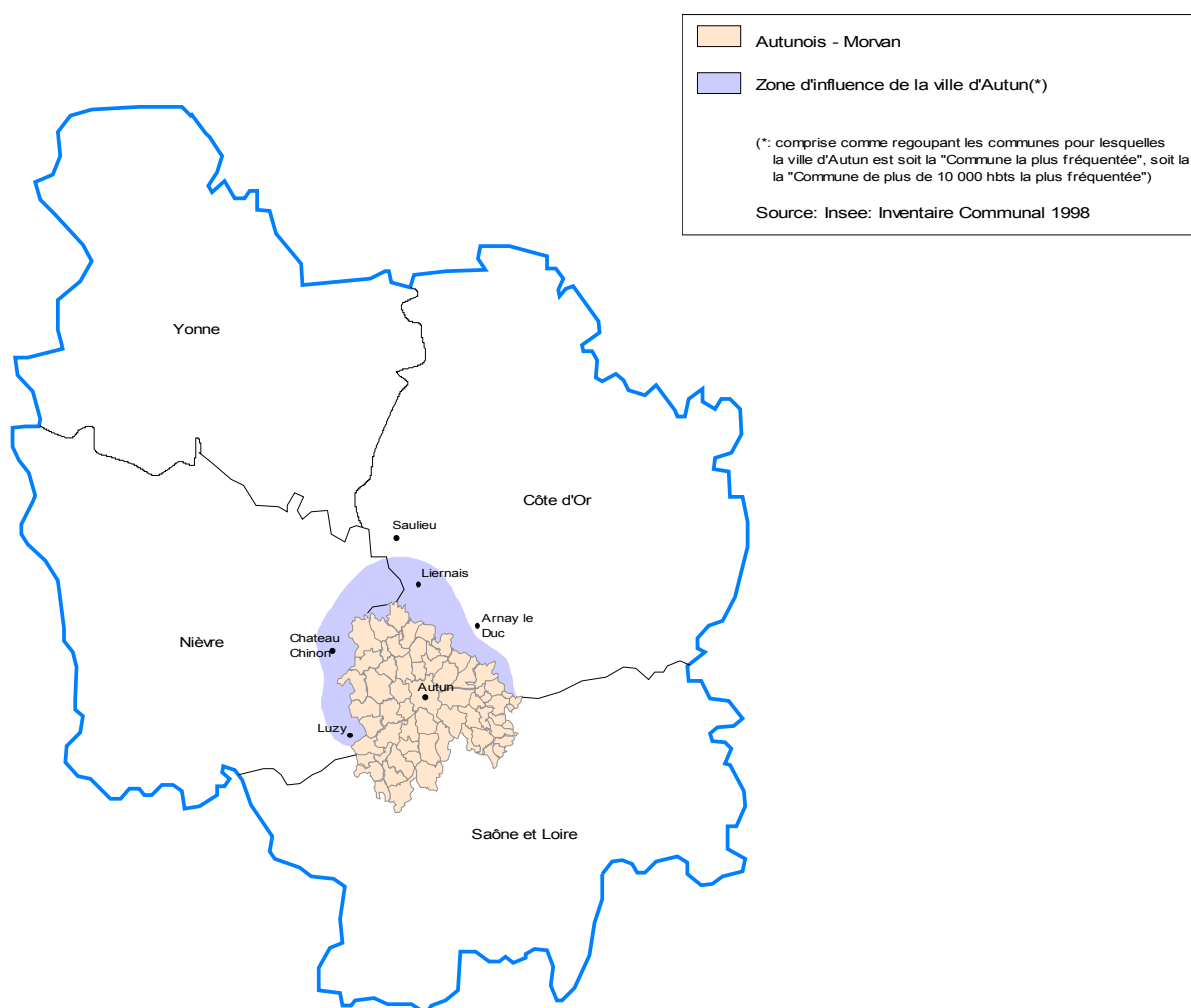
Pôle Administratif au sens de l'Insee, Autun étend cette influence au-delà des limites départementales vers la Nièvre (de Luzy à Château Chinon) et vers la Côte d'Or (de Liernais pratiquement jusqu'à Nolay).

En tant que bassin de vie, l'Autunois – Morvan aurait donc pu théoriquement s'étendre sur l'ensemble de la zone d'influence de la ville d'Autun.

Le périmètre proposé couvre 7 cantons totaux ou partiels. » (p. 64)

¹ Cette zone ressort de l'Inventaire Communal 1998 qui, en particulier, indique pour chaque commune d'une part la « commune la plus fréquentée » et, d'autre part, la « commune de plus de 10 000 hbts la plus fréquentée » pour satisfaire des besoins non satisfaits par la commune même (ou par la « commune la plus fréquentée » dans le second cas)

Illustration 3 : Zone d'influence d'Autun



A travers le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT) réalisé conformément à la loi du 25 juin 1999, le Conseil Régional expose sa position sur les Pays et leur délimitation territoriale :

« La question de la délimitation et de la taille de ces territoires suscite de nombreux débats. On voudrait en effet faire coïncider, pour le même espace géographique, des fonctions très différentes : projets de développement, lieu de contractualisation, organisation de l'action publique, Cette mobilisation reste plus facile sur des espaces à taille humaine dans lesquels les hommes se reconnaissent, et connaissent les mêmes préoccupations, les mêmes attractions. » (SRADT, 1999 : 102).

Ce positionnement semble donc cohérent avec la délimitation actuelle du territoire. Cependant d'autres enjeux territoriaux se sont construits à travers l'histoire de l'intercommunalité.

Définition du périmètre de Pays et frontières administratives : du canton à l'intercommunalité

Encadré 1 : les dates de l'intercommunalité en trois phases¹

1^{ère} phase : « La préhistoire de l'intercommunalité »

1884 : Une loi fixe les grandes lignes de fonctionnement des communes. Elle rend possible les relations intercommunales sous deux formes qu'il est toujours possible d'utiliser aujourd'hui :

- les ententes : conventions liant les communes entre elles par des relations contractuelles fixant leurs engagements mutuels ;
- et les conférences : forum de discussion entre les délégués des communes sans pouvoir de décision.

1890 : Une loi crée les syndicats de communes ou Syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU) qui fixent le seul cadre juridique pour la coopération entre communes pendant de longues années. Ces syndicats connaissent un démarrage très lent avant d'être relancés dans les années cinquante.

2^{nde} phase : « Une intercommunalité de deuxième génération »

1959 : Une nouvelle loi permet aux syndicats de communes de se donner des vocations multiples (SIVOM : Syndicats Intercommunaux à Vocations Multiples). Cette loi permet également la création de « districts », urbains à l'origine, ils se sont étendus au milieu rural.

3^{ème} phase : « La troisième génération de l'intercommunalité »

1966 : La création des Communautés urbaines vise la formation d'un véritable pouvoir d'agglomération. Ce nouvel échelon de la coopération intercommunale entraîne le transfert de compétences dans de nombreux domaines, notamment presque toutes les compétences d'ordre technique. C'est sans doute la cause de son peu de réussite (création de 9 communautés urbaines dont 4 ont été imposées par la loi).

1982 : La Loi de décentralisation va entraîner de nouvelles formules de regroupement de communes.

1983 : Création des Syndicats intercommunaux d'études et de programmation (SEP) chargés d'élaborer les schémas directeurs, lorsqu'aucune autre structure n'en a la responsabilité.

1988 : Nouvel assouplissement des SIVOM autorisant les communes à n'adhérer que pour certaines compétences.

1992 : Création des Communautés de communes (pour le milieu rural) et des Communautés de villes (pour les agglomérations).

Les Syndicats

Les analyses opposent intercommunalité « associatives » et « fédératives » :

- Les intercommunalités dites « associatives » regroupent les SIVU, les SIVOM et les Syndicats mixtes. Les contributions budgétaires sont versées par les communes ou sont fiscalisées mais toujours sur une base communale. Cette approche permet la mise en commun de moyens et privilégie ainsi la souplesse de mise en œuvre et de fonctionnement. Mais les établissements publics ainsi créés disposent d'une faible marge d'autonomie par rapport aux communes dont ils sont issus car ils ne disposent pas de ressources fiscales propres ;
- Les intercommunalités dites « fédératives » comprennent les Districts, les Communautés de communes ou de villes, les Communautés urbaines. Elles s'appuient sur une fiscalité propre, perçue directement auprès des contribuables selon les taux d'imposition uniques votés par les délégués intercommunaux. Ces organismes de coopération sont plus intégrés et plus autonomes par rapport aux structures dont ils sont issus. Selon les différentes lois qui ont permis leur création de plus en plus de compétences sont transférées des communes vers ces organismes. Ainsi, dans le cas des Communautés de communes et de villes, deux types de compétences essentielles

¹ Encadré réalisé sur la base de plusieurs ouvrages (Gault, 1992 : 12-18 ; Logié, 2000 ; Moquay, 1996 : 17-21 ; Portier, 2002 : 15-17).

pour le développement local sont transférés : le développement économique et l'aménagement du territoire.

L'Arrondissement d'Autun a essentiellement adopté le type « associatif ». Le nombre de SIVOM, SIVU et SIVOS¹ est difficile à déterminer avec précision depuis leur création car ces syndicats sont en permanence soumis par les communes à des changements qui peuvent être de plusieurs natures : changement de l'objet, transformation de SIVU en SIVOM ou inversement, ajout ou suppression de communes, création ou disparition de regroupement. Ces territoires sont donc en mutation constante. Nous proposerons donc ici une sorte de photographie prise fin décembre 2002². Nous n'avons donc pas enquêté sur l'évolution de ces syndicats. Cette enquête demanderait un dépouillement des archives du Bureau de l'intercommunalité de la sous-préfecture d'Autun. De plus, les syndicats qui se trouvent sur deux arrondissements sont traités de façon administrative par la préfecture de Mâcon. Là encore il aurait fallu dépouiller l'ensemble des dossiers. Mais la photographie faite à la fin de l'année 2002 et des entretiens avec deux présidents de communauté de communes (Autun et Étang sur Arroux), nous permettent de mieux comprendre la constitution de certaines intercommunalités.

Il est donc nécessaire d'observer si ces syndicats préfigurent effectivement les Communautés de Communes³. Cette analyse est indispensable pour comprendre la constitution des Communautés de Communes car les Syndicats ont permis aux élus de travailler ensemble sur des thèmes précis comme l'assainissement et la distribution des eaux, le traitement des déchets ou encore les aménagements scolaires.

De plus, certaines analyses au plan national montrent que ces syndicats ont souvent été imposés par les conseillers généraux eux-mêmes et de ce fait sortent peu du cadre administratif pré-existant que sont les cantons : « *Les logiques politiques concordent ainsi rarement avec les dynamiques spatiales objectives* » (Allain, Baudelle, 1995 : 11). Il est donc nécessaire de connaître avec davantage de précision cette étape intermédiaire à la constitution des frontières intercommunales.

Nous pouvons également noter que ces syndicats se juxtaposent sur un même territoire. Il est donc difficile d'en dresser une cartographie. Nous avons fait le choix d'en cartographier une majeure partie selon leur objet⁴ :

- assainissement et distribution de l'eau ;
- SIVOS.

Comme nous l'avons déjà souligné, ces deux cartes ont cependant une limite, elles ne donnent qu'une photographie à un moment donné de la constitution des syndicats alors que ceux-ci sont en constante mutation.

Si nous prenons l'exemple du canton de Couches et des communes environnantes, nous pouvons observer deux syndicats sur le même territoire :

- le SIVOM des eaux de Brandon créé en 1957 sous l'intitulé « Syndicat intercommunal des eaux de Brandon » pour la distribution de l'eau potable. Il est transformé en 1978 en syndicat à vocation multiple en raison de sa nouvelle vocation, l'assainissement des eaux. Une mention est portée sur la fiche de ce SIVOM : « *Le syndicat de Brandon a été l'un des premiers syndicats à entreprendre des travaux d'envergure pour*

¹ SIVOS : Syndicat à vocation scolaire

² Ces informations ont été fournies par la sous-préfecture d'Autun.

³ Cf. Carte en annexe des « Communautés de communes du Pays Autunois-Morvan ».

⁴ Cf. Cartes en annexe : « Syndicats d'assainissement et de distributions des eaux » et « Syndicats à vocation scolaire (SIVOS) »

l'assainissement et a fait figure, à l'époque, de précurseur dans ce domaine. » Les adhérents sont au nombre de 16 : les communes du canton de Couches sauf 4 d'entre elles soit 10 au total, 1 commune du canton de Montcenis, 2 communes du canton du Creusot Est, 3 communes du canton d'Épinac.

- En 1970, le SIVOS (Syndicat à vocation scolaire) se constitue avec les communes du canton de Couches sauf 4 communes (les mêmes que dans le cas précédent) soit 10 au total, 1 commune du Canton de Chagny et 2 communes du Canton de Chalon sur Saône. En 2000, une commune du canton d'Épinac adhère également au SIVOS.

Ces deux entités perdurent encore aujourd'hui et constituent en décembre 2001, à quelques exceptions près, la Communauté de Communes Autour du Couchois (CCAC). Les quatre communes à l'est du canton qui n'avaient intégré ni le SIVOM des eaux, ni le SIVOS, ne font pas partie de la CCAC. Une commune du canton de Couches a intégré la Communauté de Communes de l'Autunois. Deux communes, l'une sur le canton d'Épinac au nord et l'autre sur le canton du Creusot à l'est ont fait le choix d'appartenir à la CCAC.

Dans ce cas, nous retrouvons donc deux niveaux de territoire :

- le canton, celui de Couches, sorte de point de départ à des regroupements de communes sur des compétences particulières comme la distribution et l'assainissement des eaux ;
- et la communauté de communes (CCAC). Ainsi certaines communes de l'est du canton ont fait le choix dès le début de l'expérience intercommunale de se situer sur un autre territoire. En 2001 lors de la constitution de la Communauté de Communes, elles n'ont pas intégré cette nouvelle entité bien qu'appartenant au même canton.

Pour les autres communes limitrophes au canton de Couches, là encore l'observation cartographique révèle des habitudes de travailler sur le même territoire, puisque deux communes appartenant au syndicat des eaux (Saint Sernin du Bois à l'est, canton du Creusot, et Saint Gervais sur Couches, au nord, canton d'Épinac) intègrent la CCAC.

Une seule commune du canton de Couches, Saint Martin de Commune, intègre la Communauté de Communes de l'Autunois.

Le Parc Naturel Régional du Morvan

Parallèlement, d'autres expériences ont permis d'enrichir la réflexion en amont de la constitution des lois sur l'aménagement du territoire. Il en est ainsi de la constitution en 1967 des Parcs Naturels Régionaux dont la fonction est « *d'associer des collectivités territoriales concernées par la préservation et le développement de zones à l'équilibre fragile* » (Moquay, 1996 : 19). Les parcs ont le plus souvent adopté le statut de Syndicat mixte ce qui leur a permis d'associer les communes, départements et régions impliqués dans ces démarches.

Autres expériences de regroupement intercommunal

Dans les années 1970, le lancement des Plans d'aménagement rural (PAR) ont permis « *de dresser un diagnostic de la situation locale et d'envisager les actions que les pouvoirs publics devaient mettre en œuvre* » (Moquay, 1996 : 19).

Les Contrats de Pays ont été lancés en 1975 et cherchaient à renforcer l'équipement de petites régions par le biais de financements nationaux et régionaux sur des programmes définis localement. Puis ces contrats ont été confiés aux régions qui les ont diversifiés selon leurs procédures et finalités propres : « *contrats ou programmes de développement local, contrats*

de villes moyennes, contrats régionaux de développement, protocoles de développement local, etc. » (Moquay, 1996 : 19)

En 1976, les Contrats de Pays d'Accueil visaient la coordination d'actions touristiques sur un territoire.

Communautés de Communes

L'observation de la constitution des intercommunalités¹ permet de dégager plusieurs types que nous retrouvons sur le territoire du Pays Autunois-Morvan.

- *Antagonisme entre ville et campagne* : l'opposition entre grande ville et campagne a fortement stimulé la dynamique associative en réaction à l'hégémonie urbaine. Dans ce cas, les communes périphériques souhaitent bénéficier de la contribution financière du centre urbain sans pour autant être dominées.
- *Logique de pays de services* : une autre logique s'est développée autour des petites villes ou des villes de moyenne importance. Les communes limitrophes ont recours à l'équipement urbain dans une logique de services. Cependant la méfiance à l'égard du centre urbain reste grande notamment sur le partage de la taxe professionnelle. Cette logique de service n'aboutit donc pas obligatoirement à la constitution d'une intercommunalité.
- *Pays d'angles morts* : les « zones non polarisées » voient apparaître des intercommunalités fortes souvent renforcées par un sentiment identitaire important. Il est possible d'observer ces regroupements dans les périphéries des départements, quand la situation économique et démographique encourage les solidarités. Les collectivités se rapprochent en raison de leur difficulté à accéder aux services. Ces territoires sont nommés par certains auteurs « pays d'angles morts » (Soumagne, 1995 : 84) et couvrent souvent un vaste territoire.

Nous pouvons observer sur le Pays Autunois-Morvan ces trois modèles d'intercommunalité. En premier lieu, le fort antagonisme entre la CUCM (Communauté Urbaine Le Creusot Montceau les Mines) et Autun marque cette opposition entre ville et campagne. Ainsi, une commune du canton du Creusot, Saint Sernin, a intégré récemment la Communauté de Communes Arroux-Mesvrin car étant plus rurale, elle se sentait également plus proche de ce territoire.

Autun joue également le rôle de « pays de services ». Cet aspect est fortement souligné dans les différents documents réalisés par le Pays Autunois-Morvan à travers des cartes réalisées par l'Insee. Les habitants des communes rurales viennent à Autun pour le commerce, les soins hospitaliers, l'enseignement, etc².

Le « pays d'angles morts » aurait pu exister si les communes du nord ouest du Pays Autunois-Morvan, qui correspondent en grande partie aux communes du PNR du Morvan, avaient persévéré dans leur volonté de réaliser leur propre communauté de communes. Mais elles se sont rattachées quasiment toutes à la Communauté de Communes de l'Autunois, même si certaines en sont fort éloignées géographiquement, à partir de septembre 2000. D'autres communes du PNR du Morvan se sont rattachées à la Communauté de Communes Beuvray Val d'Arroux.

¹ Cette typologie est empruntée à deux auteurs : Allain, Baudelle, 1995.

² Cf. Carte en annexe sur les services : « Attractivité des commerces ».

La comparaison entre la carte des cantons de l'arrondissement d'Autun et la constitution récente des intercommunalités apporte un éclairage sur la renégociation des frontières politiques et administratives.

Les cantons sont en premier lieu la terre d'élection des conseillers généraux. De plus, ces derniers cumulent à la fois ce mandat avec la présidence de l'intercommunalité sur laquelle ils sont élus. Certains auteurs affirment même que le conseiller général « *apparaît comme le grand gagnant lorsque l'établissement public de coopération intercommunale correspond à sa circonscription* » et proclament le « *canton-roi* » (Allain, Baudelle, 1995 : 15-16)

3.1.2. Logique politique

La principale difficulté pour définir le territoire ne semble pas se situer sur ces villes proches situées en dehors du département de la Saône-et-Loire, mais bien de son rapprochement éventuel de la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau les Mines (CUCM). Le sud du Pays Autunois-Morvan est en effet bordé par la commune du Creusot, et certaines communes limitrophes ont des difficultés à se situer entre un territoire rural composé d'une ville moyenne centre, Autun, et un territoire caractérisé par un tissu plus industriel et urbanisé, la CUCM.

De plus, les élus de la CUCM souhaitent depuis une année environ constituer un pays plus vaste englobant non seulement la CUCM elle-même, mais également le Pays Autunois-Morvan au nord et le nord du Pays Charollais-Brionnais (soit deux cantons). Leur souhait est donc de constituer un « Grand Pays » réunissant 150 000 habitants et pouvant ainsi devenir un axe économique fort dans le nord-est du département de la Saône-et-Loire sachant qu'à l'ouest se trouve Chalon sur Saône territoire fortement industrialisé de la Bourgogne et situé sur un grand axe de communication Nord-Sud.

Les uns et les autres défendent leur position en s'appuyant sur des arguments ayant trait à « l'échelle pertinente » pour le territoire du Pays. Pour les défenseurs du Pays Autunois-Morvan, il est nécessaire de garder une dimension humaine au pays. Un périmètre plus large ne permettrait pas une démarche participative pour construire ce nouveau Pays. De plus ce grand périmètre ne correspond pas à une identité spécifique.

« Mon penchant irait plutôt vers le petit Pays parce que ses dimensions sont plus humaines pour bien suivre les choses, héberger les projets et être au plus près. [...] Notre pays n'est en aucun cas recroquevillé sur lui-même. [...] A l'intérieur, élus, socioprofessionnels et associations se côtoient. », Chantal Jacquelin, Foyers ruraux, *La Gazette du Morvan*, mardi 19 novembre 2002.

« Il [le Pays] représente une entité cohérente. [...] Et puis s'allier à la CUCM, c'est aller vers un autre monde. », Jean-Louis Porcheret, vice-président du syndicat des propriétaires forestiers, *La Gazette du Morvan*, mardi 19 novembre 2002.

Pour les défenseurs du Grand Pays, il s'agit d'avoir une plus grande ouverture et de ne pas se refermer sur le Morvan.

Aucun projet ne rapproche actuellement les trois territoires qui devraient constituer ce Grand Pays. De plus, une convention d'objectifs sur treize projets a été signée de façon très officielle, dans le salon d'honneur de la sous-préfecture d'Autun, en présence du Préfet de Région, Daniel Cadoux, et du Président du Conseil Régional, Jean-Pierre Soisson, le jeudi 14 novembre 2002. Cet acte semblait conforter le périmètre d'étude actuel du Pays Autunois-

Morvan en attendant la validation définitive de la Charte de Pays qui devait intervenir au début de l'année 2003¹.

Mais lors du CRADT² du 21 janvier 2003, le député-maire de Montceau les Mines, Didier Mathus, a réitéré sa demande d'examen d'un nouveau périmètre d'étude pour le Grand Pays. Or, plusieurs communautés de communes de l'Autunois-Morvan avaient d'ores et déjà adopté la Charte de Pays de l'Autunois-Morvan (3 communes et 3 communautés de communes) et le Préfet de région n'a donc pas voulu inscrire ce nouveau territoire en périmètre d'étude. Il faudrait pour cela que la Communauté de Communes de l'Autunois sorte du périmètre d'étude du Pays Autunois-Morvan, ce que son président, Rémy Rebeyrotte également Maire d'Autun, souhaite faire afin d'intégrer le Grand Pays qu'il juge plus pertinent³.

Les enjeux politiques et territoriaux sont sur ce territoire complexes. Mais ils montrent à quel point l'échelle pertinente est difficile à trouver en fonction des enjeux politiques de chacun. En effet ces territoires correspondent également à des terres électorales, les nouvelles frontières correspondant aux cantons, arrondissements et circonscriptions. Nicolas Portier ne regrettait-il pas dans un texte de synthèse sur les pays, « *que le franchissement des limites administratives départementales ou régionales bute encore sur des réticences locales.* »⁴

3.1.3. Logique économique

Le tissu industriel Autunois

Depuis les années 1950, de nouvelles industries sont venues s'implanter sur la commune d'Autun et les communes associées grâce au classement d'Autun comme « zone critique » suite à la fermeture de l'usine de schiste bitumineux (Viard, 1961 : 23-24) :

- 1956, ouverture d'une filature de bas, les Bas Begy (future entreprise DIM) ;
- 1958, installation de la Société Idéal-Standard qui fabrique des radiateurs en fonte ;
- 1957, la Société Néotubex fabrique des enseignes lumineuses
- 1959, deux usines s'installent dans les anciens bâtiments des Télots : SOFRAF qui fabrique des vêtements de protection et SORECMO, une entreprise de mécanique générale.

Selon la Chambre de Commerce et d'Industrie de Chalon sur Saône, la région autunoise comptait au 1^{er} janvier 1997, une centaine d'entreprises industrielles et artisanales « *dont près de 40 de plus de 10 salariés (source CCI). La principale unité industrielle : DIM, filiale du groupe américain SARA LEE, vient d'implanter son centre national de logistique à Autun sur 30.000 m². Un secteur est prédominant : le textile (articles chaussants, lingerie, confection). Il est suivi par la construction mécanique, la construction électrique et électronique, l'ameublement, les produits manufacturés (parapluies), l'agro-alimentaire et le travail du cuir.* » Il semble que l'industrie du cuir ait disparu depuis de plusieurs années.

¹ « Une identité au service du développement local », « Le pays Autunois-Morvan peut s'engager sur ses objectifs », *La Gazette du Morvan*, mardi 19 novembre 2002, et « Convention d'objectifs du Pays de l'Autunois-Morvan : Aller jusqu'au bout de la démarche », *Journal de Saône-et-Loire*, lundi 18 novembre 2002.

² Conférences Régionales d'Aménagement et de Développement du Territoire.

³ « Aménagement et développement du territoire : D. Mathus claque la porte de la Conférence régionale », *Journal de Saône-et-Loire*, mercredi 22 janvier 2003.

⁴ Nicolas Portier, « La politique des pays : Etat des lieux au 27 août 2002 », Datar.

Tableau 8 : Liste des entreprises industrielles de plus de 50 salariés sur l'agglomération autunoise en 1997

AGGLOMERATION AUTUNOISE
Liste des Entreprises Industrielles de plus de 50 salariés en 1997

DIM (articles chaussants, lingerie)	1.600
C.I.C.H. (Compagnie Internationale du Chauffage) (appareils de chauffage en fonte)	220
NEXANS (anciennement ALCATEL CABLES « Les Câbles d'Autun ») (câbles et fils électriques)	210
S.O.F.R.A.F. (Société Française d'Approvisionnement et de Fournitures) (matériel de protection industrielle) (Saint Forgeot)	100
Réservoirs X. PAUCHARD (réservoirs pour fluides)	70
Etablissements GAUTHIER (Marbrerie)	85
TOLIX (Mobilier métallique)	55
TRACYL (Travaux Publics)	50

En 2002, la fonderie a fermé ses portes. Elle comptait encore environ 250 employés.

Le Pays Autunois-Morvan poursuit, entre autres, deux projets dans le domaine économique correspondant à deux axes importants de l'activité du territoire¹ :

- la filière bovine ;
- la filière bois.

Chacun de ces projets a fait l'objet de multiples concertations avec les différents acteurs économiques et le Pays Autunois-Morvan.

Filière bovine

La région autunoise est fortement marquée par l'agriculture et plus particulièrement par l'élevage de bovins de race charolaise². Cependant, les agriculteurs de l'autunois s'occupent davantage de reproduction et peu de l'engraissement qui se pratique surtout dans le Charolais.

L'agriculture occupe donc près de 14% de la population active de l'Autunois-Morvan et environ un tiers des exploitants agricoles ont plus de 50 ans. L'État des lieux dressé par le Pays Autunois-Morvan faisait le constat suivant :

¹ Cf. Carte réalisée par le Pays Autunois-Morvan sur les « Activités économiques dominantes ».

² Comme nous l'avons souligné précédemment, un petit territoire à l'est du pays est tourné vers la culture de la vigne et vient de recevoir une Appellation d'Origine Contrôlée, Côtes du Couchois.

« En nombre d'établissements, l'agriculture représente 37% des établissements (52% si l'on excepte du calcul la ville d'Autun, contre 29% sur la Saône et Loire) avec une part allant jusqu'à 64% (canton d'Autun Nord). » (Etat des lieux, 1^{ère} partie, p. 6)

L'agriculture en Pays Autunois-Morvan est donc confrontée à plusieurs difficultés :

- Le vieillissement des exploitants agricoles dont certains rencontrent des difficultés pour la reprise de leur exploitation. Il en résultera à moyen terme une disparition des exploitations familiales au profit de plus grandes unités de production.
- Le manque de débouchés locaux pour cette production. Il serait donc nécessaire que l'engraissement se fasse davantage sur le territoire. Le développement de l'abattoir d'Autun et la recherche de débouchés commerciaux locaux permettraient aux agriculteurs de vendre leurs animaux sur le territoire.
- De nouvelles filières pourraient également être développées comme l'agrotourisme ou l'agriculture biologique peu présentes sur le territoire.

Un projet est actuellement à l'étude pour vendre directement aux consommateurs de la région autunoise les bovins issus de l'agriculture locale, en collaboration avec une grande surface d'Autun dans un souci de diversification de la filière.

Filière bois

Pays de l'Autunois-Morvan

La filière bois est particulièrement importante en Saône-et-Loire puisque la forêt occupe environ 200 000 hectares du territoire du département. L'Autunois-Morvan compte 3 régions forestières : le Morvan, le Plateau Autunois et le Bassin Autun Épinac. Elles représentent *« 13% de la surface du département de Saône-et-Loire mais plus de 23% de la formation boisée du département »* (Pays de l'Autunois-Morvan, *Etat des Lieux*, 1^{ère} partie, p. 13).

La forêt de l'Autunois-Morvan présente la caractéristique d'être essentiellement privée et extrêmement morcelée (7 700 propriétaires pour 24 000 parcelles) même s'il existe quelques grandes propriétés et forêts domaniales. Les modes d'exploitation forestière se sont mécanisés depuis 20 ans mais ne peuvent être utilisés que sur de grandes parcelles.

Comme dans d'autres régions françaises, les résineux ont été plantés depuis une trentaine d'années (le Douglas en particulier) à la place des feuillus qui étaient l'essence plus traditionnelle de la région. L'État des lieux du Pays Autunois-Morvan fait état du débat entre résineux et feuillus :

« Plusieurs éléments font partie de ce débat : d'un côté, les conséquences écologiques de l'implantation du résineux dans le Morvan, la réduction de la biodiversité, les conséquences sur les paysages, ... De l'autre, les avantages économiques de cette sylviculture, ... Les termes de ce débat ne trouvent pas nécessairement de réponses très précises encore aujourd'hui. » (Etat des Lieux, 1^{ère} partie, p. 13-14).

Là encore plusieurs acteurs économiques de la Région cherchent à développer cette filière. En effet, les premiers résineux plantés voici une quarantaine d'années vont bientôt arriver à terme et chacun cherche des solutions pour leur usage. Une logique forestière préconisant fortement l'exportation, s'oppose à une logique plus locale qui cherche à développer des filières spécialisées.

Les projets¹ :

- Modernisation de la gare bois d'Autun ;
- Développer la commercialisation des maisons à ossature bois ;
- Développement du chauffage bois.

➤ Gare bois

Après la tempête de 1999, un avenant au Contrat de Plan Etat-Région devait permettre la modernisation de six gares bois de la région Bourgogne. A Autun, en 2002, un quai de la gare a ainsi été réaménagé pour améliorer le déchargement des camions et le chargement du bois sur les wagons.

La tempête de 1999 ayant peu touché le massif du Morvan celui-ci est devenu « *le grenier à bois de la France* » et alimente ainsi les industries papetières de l'hexagone et les industries de transformation de l'Italie.

Pour les professionnels de la filière de la propriété forestière ces aménagements sont positifs, mais d'autres préféreraient le développement d'industries de transformation au sein même des régions productrices et cherchent à développer d'autres filières.

« Certains esprits chagrins pourront regretter que les bois partent à l'exportation sans être transformés sur place, mais cette modernisation permettra d'attirer les investissements » (M Guérin, directeur-adjoint du Centre régional de la propriété forestière, « Trois ans après la tempête, la Bourgogne modernise des gares bois », *Journal de Saône-et-Loire*, mercredi 22 janvier 2003.

➤ Maisons à ossature bois

Une étude de marché a été réalisée pour le développement commercial de maisons à ossature bois. L'objectif est de regrouper différentes entreprises du bâtiment du territoire pour réaliser et vendre des maisons de ce type. Ainsi le client n'aurait plus à négocier avec plusieurs interlocuteurs mais avec un seul qui lui vendrait une maison « clef en mains ». Les entreprises du groupement gagneraient des marchés et prendraient l'habitude de travailler ensemble. Soulignons que chacune de ces entreprises ont déjà l'expérience de constructions de ce types : « *Il ne s'agit pas de lancer un nouveau produit sur le marché ou de changer l'activité des entreprises mais de développer de façon significative une activité existante à faible échelle* »².

➤ Bois-énergie

La production d'énergie en Bourgogne repose essentiellement sur le bois et le charbon. L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) souligne la dégradation de l'efficacité énergétique de la région bourguignonne depuis 1989 qui va s'accroissant avec la fermeture de la mine de charbon de Blanzay et ses répercussions sur la centrale thermique de Montceau les Mines (la consommation énergétique en 1999 est 7 fois supérieure à la capacité de production). Dans ce contexte l'ADEME préconise une plus grande utilisation de la ressource bois d'autant plus que la région est particulièrement riche de cette matière première³.

Le Conseil Régional aide financièrement les entreprises et les particuliers qui veulent installer une chaufferie bois. Ces aides interviennent lors des études et des investissements. 45

¹ Signalons l'action menée par l'APRA-Bourgogne également sur cette filière notamment à travers la réalisation d'un annuaire de tous les professionnels de l'Autunois-Morvan. Cet annuaire compte 130 professionnels de la filière bois.

² Christophe Chardon, *Projet « groupement » : Commercialisation de Maisons à Ossatures Bois par le regroupement d'entreprises complémentaires du bâtiment*, Saint Pierre de Varennes, Entreprise Nectoux & Cie, juillet 2002, p. 7.

³ *Schéma de Services Collectifs de l'Énergie : analyse des rapports de régions*, ADEME, juin 1999.

chaufferies bois ont été aménagées depuis 1995, d'autres sont en cours de réalisation¹. Cette initiative est soutenue par Aprovalbois².

Charte forestière du PNR du Morvan

La loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001 favorise la mise en place de Charte forestière sur un territoire. Ces chartes doivent permettre aux différents acteurs de réfléchir de façon globale à l'avenir d'un territoire forestier.

« Cette charte donne lieu à des conventions conclues entre, d'une part, un ou des propriétaires forestiers, leurs mandataires ou les organisations représentatives et, d'autre part, des opérateurs économiques ou leurs organisations représentatives, des établissements publics, des associations d'usagers de la forêt ou de protection de l'environnement, des collectivités territoriales ou l'Etat » (Loi d'Orientation sur la Forêt, 9 juillet 2001)

Les conventions ainsi signées peuvent donner lieu à des aides financières publiques lorsque des investissements sont prévus. De même, des crédits d'étude sont mis à la disposition des porteurs de projets afin de faciliter la consultation et la négociation de la charte forestière, dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER)³.

Le PNR du Morvan élabore actuellement une charte de ce type. Des réalisations dans le domaine forestier ont déjà été mis en œuvre comme la chaufferie bois de la Maison du Parc à Saint Brisson, et les schémas de desserte forestière avec la réalisation de certaines routes⁴.

Convention PNR du Morvan / Pays Autunois-Morvan

Dans le cadre de cette convention, la Charte Cœur de Territoire Autunois-Morvan préconise un développement concerté des dessertes des massifs forestiers et une meilleure valorisation de la ressource bois du territoire. Ces deux axes sont susceptibles de bénéficier de financement dans le cadre des programmes 13 et 14 du CPER.

CFA de Velet à Étang sur Arroux

L'Ecole forestière de Velet à Étang sur Arroux prépare aux métiers de la Forêt (bûcheron, forestier, sylviculteur, agent polyvalent de scierie, conducteur d'engin forestier). Elle propose plusieurs formations dans le domaine de la filière bois : une voie scolaire qui débouche vers un BEPA et un BTA, une voie d'apprentissage qui débouche sur un CAPA et enfin une voie de formation pour adultes.

L'Ecole forestière de Velet prépare également au BTS formation de technico-commercial bois à l'import – export c'est-à-dire à la vente, l'achat et la promotion des produits forestiers et du bois à l'étranger.

¹ *L'ambition bourguignonne, Fiche Environnement, Conseil régional, 2002.*

² Créé en 1981 à l'initiative du Conseil Régional, Aprovalbois est l'inter-profession régionale de la forêt et du bois en Bourgogne. Cet organisme réunit au sein de la même structure tous les partenaires de la filière bois en Bourgogne : pépiniéristes, fabricants de produits finis en bois, sylviculteurs, entrepreneurs de travaux forestiers, exploitants forestiers, artisans et industriels des première et deuxième transformations du bois.

³ Ministère de l'agriculture, de la forêt et de la pêche.

⁴ « Dossier : La Charte forestière du Morvan », *Morvan !*, n° 1, novembre 2002.

Là encore, dans le domaine économique, les acteurs poursuivent des logiques différentes autour desquels le Pays Autunois-Morvan essaie de construire des projets de développement. Même si le Pays doit contractualiser avec l'Etat et la Région sur un périmètre bien défini (périmètre d'étude, puis après adoption par les communes de la Charte de pays, périmètre définitif), les projets suivent souvent une autre logique de territoire. Le territoire pertinent peut donc être très variable en fonction des projets, des filières économiques. Ce débat semble permanent d'où la multiplication de chartes, de conventions afin que les acteurs puissent travailler ensemble.

3.1.4. Logique patrimoniale

A travers la description du patrimoine et sa valorisation réalisée dans le chapitre précédent, nous avons pu mettre en évidence les différents acteurs qui ont agi sur ce patrimoine depuis deux siècles dans l'Autunois-Morvan et en particulier quel type de patrimoine ces différents acteurs ont valorisé. Cette « histoire » commune entre acteurs et patrimoine aboutit à la création d'un label « Ville d'Art et d'Histoire » (VAH) attribué par le Ministère de la Culture et de la Communication. Ce label permet une identification forte du patrimoine en question en lien avec un territoire. Ce lien entre territoire et patrimoine est l'un des axes que désire développer la Direction de l'Architecture et du Patrimoine qui a en charge la gestion des VAH :

« Par souci de lisibilité et de cohérence, elle encourage vivement l'articulation avec les nouveaux territoires (pays, communautés d'agglomérations...) qui devra être prise en compte comme un critère supplémentaire dès l'instruction du dossier de candidature et dans le cadre de renégociations de conventions anciennes. » (Pays d'art et d'histoire et Pôle d'économie du patrimoine, 2001 : 32).

D'autres labels légitiment l'identification de la ville d'Autun comme un lieu incontournable quant à l'histoire antique et médiévale de la région :

- Autun est « ville porte » du PNR du Morvan. Elle marque ainsi un arrêt obligatoire avant la découverte de l'un des « hauts-lieux » du Morvan qu'est le Mont Beuvray et l'oppidum de Bibracte.
- Le secteur sauvegardé de la ville d'Autun comprend 74 hectares. Ainsi, lorsque des travaux sont entrepris dans la ville, le Service de l'archéologie procède à une enquête afin de savoir si des vestiges archéologiques doivent être étudiés avant leur destruction.

Les liens qui existent entre des objets patrimoniaux et l'espace géographique sont donc particulièrement prégnants. Non seulement le patrimoine permet d'identifier un lieu, mais le territoire lui-même constitue un objet patrimonial :

« [...] le patrimoine dans sa matérialité comme dans son symbolisme est étroitement lié au territoire. Il forme, en effet, un lieu sans lequel ne saurait se constituer le patrimoine collectif, tout particulièrement au plan national : 'le territoire français est le patrimoine commun de la nation' dit l'article L 110 du code de l'urbanisme. [...] le patrimoine appartient à un territoire déterminé et tout territoire déterminé est un bien patrimonial. D'où la question : quelle image du territoire ressort de cette double identification ? » (Lamy, 1996 : 231).

3.1.5. Les Pays : acteurs et territoires

L'enchevêtrement des quatre logiques poursuivies par les acteurs selon des échelles territoriales et des enjeux différents montre la complexité de la construction de ces nouveaux territoires que sont les pays. De plus, le principe de projet qui les fonde vient souvent se heurter aux notions de frontières et de territoires¹.

Deffontaines et Prud'homme distinguent dans leur analyse du développement local², deux axes que sont les acteurs et le territoire. Les acteurs sont divers, certains « *innovent, créent, entraînent d'autres dans leur démarche* », d'autres sont définis comme « *toute personne vivant sur un territoire, qui en est aussi un acteur singulier et indispensable, qui possède un droit inaliénable à l'expression et à l'action collective* » (Deffontaines, Prud'homme, 2001 : 8). Le territoire pourrait, quant à lui, se définir par le regard que l'on porte sur cet espace et la façon dont « *sont, ou peuvent être, valorisées les ressources locales, naturelles ou autres, dans un contexte social mouvant, par une évolution des pratiques et des savoir-faire. C'est envisager le paysage comme témoin d'une histoire locale commune, comme base concrète d'une concertation entre acteurs en vue d'un projet collectif, comme creuset d'une identité partagée et ouverte. C'est prendre en compte les faits de localisation et de proximité dans les solidarités sociales, culturelles, économiques, en ville comme en milieu rural, et dans les interfaces, sans s'enfermer dans les frontières étanches...* » (Deffontaines, Prud'homme, 2001 : 8)

Cette forme de conceptualisation des acteurs et du territoire est celle qui sous-tend la création des Pays. Les logiques analysées ci-dessus sont alors bousculées, de même que les notions de frontières et d'identités qu'il nous faut à présent analyser.

3.2. Territoires et identités spécifiques

Après avoir décrit les différentes logiques qui agissent sur le territoire et les découpages administratifs, nous nous interrogerons à présent sur les identités liées à ces territoires.

3.2.1. Poids et place du patrimoine dans la construction identitaire du Pays

Les Guides touristiques

Au delà de la valorisation du patrimoine que nous venons d'inventorier, une analyse sur les guides touristiques doit permettre de mieux comprendre la construction d'une image de ce que le territoire et ses acteurs donnent à voir aux personnes venant de l'extérieur, c'est-à-dire les touristes. Les guides touristiques sont l'une des conséquences du classement des sites

¹ Nous avons cherché à synthétiser ces différentes logiques à travers un schéma reproduit en annexe : « Schéma de synthèse des différentes logiques poursuivies par les acteurs au regard de la démarche participative menée par le Pays Autunois-Morvan ».

² Ces auteurs définissent ainsi le développement local : « Le développement local, c'est d'abord la vie, la vie des personnes concrètes, le bouillonnement d'idées, d'initiatives et d'actions croisées. Aussi ce sont les acteurs eux-mêmes de cette vie locale, ceux qui permettent aux initiatives d'éclorre et à des territoires de reprendre vie, ce sont eux les vrais témoins du développement local, eux qui peuvent le mieux exprimer les richesses et les différences. » (Deffontaines, Prud'homme, 2001 : 7-8)

remarquables et des monuments. Ils les sélectionnent et proposent un « prêt-à-voyager » (Bertho-Lavenir 1995 : 58). Ils aident également les voyageurs dans leur déplacement, donnent les horaires de visite, etc. Nous donnerons ici quelques exemples de ces guides et des éléments patrimoniaux qu'ils mettent en exergue dans l'objectif sous jacent de construire une image du territoire.

Encadré 2 : Corpus de Guides touristiques sur le Pays Autunois-Morvan

Le corpus a été glané tout au long de nos entretiens et de nos rencontres avec les principaux intervenants touristiques du Pays Autunois-Morvan, il n'est donc en rien exhaustif.

- *Autun et le Morvan : Guide illustré*, Autun, Syndicat d'Initiative, 1907.
- *Guide de tourisme Michelin : Bourgogne-Morvan*, Paris, Michelin, 1996.
- MAURICE, Brigitte, NILS LOOSE, Helmuth, *Guide du visiteur : Musée Rolin*, Panayrac, éd. Daniel Briand, [s.d.].
- *Bibracte : Capitale gauloise sur le Mont Beuvray. Guide de visite : Site archéologique et musée*, Glux en Glenne, Centre archéologique européen du Mont Beuvray, Bibracte, 2001.
- *Guide touristique Saône-et-Loire 2002, Bourgogne du sud*, Comité Départemental du Tourisme, Conseil Général de Saône-et-Loire, 2002.
- *Magazine Bourgogne autrement : Tourisme en Autunois-Morvan*, Agence de Promotion de la Région Autunoise, n° 1, mars 2002.
- *Carnet de route Autunois-Morvan en Bourgogne*, Agence de Promotion de la Région Autunoise, mai 2002.
- *Guide des circuits touristiques : Autun, le savoir-ville*, Service patrimoine et office de tourisme de la ville d'Autun, 2002.
- *Raconte-moi Autun*, Ville d'Autun et Ministère de la Culture et de la Communication, [2002], 15 p. (Villes et Pays d'art et d'histoire : actions éducatives).
- *Carte du Parc Naturel Régional du Morvan*, [s.d.].

L'APRA invite dans son magazine à découvrir « *autrement* » la région à travers ce qui est « *intéressant, plus vrai, enrichissant, authentique, rafraîchissant* ». Le Comité départemental du tourisme convie le touriste ainsi, « *La vraie vie est ici* », puis fait « *un éloge de la diversité* ». La Carte du PNR du Morvan incite à la découverte d'un « *territoire authentique... composé de trois zones paysagères* ». Ainsi toute la littérature touristique oriente le voyageur vers ce qu'il y a à voir et les guides « *entendent exercer sur lui une pression ; ils expriment un ordre, un impératif* » (Lerivray, 1975 : 79).

A travers ces exemples de slogan, le regard du touriste est encouragé à découvrir un territoire. Son regard est orienté par la construction identitaire que donne à voir les acteurs locaux. Nous sommes donc ici dans cette double réciprocity entre création d'une identité locale et valorisation de cette identité à destination des touristes. Nous sommes donc au cœur de notre problématique à savoir comment cette nouvelle identité se construit en partie à travers des projets touristiques et patrimoniaux.

En 1967, Jules Gritti se livre à une étude de contenu des Guides bleus. Citant Roland Barthes, il s'interroge sur la construction du « *pittoresque* ». En premier lieu, la construction de l'espace avec les routes, le temps nécessaire à visiter tel ou tel site. Le « *devoir-circuler* » est lié au « *devoir-regarder* ». Combien de temps faut-il sur telle route pour se rendre sur un site « *intéressant* » ? Le voyage est réalisé en voiture et le calcul en temps et en kilomètres renvoie à un souci économique. Parfois le devoir-circuler et le devoir-regarder se retrouvent (ou « *s'harmonisent* ») sur des routes dont le paysage est particulièrement joli.

« L'économie touristique déterminée par deux impératifs, tour à tour en conflit, en compromis, en harmonie, crée une spatialité toute particulière. [...] Tout est fragmenté, évalué, étiqueté. L'espace non intéressant fait l'objet d'une consommation purement utilitaire. Les espaces touristiques portant les objets-à-voir, font l'objet d'une consommation culturelle. » (Gritti, 1967 : 54-55).

Un guide touristique de la ville d'Autun publié en 1907 organise cet espace pour le nouvel arrivant. Il présente les principaux axes de la ville et situe les monuments :

« Le voyageur qui arrive soit par le chemin de fer, soit par les principales routes doit, pour visiter rapidement la ville, partir de la gare, remonter l'avenue de la Gare, qui dessert les quartiers neufs, et arriver sur la place du Champ de Mars, qu'entourent les principaux monuments publics : Hôtel de Ville, Théâtre, Hôpital, Gendarmerie, Collège, Eglise Notre-Dame, etc. » (*Autun et le Morvan : Guide illustré*, 1907 : 5). Puis le voyageur est entraîné vers la cathédrale après quoi il « redescend » en ville par un autre trajet.

A cet étiquetage, B. Lerivray ajoute une dimension historique. L'ancienneté du monument lui confère une grande valeur. Ainsi, il existe peu de sites appartenant aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles signalés dans les guides : « Tout est daté, étiqueté, inventorié, fragmenté et évalué au prix de l'histoire » (Lerivray, 1975 : 46)¹. A travers la comparaison minutieuse des guides entre eux, l'auteur extrait les valeurs qui semblent fondamentales pour l'existence esthétique des sites : « l'ancienneté, la dominance, un certain insolite » (Lerivray, 1975 : 45). Cette dimension historique est affichée dans la première fiche du Carnet de route que propose l'APRA : « Traverser 2000 ans d'histoire, et s'arrêter... au temps choisi » (*Carnet de route Autunois-Morvan en Bourgogne*, 2002 : fiche 1). De même le Comité Départemental du Tourisme insiste sur « ce Morvan avec ses mystères du fond des temps reste profondément attaché à ses arts et traditions » (*Guide touristique Saône-et-Loire 2002, Bourgogne du sud*, 2002 : 23).

En 1907, cette dimension historique n'était pas absente des guides touristiques puisque celui d'Autun commence ainsi :

« Par son antiquité, ses souvenirs historiques et ses monuments, non moins que par sa situation topographique et les curiosités de ses environs, la ville d'Autun mérite d'attirer et de retenir les touristes, et doit être considérée comme un centre attrayant d'excursion. » (*Autun et le Morvan : Guide illustré*, 1907 : 5).

La construction touristique dans les guides fonctionne également selon une logique verticale. Le regard va de haut en bas, des espaces qui dominent par leur majesté aux routes dominées par un paysage : « Ce rapport dominant / dominé est corrélatif de celui instauré par le regard : contre-plongée / plongée. » (Gritti, 1967 : 55). Le critère de dominance est essentiellement appliqué aux sites naturels : « pour les guides touristiques, plus c'est haut, plus cela domine, plus c'est beau et plus c'est digne d'être visité » (Lerivray, 1975 : 52).

Là encore, la ville d'Autun répond à cette verticalité du regard :

« La ville elle-même est intéressante. [...] elle s'étage sur le contrefort d'une colline, dominée par la flèche gothique de sa cathédrale, avec un fond de montagnes boisées au midi, tandis que du côté du nord s'étend une vaste plaine encadré par les monts du Morvan » (*Autun et le Morvan : Guide illustré*, 1907 : 5).

Dans cet exemple, le regard ne cesse de monter et descendre depuis le haut de la cathédrale, les montagnes boisées et les monts du Morvan, pour redescendre vers la vaste plaine.

¹ Son ouvrage est le résultat d'une recherche réalisée dans le cadre d'une maîtrise sous la direction de G. Balandier, où il s'interroge sur le contenu idéologique des guides bleus et des guides verts français.

Autun n'est pas le seul lieu à bénéficier de cette verticalité du paysage. L'environnement du Château de Brandon, à l'est du Pays Autunois-Morvan est ainsi décrit dans le Guide vert :

« *Autour du château, beau panorama sur la campagne environnante, le Mont St-Vincent et les monts Charollais.* » (Guide de tourisme Michelin, 1996 : 120).

En 2002, la DIREN utilisait également cette verticalité pour décrire le paysage d'un site classé, le Mont Preneley situé à l'ouest du Pays Autunois-Morvan :

« *Sans être spectaculaire, il présente un ensemble de paysages variés au caractère pittoresque d'un relief contrasté, une alternance d'espaces agricoles et d'espaces forestiers.* » (Ratouis, 2002 : fiche 23)

Ou encore concernant le site d'Uchon :

« *Du château féodal, situé en surplomb du village, il ne subsiste, au milieu de la végétation, qu'un pan de mur à la base duquel a été aménagé un théâtre de verdure. Au pied du site boisé des ruines du château, se dresse l'église du village, entourée de landes et de quelques constructions dispersées* »¹ (Ratouis, 2002 : fiche 25)

Ces rapports de verticalité jouent également pour l'histoire du monument. Jules Gritti distingue plusieurs oppositions jouant sur « *un decrescendo historique* » :

- *conservation – détérioration* : les vestiges entièrement conservés et non restaurés sont signalés. Ils s'opposent aux ruines engendrées par les guerres, révolutions, ...
- *originalité – remaniement* : la pureté du monument est soulignée et opposée aux restaurations intempestives.
- *restauration – défiguration* : certaines restaurations peuvent, soit protéger le monument, soit le dégrader.
- *imitation – différenciation* : « *l'Antiquité reste le modèle irrécusé pour l'œuvre d'imitation* ».

De multiples restaurations ont été apportées aux monuments autunois depuis deux cents ans. Peu d'entre elles sont signalées dans les guides touristiques. Elles peuvent être soulignées lors d'un changement de fonction du monument par exemple ou encore lorsque les pierres d'un site ont permis la construction d'un autre :

« *La Porte Saint-André a subi de nombreuses restaurations notamment par Viollet-le-Duc. Elle possède une architecture proche de la porte d'Arroux et a sensiblement les mêmes dimensions. L'une des deux tours de flanquement a été conservée et transformée en église au cours du Moyen Age. Depuis 1965, c'est le temple protestant.* »

« *Théâtre romain : Ce monument a servi de carrière de pierres au moment de la construction du grand séminaire (actuel lycée militaire) à la fin du XVIIe s. Au XIXe s., la municipalité prend conscience de la dégradation de l'édifice et construit une maison pour un gardien* » (Guide des circuits touristiques : Autun, le savoir-ville, 2002 : 27).

Les sites et monuments sont également déterminés par un grand nombre d'attributs comme « *intéressant, pittoresque, beau, célèbre, admirable, magnifique, extraordinaire, charmant, délicieux, etc.* ». Cette gamme d'attributs donnés aux sites génère un « *différentiel touristique* » que Jules Gritti définit ainsi : « *Ce jeu peut être figuré selon deux axes thématiques, l'un essentiel, l'autre marginal : l'axe de la normalité et celui de l'originalité. Aux deux pôles de l'axe de la normalité, nous pouvons situer vers les sommets la sphère de l'exaltant et du côté des profondeurs, la sphère de l'intimité* » (Gritti, 1967 : 61). Ainsi le

¹ Les descriptions de ces sites ont été données dans le chapitre 2.

Guide bleu établit des hiérarchies entre monuments et sites, lisibles à travers des signes comme plusieurs étoiles si le site est « *extraordinaire* ».

Le Tympan de la cathédrale d'Autun réunit trois étoiles dans le Guide vert Michelin. Il est certainement le plus « coté » des monuments de l'Autunois-Morvan. Parmi les lieux à visiter, Autun et le Mont Beuvray comptent chacun deux étoiles (*Guide de tourisme Michelin*, 1996).

En 1907, une demi-page du guide touristique promeut le Chemin de fer d'Intérêt local de Saône-et-Loire qui relie Autun à Château Chinon. Les sites traversés sont tellement intéressants à visiter que le texte compare les paysages du Morvan à ceux de la Suisse et ajoute ainsi de la verticalité à la description et donc à l'intérêt sans équivoque du paysage traversé :

« Cette ligne de 50 kilomètres traverse une des plus pittoresques parties du Morvan, pour raccorder les deux gares du Paris-Lyon-Méditerranée, Autun et Château Chinon.

La variété des sites, leurs brusques changements, les nouveaux points de vue que l'on découvre à chaque tournant, enchantent le Touriste. C'est une revue des paysages de la Suisse. » (*Autun et le Morvan : Guide illustré*, 1907 : 2).

« [...] la gorge de Briscou, qui avec sa cascade [...], ses rochers, ses bois ombreux, ses prairies et son chalet donne l'illusion d'une vallée alpestre. » (*Autun et le Morvan : Guide illustré*, 1907 : 18).

Encadré 3 : Extrait du texte de Roland Barthes

« Le *Guide bleu* ne connaît guère le paysage que sous la forme du pittoresque. Est pittoresque tout ce qui est accidenté. On retrouve ici cette promotion bourgeoise de la montagne, ce vieux mythe alpestre (il date du XIXe siècle) que Gide associait justement à la morale helvético-protestante et qui a toujours fonctionné comme un mixte bâtard de naturisme et de puritanisme (régénération par l'air pur, idées morales devant les sommets, l'ascension comme civisme, etc.). Au nombre des spectacles promus par le Guide bleu à l'existence esthétique, on trouve rarement la plaine (sauvée seulement lorsque l'on peut dire qu'elle est fertile), jamais le plateau. Seuls la montagne, la gorge, le défilé et le torrent peuvent accéder au panthéon du voyage, dans la mesure sans doute où ils semblent soutenir la morale de l'effort et de la solitude. » (Barthes, 1957 : 113-114)

Les fêtes

Les fêtes, festivals, foires sont également un marqueur identitaire du territoire. Il existe six grandes manifestations sur le Pays Autunois-Morvan qui contribuent à caractériser davantage les lieux dans lesquels elles se déroulent. Ainsi, Anost est connu pour sa fête de la vielle, Autun pour son grand spectacle de l'été dans son théâtre romain et Couches pour son festival de jazz.

Tableau 9 : Calendrier des manifestations¹

Nom de la manifestation	Lieux	Dates	Ancienneté de la manifestation en 2002
Fête de l'accordéon	Saint Léger sous Beuvray	15 août	
Fête des marrons	Saint Léger sous Beuvray	Dernier week-end du mois d'octobre	environ 15 ans
Fête de la vielle	Anost	Dernier week-end d'août	25 ans
Musique en Morvan	Autun	Dernière quinzaine de juillet	27 ans
Spectacle « Il était une fois Augustodunum »,	Autun	Tous les week-end d'août	1985-2001
Fête de Saint-Ladre, Foire aux bestiaux	Autun	1 ^{er} septembre	
Foire Française du Meuble	Autun	Dernière semaine d'août	
Jazz à Couches	Couches	Premier week-end de juillet	15 ans

Saint Léger sous Beuvray

La fête de l'accordéon se tient pendant deux jours, les 14 et 15 août. Elle réunit environ 3 000 personnes et présente un festival « in ». Une scène, des bars, les rues sont également ouverts au festival « off ».

La fête des marrons a été instituée depuis une quinzaine d'années. Elle se déroule sur tout un week-end. Elle est l'occasion d'une grande foire gastronomique et d'une fête foraine. Un guide touristique de 1907 soulignait la spécificité de Saint Léger sous Beuvray pour cette production locale :

« Les routes excellentes, qui rayonnent dans tous les sens autour de Saint Léger, sont bordées de beaux châtaigniers, ou traversent des plantations de cet arbre qui prospère sur le sol granitique de la région et est devenu une des ressources du pays ; les fruits, en effet, ont été améliorés par la greffe, sous le rapport de la grosseur et de la qualité ; et les marrons du Morvan sont aujourd'hui l'objet d'un commerce lucratif, dont Saint Léger est le centre. » (Autun et le Morvan : Guide illustré, 1907 : 22).

Anost

La fête de la vielle d'Anost a eu 25 ans en 2002 et se tient l'avant-dernier week-end d'Août. Elle est organisée par l'Union des Groupes et Ménétriers du Morvan (UGMM). Des groupes se produisent sur différentes scènes installées dans le village mais le festival ayant pris de l'ampleur depuis plusieurs années, il existe également une scène « off ». Cette manifestation rassemble environ 20 000 personnes chaque année.

A l'occasion du 25^{ème} anniversaire de cette fête, le Journal de Saône-et-Loire contenait les débuts de cette manifestation :

« Il était une fois, il y a 25 ans, une bande de villageois Morvandiaux qui, contents de leurs origines, décidèrent de les faire connaître à d'autres. La vielle sur les cuisses, l'accordéon sur le ventre, le violon sous le bec et la cornemuse sous le bras, ils ont sonné un petit coup de musique traditionnelle de chez eux. Depuis 25 ans ils renouvellent cette rencontre, toujours dans la simplicité qui est celle des gens de cette terre morvandelle. Jusqu'à dimanche soir Anost confirme que ce village est bien la capitale du Morvan et la véritable cathédrale des musiques, chants et danses traditionnels ou les gens d'autres pays viennent se joindre à cette communion d'esprit. » (« Anost, 25e fête de la Vielle : La ronde des fées pour la Vielle, ma belle Vielle », Journal de Saône-et-Loire, 23 août 2002)

¹ Une carte des manifestations est proposée en annexe.

Autun

Le festival « Musique en Morvan » rassemble les fervents du chant choral. En 2002, il a regroupé plus de 250 choristes français et étrangers venus de toute l'Europe. Ils sont accueillis au sein de la Cathédrale et des églises de la ville d'Autun.

En 2002, le spectacle « *Il était une fois Augustodunum* », joué depuis plusieurs années dans le théâtre romain, n'a pas eu lieu. Devant la baisse constante du nombre de visiteurs, il a été décidé de revoir entièrement l'histoire et la scénographie. Le chantier est donc en cours. Ce spectacle était réalisé depuis 1985 par des bénévoles autunois réunis au sein de l'association Spectacle Historique d'Autun et sponsorisé par la Caisse d'Épargne de Bourgogne.

Couches

Depuis 1986, le festival « Jazz à Couches » se tient au sein de ce petit village. Il se veut le lieu de rencontre entre musiciens et amateurs. Comme les autres, il possède une scène officielle et une scène « off ». Il propose également des concerts dégustations, les jam-sessions et des espaces de création musicale.

Musées

Il existe sur le territoire de l'Autunois-Morvan plusieurs musées, qui comme les fêtes, sont le marqueur d'une identité spécifique.

Tableau 10 : Musées de l'Autunois-Morvan

Commune	Musée	Statu de la collection	Collections
Autun	Musée Rolin	Municipale	Collection gallo-romaine (fouilles de Bibracte), antiquité tardive et haut Moyen Age, art roman, peintures de primitifs français et flamand du XV ^e siècle, sculpture et meubles de la renaissance à nos jours.
	Musée Lapidaire	Municipale	Collection gallo-romaine et médiévale. Ce musée est actuellement fermé au public.
	Muséum d'Histoire Naturelle	Municipale	Les trois thèmes de la collection : Géologie et paléontologie, faune, flore.
Anost	La Maison des Galvachers	Maison à thème de l'Ecomusée du Morvan (PNR)	Les Galvachers conduisaient des bœufs pour le transport du bois et des marchandises.
	Maison Régionale des Traditions Orales	Maison à thème de l'Ecomusée du Morvan (PNR)	Etude en cours de réalisation pour le PNR du Morvan
Épinac	Musée de la mine, de la verrerie et du Chemin de fer	Municipale	Outils du mineur, du verrier et du cheminot.
Étang sur Arroux	Musée du Sabot	Municipale	Reconstitution d'un atelier de sabotier, collection de sabots et de machines servant à leur fabrication.
Saint Léger sous Beuvray	Bibracte : Musée Européen de la Civilisation Celtique	Société Anonyme d'Economie Mixte	La civilisation celtique en Europe, présentation des objets des fouilles réalisées sur le Mont Beuvray, reconstitutions d'habitats domestiques et d'ateliers artisanaux.

Afin de fidéliser les touristes sur un territoire et de les inciter à visiter tous les sites mis à leur disposition, des formules du type « passeport » sont mis en place. Nous en avons relevé trois :

- Le « Pass' découverte » de l'Ecomusée du Morvan. Cet écomusée comprend 5 sites : la maison des hommes et des paysages, la maison du seigle, la maison des Galvachers, la maison Vauban, la maison de l'élevage et du charolais. Ces maisons à thème sont réparties sur l'ensemble du territoire du PNR du Morvan. Le premier site est payant et les quatre autres sont gratuits. D'autres sites se sont associés à cette opération même s'ils n'appartiennent pas à l'Ecomusée du Morvan et si certains se trouvent en dehors des frontières du Parc : le Musée du Sabot d'Étang sur Arroux, la Maison des métiers de Tamnay en Bazois, la Tonnellerie d'Ouroux en Morvan, la Saboterie de Gouloux. Une carte accompagne le dépliant Pass'découverte¹. Cet ensemble tant à baliser les étapes du visiteur et à lui faire parcourir l'ensemble du territoire du Morvan.
- « La Clef des Musées » est une opération mis en place sous l'impulsion du nouveau maire d'Autun, également président de la Communauté de Communes de l'Autunois. Le premier billet est vendu au prix normal et les trois autres billets bénéficient d'une réduction. Les quatre sites concernés sont : le Musée Rolin d'Autun, Bibracte, et les deux musées de Château Chinon (Musée du Costume et Musée du Septennat). L'objectif est pour l'année prochaine d'associer d'autres sites tels que : l'Ecomusée du Creusot et la Maison des Arts de la Table d'Arnay le Duc (21). Rappelons que le maire d'Autun, à l'origine de cette Clef des musées est également favorable au Grand Pays. Il marque par cette opération sa volonté de s'ouvrir à un périmètre territorial plus large.
- Le « Pass-Autun » permet aux visiteurs de bénéficier de tarifs préférentiels non seulement pour des sites autunois mais également dans la Région contre l'achat d'une carte à 13 euros. Il comprend un grand nombre de sites ou d'animations :
 - pour Autun : une visite guidée de la ville d'Autun, musées d'Autun, location d'une bicyclette, tour en petit train, cybercafé, visite dégustation du mini-musée de la vigne et du vin ;
 - pour la région : Château de Sully, Diverti Parc (labyrinthes géants de maïs), Fermes des Lamas à Mesvres, Bibracte, Temple des 1000 Bouddahs à La Boulaye.L'objectif de l'Office du Tourisme d'Autun est de devenir un Office de Pôle qui lui permettrait de mieux organiser l'offre sur un périmètre plus large que celui de la Commune d'Autun. Ce Pass-Autun semble en être la préfiguration.

Labels

Les labels touristiques et culturels jalonnent tout le territoire aux entrées de villes et sur les panneaux routiers. Ils sont en général attribués par une instance nationale, que se soit un ministère ou une fédération associative. Ils peuvent être attribués soit pour une seule commune, un site ou monument, un terroir ou un ensemble de communes.

Nous signalons ici tous les types d'indicateurs que nous avons pu relevé. Il en existe d'autres sur d'autres territoires.

¹ Cette carte est reproduite en annexe.

Tableau 11 : Labels du Pays Autunois-Morvan²

Labels	Institution d'attribution du label	Communes / sites
Monument Historique	Ministère de la Culture et de la Communication	79 sites sur 64 communes ²
Sites classés au titre de la Loi de 1930	Ministère de l'environnement	La Tagnière Auxy Uchon (2 sites) Saint Émiland La Grande Verrière Saint Léger sous Beuvray Saint Prix
Parc Naturel Régional du Morvan	Conseil Régional Préfet de Région Ministère de l'environnement	Anost, Cussy en Morvan, Chissey en Morvan, Luvenay l'Évêque, Sommant, La Petite Verrière, La Grande Verrière, Rousillon en Morvan, La Celle en Morvan, Saint Prix, Saint Léger sous Beuvray
Ville Porte du Parc Naturel Régional du Morvan	Conseil Régional Préfet de Région Ministère de l'environnement	Étang sur Arroux Autun
Commune associée au Parc Naturel Régional du Morvan	Conseil Régional Préfet de Région Ministère de l'environnement	Uchon
Ville d'Art et d'Histoire	Ministère de la Culture et de la Communication	Autun
Pays d'Art et d'Histoire	Ministère de la Culture et de la Communication	56 communes réparties sur les départements de la Nièvre et de la Saône-et-Loire dont 30 communes en Saône-et-Loire.
Stations vertes de vacances	Commission Nationale de classement et la Fédération des Stations vertes de vacances (Association loi 1901)	Épinac Étang sur Arroux Anost
Villages fleuris	Le Conseil National des Villes et Villages Fleuris (association loi 1901)	Étang sur Arroux Mesvres Autun
Appellation d'Origine Contrôlée	Appellation attribuée par l'INAO, Institut National des Appellations d'Origine Contrôlée. Panneau réalisé par le Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne	Côtes du Couchois à Couches, Dracy lès Couches, Saint Jean de Trézy, Saint Maurice lès Couches, Saint Pierre de Varennes et Saint Sernin du Plain.

Nous avons déjà décrit la plupart des labels regroupés dans ce tableau. Nous ne décrivons ici que ceux qui n'ont pas encore fait l'objet d'une description.

Pays d'Art et d'Histoire

L'association du Pays d'Art et d'Histoire du Mont Beuvray a vu le jour en 1992 afin de « *promouvoir l'animation culturelle et touristique du patrimoine historique et des sites des communes incluses dans le contrat du Pays d'Art et d'Histoire du Mont Beuvray, signé avec la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites* » (article 2 des statuts de l'association). Le territoire se compose d'une trentaine de communes en Saône-et-Loire (les

² Ce tableau est accompagnée d'une carte présentée en annexe : « Pays Autunois-Morvan : Labels ».

² Liste des communes présentée en annexe.

autres se trouvent dans la Nièvre) : Anost, Barnay, Brion, Broye, Charbonnat, Chissey en Morvan, Cordesse, Cussy en Morvan, Dettey, Igornay, La Celle en Morvan, La Chapelle sous Uchon, La Comelle, La Grande Verrière, La Petite Verrière, La Tagnière, Laizy, Lucenay l'Évêque, Mesvres, Monthelon, Reclesne, Roussillon en Morvan, Saint Didier sur Arroux, Saint Léger sous Beuvray, Saint Nizier sur Arroux, Saint Prix, Sommant, Tavernay, Thil sur Arroux, Uchon.

Depuis la constitution de ce Pays, le label a été retiré par le Ministère de la Culture. Cependant l'association perdure et regroupe une dizaine de guides qui réalisent en saison estivale des visites sur le Pays d'Art et d'Histoire. Une plaquette présente le territoire à travers le patrimoine et les sites à découvrir : églises romanes et gothiques, châteaux, sites archéologiques, musées, pèlerinages et panoramas. Chaque printemps, pendant deux mois, un programme d'animation est constitué autour de conférences, de concerts de « campagnes de découvertes », d'expositions, de théâtre et de cinémas, afin de mettre en valeur le patrimoine du territoire.

Stations Vertes de Vacances

Le label Stations Vertes de Vacances existe depuis 1964 et s'applique aux communes, ou groupement de communes, ne comportant pas d'agglomération supérieure à 6 000 habitants. La commune ainsi labellisée doit obligatoirement présenter un attrait naturel pour des séjours à la campagne (rivière, lac, plan d'eau, espaces naturels, forêt, site pittoresque, etc.) et assurer l'accueil et le séjour des touristes dans un environnement préservé. Le signataire de la Charte doit répondre à certaines exigences comme de protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel, répondre aux normes européennes en termes de qualité des eaux de baignade et piscicoles, fleurir la station (en participant notamment au concours des Villages Fleuris), lutter contre les pollutions de toutes natures. La Station Verte doit également disposer d'un Office de Tourisme ou d'un Syndicat d'Initiative. Enfin, le classement est prononcé par la Commission Nationale de Classement de la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances¹.

Villages Fleuris

En 1959, le Ministre des Travaux Publics des Transports et du Tourisme crée au sein du Commissariat Général au Tourisme, un service destiné à inciter les Français à fleurir leur ville, village, maison ou ferme car il fut « *impressionné par le charme des villages alsaciens* ». Le Conseil d'Administration actuel est composé de représentants du secteur public (ministères, collectivités locales, organismes publics) et de représentants des secteurs professionnels du tourisme, de l'horticulture et du paysage. Son budget est assuré par le Secrétariat d'Etat au Tourisme et par le Ministère de l'Agriculture (par l'intermédiaire de l'ONIFLHOR, Office National Interprofessionnel des Fruits, des Légumes et de l'Horticulture), par la profession horticole, certains partenaires et les adhérents de l'association.

Le label Ville ou Village Fleuri existe depuis une quarantaine d'années. Il est « *la garantie d'un cadre de vie de qualité, de propreté, de soin apporté à l'environnement, l'assurance d'espaces verts nombreux et bien entretenus, et bien sûr, d'un décor floral spectaculaire* ». En 2002, 12 000 communes ont déposé un dossier de candidature au concours. 1 984 communes (soit 16,5% des inscrits) ont été labellisées ce qui leur donne le droit d'apposer un panneau à l'entrée de la ville ou de la commune².

¹ Site web de la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances : www.stationsvertes.com

² Site web du Conseil National des Villes et Villages Fleuris : www.villes-et-villages-fleuris.com

Appellations d'Origine Contrôlée

Les appellations sont attribuées par l'INAO, l'Institut National des Appellations d'Origine Contrôlée, qui est chargé de l'application de la loi du 30 juillet 1935 (assortie de la Loi du 16 novembre 1984) chargée de contrôler l'origine des appellations. Ces appellations doivent répondre à certains critères comme les conditions de productions sur un territoire donné (Demossier, 1999 : 50).

En 2000, les communes de Couches, Dracy lès Couches, Saint Jean de Trézy, Saint Maurice lès Couches, Saint Pierre de Varennes et Saint Sernin du Plain reçoivent une Appellation Régionale : Bourgogne Côtes du Couchois. Cette appellation est attribuée pour les seuls vins rouges (Pinot noir) issus des vendanges récoltées sur le territoire délimité par les communes ci-dessus. Le territoire ainsi délimité comprend 200 ha.

Le Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne appose des pancartes sur le bord des routes qui permettent d'identifier les différents vignobles de la Côte Bourguignonne.

Des identités spécifiques

A travers une carte, nous avons cherché à représenter des territoires marqués par des « identités spécifiques ». En effet, le Pays Autunois-Morvan à travers l'ensemble de ses projets et chantiers en cours, cherche à rassembler un certain nombre d'acteurs (élus, techniciens, associations) qui pour certains possèdent des identités territoriales fortes.

Le Pays Autunois-Morvan est pris en tenaille entre un centre fortement urbanisé au sud (la CUCM) et un pôle plus rural, voire de petite montagne, au nord (le Morvan). Ainsi, les habitants du nord de ce territoire se sentent effectivement morvandiaux, alors que les habitants du sud et plus spécifiquement de la zone limitrophe avec la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau les Mines sont plus tournés vers cette zone urbaine ou encore vers la côte viticole.

A l'Est du Pays Autunois-Morvan, certaines communes autour de Couches sont tournées vers la région de la Côte vigneronne bourguignonne. Ainsi comme nous l'avons précisé ci-dessus, l'APRA, par exemple, met en valeur, à travers des documents touristiques, le vignoble et les châteaux dont ils dépendent¹. Comme le souligne Marion Demossier, « *le vignoble de Côte-d'Or est un vignoble prestigieux, investi d'une énorme charge culturelle, économique et symbolique. Emblème d'une région, sa construction identitaire s'est faite à travers un processus historique complexe.* » (Demossier, 1994 : 27). Rattacher un vignoble à une bâtisse telle qu'un château ne fait qu'augmenter son prestige.

Au nord ouest, le Morvan est également un territoire qui possède une forte identité. Comme le souligne le document du programme Leader+, « *Le Morvan possède donc une identité paysagère et patrimoniale forte, qui suscite un fort sentiment d'appartenance chez ses habitants* » (p. 21). Ceci se traduit par une multitude de groupes folkloriques dont certains se situent en dehors même du Morvan (Dijon, Paris, ...). Un projet de « Maison pour les traditions orales : Langue, musique traditionnelle, danse » est actuellement à l'étude par le Parc Naturel Régional. Elle serait implantée à Anost, commune du Pays Autunois-Morvan.

¹ Nous avons souligné le lien qui unit pierre et vin dans le chapitre 2.2.5. La route des châteaux.

3.2.2. Les nouveaux résidents

Les différents acteurs portent leurs efforts d'aménagement du territoire vers l'atout touristique qu'ils ont identifié comme majeur du Pays Autunois-Morvan, le « tourisme vert ». Ce tourisme est-il porteur de développement économique ? Et quels sont les consommateurs de ce tourisme ? Touristes de passage ou résidents secondaires ?

Les lieux de vacances

Les Français choisissent principalement des destinations à l'intérieur de l'hexagone pour leurs vacances (un séjour sur neuf en 1990) contrairement aux Allemands qui s'expatrient plus facilement (les deux tiers des Allemands en 1990) (Preel, 1990 : 83). Les Français sont toujours attirés par la mer : la moitié des séjours des Français dans l'hexagone se déroulent dans des départements côtiers (Preel, 1990 : 84). Les stations de montagne ont commencé à se développer dans les années 1960 et même si les massifs attirent les Français en hiver, la majorité des séjours des Français sur la période d'octobre à avril 1987-1988 se sont passés sur les côtes. Les lieux privilégiés par les français pour leurs vacances sont donc le littoral en été et la montagne en hiver (Py, 1996 : 28).

Tableau 12 : La mer reste la destination privilégiée des Français en été

Répartition des journées de vacances d'été des Français selon le genre de vacances en 1990 et 1982 (Dewailly et Flament, 1993 : 89) :

Genre de vacances	En France (%)		A l'étranger (%)	
	1982	1990	1982	1990
Circuit	4,2	3,9	14,4	17,9
Mer	48,1	50,4	39,5	37,3
Montagne	16,4	14,0	9,0	5,1
Campagne	25,7	25,1	21,7	22,5
Ville	4,4	6,6	15,4	17,2
Total	100	100	100	100

Sources : Mémentos du Tourisme, 1984 et 1991.

La campagne comme lieu de vacances ne fait donc pas recette. Les touristes n'y font que de brefs séjours malgré les efforts prodigués par les principaux acteurs touristiques pour les faire rester plus longtemps sur un territoire donné. L'une des causes de cette désaffection pourrait résider dans le fait que la campagne n'est pas identifiée par les touristes comme le lieu d'une pratique de loisirs en particulier comme l'est le bain de mer sur le littoral et le ski à la montagne (Urbain, 2002 : 43).

Les résidences secondaires ou les touristes « fixés »

Jean-Didier Urbain cherche dans son dernier ouvrage à comprendre les motivations des résidents secondaires et quelle est la nature de leurs « désirs de campagnes ». Ces résidents viennent-ils chercher de l'authentique, leurs racines ancestrales ? Il constate que la campagne, lieu naturel et culturel, subit une « *déshérence vacancière* » en même temps qu'une « *désertification paysanne* » (Urbain, 1998 : 364). Il cherche à comprendre l'usage qui est fait

de la campagne sans pour autant l'enfermer entre deux usages exclusifs, agricole et touristique et souligne que « *le résident ne devient pas campagnard ; c'est la campagne qui devient résidentielle* » (Urbain, 2002 : 16). Mais cette campagne fonctionne encore sur un mythe nostalgique, « *elle fabrique les faux souvenirs d'une rusticité passée* » (Urbain, 2002 : 39). Les nouveaux usages de cet espace ferait émerger une nouvelle campagne, « *la campagne avec ses circuits, ses chemins de randonnées, ses monuments, ses hauts lieux, ses grands sites, son artisanat, ses relais gastronomiques, ses auberges, ses maisons d'hôtes, ses gîtes confortables et ses événements : foires, fêtes, festivals et autres animations. Ce serait celle aussi de la villégiature, des cures, des séjours 'verts'. De repos, de la découverte. C'est la campagne que recycle l'industrie des loisirs.* » (Urbain, 2002 : 39-40).

Les résidents secondaires¹ de l'Autunois et plus largement du Morvan, ne viennent-ils pas chercher cette campagne ? Les premiers étaient Parisiens originaires du Morvan, puis sont venus des Hollandais. Ces derniers ne cherchaient aucun contact avec la population locale et ne s'intégraient dans aucun tissu associatif. L'usage qu'ils faisaient de la campagne était donc uniquement de l'ordre de la villégiature. Ils se sont peu à peu intégrés et participent à présent aux fêtes locales par exemple. D'autres résidents sont venus également occuper les fermes de la région. Ils viennent d'Ile-de-France ou d'Angleterre. Certains cherchent un isolement total, un lieu de « ressourcement », ils recherchent « *le vide de la paix et de la liberté, loin des foules et des bruits* » (Urbain, 2002 : 46), d'autres s'impliquent davantage dans la vie locale.

Une étude réalisée dans l'Ouest de la France par Buller et Hoggart (1994 : 59-68) montre le cas particulier des Anglais qui s'y sont installés et dont le nombre a considérablement augmenté (de 22 063 en 1982, ils passent à 50 422 en 1990 soit un taux de croissance de 128%). Face à cette affluence, la population locale dénonce « *l'appropriation du patrimoine national, la perte des terres agricoles et l'impact sur les prix du marché immobilier* » (Buller, Hoggart, 1994 : 60). Les Anglais installés en France cherchent « *une ruralité essentiellement esthétique, qui place au premier rang les qualités 'consommables' de l'espace rural – son paysage, son caractère, son architecture, son calme, sa beauté – et laissent de côté les aspects liés aux actions humaines – ses activités productives, sa population* ». Ils retrouvent un paysage de bocage menacé en Angleterre par l'urbanisation, « *la France représente la ruralité que l'Angleterre a perdue, le retour vers un passé de plus en plus idéalisé* ». Ils ne cherchent pas à s'intégrer au sein de l'activité économique française mais peuvent prendre deux options : soit s'intégrer au sein des communautés locales, soit rester entre eux. Leur démarche change peu à peu la finalité des campagnes en les transformant en lieu de résidence et non plus de production. Ils ont une attitude protectionniste face aux paysages qui vient se confronter à l'usage local : « *ils ne cherchent pas à modifier l'espace rural français mais à installer une ruralité qui résistera aux changements* ».

Ainsi, nous pouvons établir un parallèle avec les Hollandais ou les Franciliens du Morvan qui de par leur nouvel usage de la campagne, la transforment en lui attribuant de nouvelles fonctions.

¹ « Les résidences secondaires représentent aujourd'hui en France près d'un logement sur dix soit 2,6 millions de résidences secondaires (hors logements occasionnels). Leur parc a doublé par rapport à 1970 tandis que celui des résidences principales progressait de 35 %. La répartition géographique des résidences secondaires est très inégale. Les régions à plus forte densité en résidences secondaires sont celles qui sont également les plus touristiques. Trois régions (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône Alpes et le Languedoc-Roussillon) représentent près de 40 % du parc des résidences secondaires en France. Les régions de la Côte Atlantique sont également un lieu important d'implantation avec, dans l'ordre, Bretagne, Pays de la Loire et Aquitaine ». Source : Insee - Recensement de la population - 1990/1999.

3.2.3. Le territoire à travers les représentations cartographiques

Chaque document institutionnel cherchant à établir des diagnostics de territoire, conduire des projets ou encore réaliser des prospectives, est accompagné de cartographies parfois très élaborées situant le territoire en question dans un ensemble plus vaste. Ces cartographies cherchent également à déterminer les spécificités du territoire sur les critères les plus variés et selon l'échelle étudiée.

Ici, nous pouvons ouvrir une parenthèse sur la genèse de ce phénomène. Ce sont en premier lieu les géographes qui se sont intéressés à la problématique de l'espace et de ce fait à celle de ses frontières. Les documents officiels et de recherches (notamment ceux de la Datar) font une référence constante à ces travaux pour introduire leur propos concernant le développement des territoires.

Encadré 4 : Nicolas Portier, *Les pays*, 2nde éd., Paris, La Documentation Française – La Datar, 2002. (Territoires en mouvement)

Introduction : « Depuis une trentaine d'années, la valorisation touristique de « pays d'accueil » ou de « pays d'art et d'histoire », les premières politiques régionales de « contrats de pays », les intitulés de nombreuses communautés de communes...ont redonné vie à la notion de « pays », dont on connaît l'intérêt qui lui a porté une grande lignée de géographes (Elisée Reclus, Paul Vidal de la Blache, Jean-François Gravier...) ou d'historiens de la longue durée (Philippe Ariès, Fernand Braudel). Au demeurant, cohabitent aujourd'hui sous ce terme générique de nombreuses significations possibles. » (p. 7)

Nous avons déjà donné de nombreux exemples de cartes, qui pour une raison de mise en page du rapport, se trouvent à la fin du présent volume comme Le Pays Autunois-Morvan et le Parc Naturel Régional du Morvan, ou encore Le Pays Autunois-Morvan : Activités économiques dominante.

Nous avons, nous-mêmes créé nos propres représentations cartographiques pour mieux comprendre les différents enjeux territoriaux comme « Le Pays Autunois-Morvan : cantons et intercommunalités / SIVU et SIVOM » ou « Le Pays Autunois-Morvan : Projets patrimoniaux » présentées en annexe.

D'autres cartes ont été peu exploitées dans le présent rapport mais apportent des éclairages particuliers sur la construction du territoire comme les zones agricoles ou encore certains sentiers de randonnées comme ceux de l'AMUR.

Zone agricole

Dans les années 1950, des zones agricoles sont définies par le Ministère de l'agriculture¹. Le territoire étudié est englobé dans un ensemble plus vaste nommé l'Autunois et qui correspond à l'arrondissement administratif d'Autun.

Cette zone agricole semble perdurer pour les agriculteurs. Elle est mise en opposition à la zone du Charollais. Ces deux territoires produisent et engraisent tous deux des bovins de race Charollaise, mais les sols étant différents, les animaux engraisent de façon plus profitable dans le Charollais que dans l'Autunois. Selon les agriculteurs, cette opposition fondamentale des sols agit directement sur la richesse économique du pays, et est donc source d'inégalité entre les deux territoires.

¹ Cf. Carte reproduite en annexe : « Petites régions agricoles : Saône-et-Loire ».

Les sentiers de randonnées

A travers l'observation de certaines cartes, nous pouvons également analyser la façon dont certains acteurs jouent sur les différents schémas administratifs. Il en est ainsi pour l'AMUR (Arroux Mesvrin Uchon Randonnées) qui a mis en place des chemins de randonnées nommés les « Voies Celtes en Bourgogne Sud ». Le projet s'est appuyé sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) pour aboutir à une carte, également financée par le Conseil Général de Saône-et-Loire, mais qui présente l'ensemble des sentiers selon une logique d'intercommunalité.

L'opération s'est déroulée sur le canton de Mesvres avec deux autres communes que sont Saint Symphorien et Marmagne. Depuis la communauté de communes d'Arroux-Mesvrin (CCAM) s'est constituée et intègre ces deux autres communes comprises dans cette opération de mise en place de circuits de randonnées.

Le territoire est marqué par le « torque » que l'association de l'AMUR a choisi comme symbole et qui représente un bijou celte. Rappelons également que chaque départ de sentier, sept au total, a fait l'objet de l'installation d'une œuvre d'art contemporaine créée spécifiquement par des artistes originaires de pays à tradition celtique pour chacun de ces chemins. L'association a pu bénéficier de l'appui de la DRAC pour cette opération. Ainsi, le territoire est-il doublement marqué par le torque d'une part et les œuvres contemporaines d'autre part.

Ces chemins sont intégrés dans une opération plus vaste menée par le département de Saône-et-Loire et nommée « le sentier de l'imaginaire ». Une carte représente l'ensemble des départs de randonnées sur tout le département avec une image de l'œuvre contemporaine qu'il est possible d'admirer à l'entrée de chacun des parcours.

Les sept départs de randonnées des Voies Celtes se trouvent également sur cette carte. Les sept communes représentées appartiennent toutes à la CCAM. Aucune autre expérience de ce type n'a été menée sur l'arrondissement d'Autun.

Ainsi, les chemins de randonnées de la CCAM sont représentés sur trois cartes différentes :

1. Les « Sentiers de l'Imaginaire » : carte publiée par le département de Saône-et-Loire et qui ne représente que les départs de randonnées avec une description des œuvres contemporaines ;
2. Les « Voies Celtes de Bourgogne du Sud » : carte réalisée par l'AMUR sur la base d'une carte routière qui permet de retrouver les départs de randonnées et les circuits ;
3. Les « Voies Celtes en Bourgogne du Sud » : carte également réalisée par l'AMUR mais sous forme de dessin avec les numéros des sentiers et qui correspond aux descriptions portées sur chacune des fiches du livret de randonnée.

Ces cartes jouent donc sur plusieurs échelles territoriales et parfois même les associent entre elles : la première se situe au niveau départemental (logos du Conseil Général de Saône-et-Loire et de Fédération départementale des Foyers Ruraux 71) ; la seconde correspond à l'intercommunalité (logos du SIVOM d'Arroux-Mesvrin, du Conseil Général de Saône-et-Loire et du Conseil Régional de Bourgogne, ainsi que le logo des Voies Celtes) ; la troisième ne comporte que le logo des Voies Celtes, le Torque, et correspond donc à l'échelle la plus locale.

3.3. Construction identitaire du Pays Autunois-Morvan

Deux journées de rencontre ont été organisées par le Pays Autunois-Morvan en 2001 et 2002 avec tous les acteurs du territoire. Ces journées ont favorisé les rencontres des acteurs autour de deux symboles : un puzzle représentant le territoire et un arbre à projets.

A l'occasion des premières rencontres de l'Autunois-Morvan, les organisateurs avaient réalisé un puzzle géant (15 m. sur 15 m.) où chaque pièce du pays représentait une commune. Le dessin représentait également les communautés de communes. Les représentants des communes devaient apporter et déposer sur leur pièce un élément représentatif de leur territoire. Le représentant devait également être accompagné d'un enfant de sa commune. Par exemple, Marmagne possède une carrière de granit rose sur son territoire. Le Maire avait donc apporté un bulldozer miniature et une poignée de granit rose. Le Maire d'Anost avait apporté une pièce du Musée des Galvachers représentant un chariot tiré par des bœufs. Certains ont déposé des sapins. Une commune qui venait d'ouvrir sa piscine a déposé une bouée sur son morceau de puzzle. La commune de Couches avait apporté des bouteilles de crémant. Le Maire de Saint Eugène, agriculteur de profession, avait apporté une vache couchée dans un pré et qui s'exprimait à travers une bulle : « *Je vis dans les champs, je mange de l'herbe* ». La commune de Saint Prix présentait une piste de ski avec une luge.

Ce puzzle était complété par des stands tout autour de la salle où les communautés de communes présentaient leur territoire. La Chambre d'agriculture présentait également son action. Les premières rencontres de l'Autunois-Morvan étaient donc axées sur le territoire qui se mettait en place en 2001. Ce puzzle a permis aux participants de prendre conscience de ce nouvel espace. Un slogan était ressorti de ces journées : « *Le Pays de l'Autunois-Morvan se construit concrètement...* ».

Les secondes journées de l'Autunois-Morvan se sont déroulées en juin 2002. Le Pays avait mûri et les journées étaient donc axées moins sur le périmètre mais davantage sur les projets qui s'y construisaient. L'élément symbolique choisi était donc « l'arbre à projets » et le slogan « *vos idées prennent de l'oxygène* ». Une explication du symbole était donnée sur le programme dès ces secondes journées de rencontre :

« L'Arbre à Projets représente le développement de l'Autunois-Morvan. Il est irrigué par la Sève de la dynamique territoriale créée par la participation et la mobilisation de tous les acteurs.

Il produit des Bourgeons, idées en questionnement, des Fleurs, projets à faire émerger, et des Fruits, projets réalisés que l'on peut cueillir.

Les feuilles produisent l'oxygène nécessaire à la vie du territoire et en tombant constituent le terreau naturel qui viendra nourrir les racines de l'arbre ancrées sur notre territoire. »

Un arbre a été planté lors de ces rencontres. Des rubans de couleur avaient été accrochés et chacune correspondait à un thème : les bourgeons, les fleurs et les fruits. Certains des rubans des fruits entouraient une feuille de papier. Le dimanche matin, l'arbre fut planté et des acteurs du territoire venaient cueillir les fruits de l'arbre et lire les projets inscrits sur la feuille.

Actuellement l'arbre grandi à Étang sur Arroux et le puzzle est utilisé dans un cadre de loisir au sein du Diverti Parc (labyrinthe de maïs) pour présenter le territoire aux touristes.

4. Volet opérationnel

Au terme de cette analyse qui croise d'une part, patrimoine, tourisme et culture et d'autre part, les notions de frontière et d'identité, nous avons choisi de réaliser des fiches de synthèse. Ces fiches permettent de reprendre les thèmes se rapportant au patrimoine et exploités dans le cadre de l'analyse. Leur premier objectif est descriptif (verso de la fiche). Il est de croiser aussi concrètement que possible les actions menées sur le territoire et les différents acteurs impliqués.

Le second objectif (recto de la fiche) est de donner des compléments d'information extra-territoriale si cela est nécessaire. Il peut s'agir par exemple d'expériences similaires dans d'autres régions ou d'autres pays, de projets européens, etc. Enfin, nous pourrions croiser le thème abordé avec les problématiques actuelles qui traverse le champ des sciences humaines et plus particulièrement celui de l'ethnologie.

Ces fiches ne sont donc pas des propositions de mises en œuvre concrètes d'opérations, mais les croisements opérés entre acteurs, actions, projets et recherches doivent permettre un autre éclairage pour chacun des thèmes abordés.

Liste des fiches :

- Entretien du paysage
- Haies plessées
- Circuits de randonnées
- Voie verte : « Chemin faisant »
- Cyclotourisme
- Patrimoine Médiéval : Cathédrale d'Autun
- Patrimoine industriel : « Les Télots »

Conclusion

Le patrimoine est donc un marqueur important du territoire. Les différents acteurs opèrent un choix dans ce patrimoine et le valorisent selon leur besoin de légitimation d'un espace territorial. Le patrimoine leur permet donc dans certains cas de dépasser les frontières du territoire sur lequel ils sont eux-mêmes légitimes. Ils étendent ainsi leur sphère d'alliance à travers des chartes, des conventions, des actions particulières, etc. Dans ce contexte, le patrimoine, pris au sens large, n'est pas un non-humain neutre, passif, pour reprendre le concept développé par Bruno Latour (Latour, 1994) qui replace les objets au cœur du monde social, mais participe à souligner le pouvoir de chaque humain sur un territoire donné ou à travers des jeux d'alliances avec les territoires limitrophes.

Les différentes strates qui existent actuellement sur le territoire (communes, inter-communes, communautés de communes, cantons, arrondissements, circonscriptions législatives, Pays, départements, régions, nation, Communauté Européenne) rendent ces jeux d'alliances qui mêlent humain et non-humain complexes car les possibilités d'interactions sont nombreuses. Ces jeux sont rendus d'autant plus complexes que les règles concernant les Pays connaissent actuellement des changements dus à la nouvelle loi sur la décentralisation. Les notions de périmètres d'étude et de périmètres définitifs semblent remis en cause dans leur fonctionnement actuel. Les crédits destinés au financement des projets menés par les Pays dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 (pour les Pays ayant obtenu leur périmètre définitif), ne sont actuellement quasiment pas utilisés.

L'analyse proposée dans cette étude pourrait être disséminée sur d'autres types de territoire dont les enjeux patrimoniaux seraient d'une autre nature comme en milieu urbain par exemple. Nous pourrions alors savoir si les éléments du patrimoine utilisés au sein des enjeux politiques, culturels, économiques et administratifs sont considérés de la même façon en milieu rural et urbain. Le territoire est-il marqué aussi fortement ? Les hauts lieux sont-ils mis en valeur de la même façon ? Les touristes sont-ils invités avec la même intensité à parcourir en tout sens le territoire à travers des circuits touristiques ou des sentiers de randonnées ?

Bibliographie

12 circuits de cyclotourisme, Autunois-Morvan – Bourgogne, Agence de Promotion de la Région Autunoise, avril 2001.

ADAM, Stéphane, SAGAERT, Laure, « La marque Parc naturel régional : Un outil de valorisation économique au service des territoires », *Les Cahiers Espaces*, 59, décembre 1998, pp. 122-129.

Agenda XXI Local : État des lieux. Recueil des comptes-rendus des réunions avec la population (2000-2003), Communauté de communes de l'Autunois, [2002], 53 p.

ALAZAR, Nathalie, HAZARD, Christophe, *Les politiques départementales du tourisme : Acteurs, moyens et stratégies*, Assemblée des Départements de France, mars 2000.

ALLAIN, Rémy, BAUDELLE, Guy, « Introduction : Les territoires de la façade atlantique entre individualisme et coopération », in *De l'intercommunalité au pays : Les régions atlantiques entre traditions et projets* / dirigé par Guy Baudelle, éd. de l'Aube, 1995, pp. 5-8.

ARLAUD, Samuel, PERIGORD, Michel (textes rassemblés par), *Norvais : 'Pays' et développement local. Logique et ambiguïté d'une politique des territoires*, 181, 1999.

Autun et le Morvan : Guide illustré, Autun, Syndicat d'Initiative, 1907.

Autun : Guide de l'été 2002, Autun, Office de Tourisme, 2002.

Avant-projet. Chemins faisant : un atelier d'insertion tiré par des chevaux de trait. D'une idée à un projet de développement local par l'insertion, Les attelages du Morvan, décembre 2001, 10 p.

BARBE, Noël, « Patrimoine(s), ethnologie et durabilité : un point de vue », intervention à l'atelier de suivi et d'échanges d'expériences « Outils et démarches en vue de la réalisation d'agendas 21 locaux », *Transmettre*, Lons-le-Saunier, 19 et 20 juin 2002.

BARTHES, Roland, *Mythologies*, Paris, Seuil, 1957.

BERARD, Laurence, MARCHENAY, Philippe, « Lieux, temps et preuves : La construction sociale des produits de terroir », *Terrain*, 24, 1995, pp. 153-164.

BERTHO-LAVENIR, Catherine, « La géographie symbolique des provinces : De la Monarchie de juillet à l'entre-deux-guerres », *Ethnologie française*, 18 (3), 1988, pp. 276-282.

BERTHO-LAVENIR, Catherine, « Le Touring Club de France et la politique de protection des sites au début du siècle dans le Morbihan », in *Cent ans de tourisme en Bretagne, 1840-1940* / Yveline Pallier, Nathalie Richard (sous la direction de), Rennes, Apogée, 1995, pp. 54-63.

BERTHO-LAVENIR, Catherine, *La roue et le stylo : Comment nous sommes devenus touristes*, Paris, Odile Jacob, 1999. (Le champ médiologique)

Bibracte : Capitale gauloise sur le Mont Beuvray. Guide de visite : Site archéologique et musée, Glux en Glenne, Centre archéologique européen du Mont Beuvray, Bibracte, 2001.

Bibracte : Projet culturel du Centre archéologique européen du Mont Beuvray (2001-2005). Document d'orientation préparé à l'attention du Conseil d'administration de la SAEMN du Mont Beuvray, Glux-en-Glenne, juin 2001, 13 p.

BLETON-RUGET, Annie, BODINNEAU, Pierre, SYLVESTRE, Jean-Pierre (sous la direction de), « Pays » et territoires : *De Vidal de la Blache aux lois d'aménagement et de*

développement du territoire, Dijon, Editions Universitaires de Dijon, Institut d'histoire contemporaine, 2002.

BOUILLOT, Michel, *L'habitat rural en Autunois-Morvan*, Pierreclos, Michel Bouillot et Foyers ruraux de Saône-et-Loire, 1996. (Collection « Au cœur de nos terroirs »)

BOURDIEU, Pierre, « L'identité et la représentation : Éléments pour une réflexion critique sur l'idée de région », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 35, 1980, pp. 63-72.

BROCHOT, Aline, « Enjeux locaux de la revalorisation des cultures régionales », *Hommes et Terres du Nord*, 4, 2001, pp. 198-204.

BULLER, Henry (textes réunis et présentés par), « Être étranger à la campagne », *Études rurales*, 135-136, juillet-décembre 1994.

BULLER, Henry, HOGGART, Keith, « Les anglais du coin », *Études rurales*, 135-136, juillet-décembre 1994, pp. 59-68.

Carnet de route Autunois-Morvan en Bourgogne, Agence de Promotion de la Région Autunoise, mai 2002.

CARON, François, *Histoire des chemins de fer en France : 1740-1883*, Paris, Fayard, 1997.

CAZES, Georges, « La géographie du tourisme : réflexions sur les objectifs et les pratiques en France », *Annales de géographie*, 96 (537), 1987, pp. 595-600.

Centenaire de la Société éduenne et XIIIe congrès de l'Association bourguignonne des Sociétés savantes : 7-10 juin 1936, Autun, Société éduenne, 1936.

CHAMBOREDON, Jean-Claude, « Carte, désignations territoriales, sens commun géographique : les 'noms de pays' selon Lucien Gallois », *Études rurales*, 109, janv.-mars 1988, pp. 5-54.

CHARDON, Christophe, *Projet « groupement » : Commercialisation de Maisons à Ossatures Bois par le regroupement d'entreprises complémentaires du bâtiment*, Saint Pierre de Varennes, Entreprise Nectoux & Cie, juillet 2002.

Charte d'Aménagement et de Développement Durable du Pays de l'Autunois-Morvan, Conseil de Développement du Pays de l'Autunois-Morvan, 2002, 69 p.

CHASTEL, André, « La notion de patrimoine », in *Les lieux de mémoire /* sous la direction de Pierre Nora, Paris, Gallimard, 1997, pp.1433-1469.

DAUMAS, Maurice, *Histoire générale des techniques : 3. L'expansion du machinisme : 1725-1860*, Paris, PUF, 1968.

DAUMAS, Maurice, *L'archéologie industrielle en France*, Paris, Robert Laffont, 1980.

DEFFONTAINES, Jean-Pierre, PROD'HOMME Jean-Pierre (dirigé par), *Territoires et acteurs du développement local : Des nouveaux lieux de démocratie*, éd. de l'Aube, 2001.

DEMOSSIER, Marion, « Le vignoble de Côte-d'Or : construction historique et itinéraire ethnologique », in *Vignerons, Propriétaires et Négociants en Bourgogne /* Marion Demossier et François Portet (coordination), Die, éd. A. Die, 1994, pp. 26-39. (Cahiers du stage « Les communautés viti-vinicoles », Beaune, avril 1992)

DEMOSSIER, Marion, « The Making of a President : Political Culture and Collective Memory in the Morvan », in *The Mitterrand Years : Legacy and Evaluation /* Mairi Maclean, Londres, Macmillan Press LTD, 1998, pp. 233-245.

- DEMOSSIER, Marion, *Charretiers, bouviers et galvachers dans le Haut-Morvan : Migrations et folklore*, Anost, Ecomusée du Morvan, Ecomusée des Galvachers, [s.d.].
- DEMOSSIER, Marion, *Hommes et vins : Une anthropologie du vignoble bourguignon*, Dijon, Editions Universitaires de Dijon, 1999.
- DEMOSSIER, Marion, JACOBI, Daniel, "La bouteille de bourgogne entre recherche et esthétique", *La Revue*, 7, juin 1994, pp. 24-30.
- DEWAILLY, Jean-Michel, FLAMENT, Émile, *Géographie du tourisme et des loisirs*, Paris, SEDES, 1993. (Dossiers des images économiques du monde, n° 15)
- Diagnostic préalable à une formation des acteurs du tourisme : Association Les Quatre Chemins*, Château Chinon, LPA du Morvan, août 1991.
- Dossier de Presse : Bilan de la saison touristique 2002 au 15 octobre 2002*, Autun, Office de Tourisme, 2002.
- DUBOST, Françoise, « L'usage social du passé : Les maisons anciennes dans un village beaujolais », *Ethnologie française*, 12 (1), 1982, pp. 45-60.
- DUBOST, Françoise, *Vert patrimoine : La constitution d'un nouveau domaine patrimonial*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 1994. (Collection Ethnologie de la France. Regards sur le patrimoine, Cahier : 8).
- Ensemble : Le magazine de la communauté de communes de l'Autunois*, 1, juin 2002.
- FONTENAY de, Harold, *Autun et ses monuments*, Autun, Dejussieu père et fils, 1889.
- GAUDEMAR de, Jean-Paul (sous la direction de), *Environnement et aménagement du territoire*, Paris, La Documentation française, Datar, 1996.
- GAULT, Michel, *Action culturelle et coopération intercommunale*, Paris, La Documentation française, 1992. (Observatoire des politiques culturelles, Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture, Département des études et de la prospective)
- GERBAUX, Françoise (sous la direction de), *Utopie pour le territoire : cohérence ou complexité ?* éd. de l'Aube, 1999. (Collection Société et territoire dirigée par Xavier Gizard et Jean Viard)
- GORGEU, Yves, JENKINS, Catherine (sous la direction de), *La Charte de territoire : Une démarche pour un projet de développement durable*, Paris, La Documentation française, 1997.
- GRITTI, Jules, « Les contenus culturels du Guide bleu : monuments et sites 'à voir' », *Communications*, 10, 1967, pp. 51-64.
- GRIVOT, Denis, *Autun : L'étrange aventure de la Cathédrale*, Saint Léger Vauban, Zodiaque, 1953.
- Guide d'observation du patrimoine rural*, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, juin 1999.
- Guide de tourisme Michelin : Bourgogne-Morvan*, Paris, Michelin, 1996.
- Guide de valorisation du patrimoine rural*, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, juillet 2001.
- Guide des circuits touristiques : Autun, le savoir-ville*, Service patrimoine et office de tourisme de la ville d'Autun, 2002.
- Guide touristique Saône-et-Loire 2002, Bourgogne du sud*, Comité Départemental du Tourisme, Conseil Général de Saône-et-Loire, 2002.

GUILLAUMEAU, Rémi, *Projet régional de « maison pour les traditions orales », Langue, musique traditionnelle, danse : État des lieux et propositions / Rapport d'étude réalisé par Rémi Guillaumeau à la demande du Parc Naturel Régional du Morvan et de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports-Dijon, Mai 2001.*

HUGONNET-BERGER Claudine, LAUVERGEON Bernard, *L'Autunois en 1900 : Photographies de Georges André*, Inventaire général, SPADEM, 1993. (Images du Patrimoine, n° 114).

JEUDY, Henri-Pierre, « Entre mémoire et patrimoine », *Ethnologie française : Le vertige des traces. Patrimoines en question*, 25 (1), 1995, pp. 5-6.

KOTAS, Michel, *Politique de pays*, Paris, La documentation française, 1997. (Rapport de mission, Datar)

L'ambition bourguignonne, Fiche Environnement, Conseil régional, 2002.

LAMY, Yvon (sous la direction de), *L'alchimie du patrimoine : Discours et politiques*, Talence, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1996.

LANDRY Philippe dit « Barbetorte », *Les moulins racontent le Morvan*, Saint André en Morvand, Association Moulins du Morvan, 1995.

LANFANT, Marie-Françoise, « Identité, Mémoire, Patrimoine et 'Touristification' de nos sociétés », *Sociétés*, 46, 1994, pp. 433-405.

LANFANT, Marie-Françoise, ALLCOCK, John B., BRUNER, Edward M. (eds), *International Tourism. Identity and Change*, London, Sage, 1995.

LATOUR, Bruno, « Réponse aux objections... », *Revue du MAUSS : Chassez le naturel... : Ecologisme, naturalisme et constructivisme*, 17, 2001, La Découverte, pp. 137-151.

LATOUR, Bruno, « Une sociologie sans objet? Remarques sur l'interobjectivité », *Sociologie du travail*, 36 (4), 1994, pp. 587-607.

LATOUR, Bruno, *Nous n'avons jamais été modernes : Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte, 1991.

Le Morvan, terre de culture et d'échanges, Dossier de candidature : Programme d'Initiative Communautaire Leader+, le GAL Leader+ Morvan, 20 août 2001, 53 p.

LERIVRAY, Bernard, *Guides bleus, guides verts et lunettes roses*, Paris, CERF, 1975.

Les passions selon Bulliot, Autun, Musée Rolin, 2002.

LOGIÉ, Gérard, *L'intercommunalité au service du projet de territoire*, Paris, Syros, 2000.

Magazine Bourgogne autrement : Tourisme en Autunois-Morvan, Agence de Promotion de la Région Autunoise, 1, mars 2002.

MAURICE, Brigitte, NILS LOOSE, Helmuth, *Guide du visiteur : Musée Rolin*, Panayrac, éd. Daniel Briand, [s.d.].

MIOT, Gilles, « L'exploitation des schistes bitumineux dans l'Autunois : La mine et l'usine des Télots », *Annales de Bourgogne*, 56 (1), janv-mars 1984, pp. 74-75.

MOQUAY, Patrick, *L'intercommunalité en 12 facteurs : Comprendre le contexte local*, Paris, Syros, 1996. (Fédération des parcs naturels régionaux de France ; Mairie-Conseils).

Morvan !, 1, novembre 2002.

PATIN, Valéry, *Tourisme et patrimoine en France et en Europe*, Paris, La Documentation française, 1997.

Pays d'art et d'histoire et Pôles d'économie du patrimoine : La valorisation du patrimoine dans le développement local, Paris, La Documentation française, Datar, Ministère de la Culture et de la Communication, Direction de l'architecture et du patrimoine, 2001.

Pays de l'Autunois-Morvan : État des lieux du Territoire, décembre 2000, 212 p.

PELATAN, Jean, « L'intercommunalité en France, ou l'émergence de nouveaux territoires », in *Nouveaux espaces et systèmes urbains* / Gabriel Wackermann (coord.), SEDES, 1996, p. 35-42. (Collection dirigée par Gabriel Wackermann, « Mobilité spatiale »).

PESTEL, Philippe, « Au carrefour de l'économique et du culturel : La filière castanéicole corse comme marqueur de l'identité », *Études rurales*, 157-158, janvier-juin 2001, pp. 211-228.

PORTIER, Nicolas, « La politique des pays : État des lieux au 27 août 2002 ». (note de travail)

PORTIER, Nicolas, *Les Pays* / avec la collaboration de Michèle Quiquéré, Paris, La Documentation française, 2002. (Collection Territoires en mouvement, Datar)

PREEL, Bernard, « Portrait chiffré du vacancier français », *Autrement : Les vacances*, 111, 1990, pp. 78-86.

PRÉTET, René, *Un siècle de vie économique en Saône-et-Loire (1843-1943). Centenaire de la Chambre de Commerce de Chalon sur Saône, Autun, Louhans*, Chalon sur Saône, imp. du « Courrier », 1943.

PY, Pierre, *Le tourisme : Un phénomène économique*, Paris, La Documentation française, 1996.

Raconte-moi Autun, Ville d'Autun et Ministère de la Culture et de la Communication, [2002], 15 p. (Villes et Pays d'art et d'histoire : actions éducatives).

RATOUIS Marie-Odile (sous la direction de), *Sites remarquables en Bourgogne : Atlas des sites classés*, Direction Régionale de l'Environnement de Bourgogne, 2002. (classeur)

RAUTENBERG, Michel, « L'ethnologue : le patrimoine et le développement local », in *Pays d'Art et d'Histoire et Pôles d'Economie du Patrimoine : La valorisation du patrimoine dans le développement local*, Paris, La Documentation Française, 2001, pp. 17-20. (Collection Datar / Ministère de la Culture et de la Communication, Direction de l'architecture et du patrimoine)

SAUTY, François, *Écomusées et musées de société au service du développement local, utopie ou réalité?*, éd. Source, Centre national de ressources du tourisme en espace rural, 2001. (Collection Jeunes auteurs)

Schéma de Services Collectifs de l'Énergie : analyse des rapports de régions, ADEME, juin 1999.

Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire, Conseil Régional de Bourgogne, 1999.

SCHNEIDER, Eugène, [Discours], in *Mémoires de la Société Eduenne*, 48 (1), 1936, pp. 35-38.

- THIERRY, Anne, *État des lieux des travaux relevant de l'anthropologie du tourisme. Volume 1 : Rapport de synthèse, bibliographies, annexes*, Paris, Développement & Emploi, 2000. (Étude pour la Mission du Patrimoine Ethnologique)
- URBAIN, Jean-Didier, « Entretien avec Jean-Didier Urbain », in *Tourismes, touristes, sociétés* / Franck Michel (ed), Paris, L'Harmattan, 1998. (Tourismes et Sociétés. Histoire et anthropologie : Revue de Sciences Humaines)
- URBAIN, Jean-Didier, *L'idiot du voyage : Histoires de touristes*, Paris, Payot, 1993. (Petite bibliothèque Payot)
- URBAIN, Jean-Didier, *Paradis verts : Désirs de campagne et passions résidentielles*, Paris, Payot & Rivages, 2002.
- VALIÈRE, Michel, *Ethnographie de la France : Histoire et enjeux contemporains des approches du patrimoine ethnologique*, Paris, Armand Colin, 2002. (Cursus)
- VAUCHEZ, André, « La cathédrale », in *Les lieux de mémoire* / sous la direction de Pierre Nora, Paris, Gallimard, 1997, pp. 3109 – 3140.
- VIARD, Daniel, *L'industrie à Autun*, Grenoble, Institut d'Etudes Commerciales, 1961. (Mémoire)
- VIARD, Jean (directeur d'ouvrage), POTIER, Françoise, URBAIN, Jean-Didier, *La France des temps libres et des vacances*, éd. de l'Aube, Datar, 2002.
- VIOLIER, Philippe (sous la direction de), *L'espace local et les acteurs du tourisme*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999. (Espaces et territoires)
- VIRASSAMY Catherine, « Les pôles d'économie du patrimoine », *Inter-régions : La revue des agences de développement et des Comités d'expansion*, 243, juillet-août 2002, pp. 20-24.
- VIRASSAMY Catherine, *Les pôles d'économie du patrimoine*, Paris, La Documentation française, 2002. (Collection Territoires en mouvement, Datar)

Table des illustrations

Tableaux

TABLEAU 1 : LISTE DES SITES CLASSÉS MONUMENTS HISTORIQUES AU XIXÈME SIÈCLE À AUTUN.....	11
TABLEAU 2 : DÉTAIL DES SITES CLASSÉS EN SAÔNE-ET-LOIRE.....	22
TABLEAU 3 : LISTE DES SITES CLASSÉS SUR LE PAYS AUTUNOIS-MORVAN.....	23
TABLEAU 4 : SITES NATURA 2000 EN AUTUNOIS-MORVAN.....	26
TABLEAU 5 : TROIS CHÂTEAUX CLASSÉS MONUMENTS HISTORIQUES SUR LE TERRITOIRE DU PAYS AUTUNOIS-MORVAN – ROUTE DES CHÂTEAUX EN BOURGOGNE DU SUD.....	38
TABLEAU 6 : BILAN DES VISITES GUIDÉES ET ANIMATIONS ESTIVALES POUR 2002.....	44
TABLEAU 7 : BILAN DE L’ACTIVITÉ TOURISTIQUE DE L’AUTUNOIS-MORVAN POUR 2002.....	44
TABLEAU 8 : LISTE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES DE PLUS DE 50 SALARIÉS SUR L’AGGLOMÉRATION AUTUNOISE EN 1997.....	55
TABLEAU 9 : CALENDRIER DES MANIFESTATIONS.....	65
TABLEAU 10 : MUSÉES DE L’AUTUNOIS-MORVAN.....	66
TABLEAU 11 : LABELS DU PAYS AUTUNOIS-MORVAN.....	68
TABLEAU 12 : LA MER RESTE LA DESTINATION PRIVILÉGIÉE DES FRANÇAIS EN ÉTÉ.....	71

Encadrés

ENCADRÉ 1 : LES DATES DE L’INTERCOMMUNALITÉ EN TROIS PHASES.....	49
ENCADRÉ 2 : CORPUS DE GUIDES TOURISTIQUES SUR LE PAYS AUTUNOIS-MORVAN.....	61
ENCADRÉ 3 : EXTRAIT DU TEXTE DE ROLAND BARTHES.....	64
ENCADRÉ 4 : NICOLAS PORTIER, LES PAYS, 2^{NDE} ÉD., PARIS, LA DOCUMENTATION FRANÇAISE – LA DATAR, 2002. (TERRITOIRES EN MOUVEMENT).....	73

Illustrations

ILLUSTRATION 1 : « INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI », CARTE RÉALISÉE PAR LE PAYS AUTUNOIS-MORVAN.....	10
ILLUSTRATION 2 : CARTE DES QUATRE CHEMINS.....	40
ILLUSTRATION 3 : ZONE D'INFLUENCE D'AUTUN.....	48

Annexes

Tableau de synthèse régional des pays en Bourgogne

Nombre total de pays dans la région : 12

Nombre de pays inter-régionaux : 1

Nombre de pays inter-départementaux (y compris pays inter-régionaux) : 2

Part du nombre d'habitants dans la région intégrés à un pays en périmètre d'étude ou en périmètre définitif : 46.46 %

NOM DU PAYS	Autres régions concernées	Dépt	Ville principale	Nb total de comm. du pays	Pop. du pays (milliers d'hab)	Type d'organisme de gestion *	Pays intégrant une aggro en contrat	Constaté au titre de la loi de 95	Pays en projet	Périmètre d'étude (date) ***	Périmètre définitif (date) ***	Date de signature du contrat de pays	% des comm. du pays appartenant à un EPCI à fiscalité propre
<input checked="" type="checkbox"/> AUTUNOIS MORVAN		71	AUTUN	55	43					09/05/01			81.8
<input checked="" type="checkbox"/> AUXOIS		21	MONTBARD	204	51					05/03/01			60.8
<input checked="" type="checkbox"/> AVALONNAIS		89	AVALLON	95	34					09/04/01			66.3
<input checked="" type="checkbox"/> BRESSE BOURGUIGNONNE		71	LOUHANS	108	72					26/11/01			84.3
<input checked="" type="checkbox"/> CHALONNAIS		71	CHALON-SUR-SAONE	159	156					09/05/01			79.9
<input checked="" type="checkbox"/> CHAROLAIS BRIONNAIS	AUV	03;71	PARAY-LE-MONIAL	122	89					26/11/01			85.2
<input checked="" type="checkbox"/> CHATILLONNAIS		21	CHATILLON-SUR-SEINE	113	23					05/03/01			
<input checked="" type="checkbox"/> NEVERS SUD NIVERNAIS		58	NEVERS	83	127					05/03/01			63.9
<input checked="" type="checkbox"/> NIVERNAIS MORVAN		58	CHATEAU-CHINON(VILLE)	121	38					22/02/01	08/04/02		79.3
<input checked="" type="checkbox"/> PUISAYE FORTERRE		58;89	TOUCY	69	34			Oui		18/01/01	08/04/02		95.7
<input checked="" type="checkbox"/> TONNERROIS		89	TONNERRE	78	25					21/02/01	08/04/02		88.5
<input checked="" type="checkbox"/> VAL DE LOIRE NIVERNAIS CENTRAL		58	COSNE-COURS-SUR-LOIRE	102	57					16/03/01			98.0
TOTAL**				1309	748		0	1	0	9	3		

* Syndicat mixte / 2 GIP développement local / 3 EPCI

** Sans double compte des communes appartenant simultanément à deux pays en périmètre d'étude

*** Date de l'arrêté préfectoral ou, à défaut, de la réunion de la CRADT

Source : ETD

Nombre de monuments historiques par communes en Autunois-Morvan

Communauté de Communes	Communes	Nombre de sites classés ou inscrits MH
Vallée de la Drée 5 communes	Collonge la Madeleine	0
	Épinac	2
	Saint Léger du Bois	1
	Saisy	0
	Sully	2
Total		5 sites

Arroux – Mesvrin 14 communes	La Boulaye	0
	Broye	4
	La Chapelle sous Uchon	0
	Charbonnat	0
	Charmoy	2
	Dettey	0
	Marmagne	0
	Mesvres	0
	Saint Eugène	0
	Saint Sermin du Bois	0
	Saint Nizier sur Arroux	0
	Saint Symphorien de Marmagne	0
	La Tagnière	3
	Uchon	1
Total		10 sites

Autunois 19 communes	Anost	0
	Autun	44
	Auxy	1
	Barnay	0
	La Celle en Morvan	0
	Chissey en Morvan	2
	Cordesse	1
	Curgy	2
	Cussy en Morvan	0
	Dracy Saint Loup	0
	La Grande Verrière	1
	Igornay	0
	La Petite Verrière	0
	Monthelon	1
	Rousillon en Morvan	0
	Saint Martin de Commune	0
	Sommant	0
	Tavernay	1
	Tintry	0
Total		53 sites

Beuvray – Val d’Arroux 6 communes	La Comelle	0
	Étang sur Arroux	0
	Saint Didier sur Arroux	0
	Saint Léger sous Beuvray	2
	Saint Prix	0
	Thil sur Arroux	0
Total		2 sites
Autour du Couchois 10 communes	Couches	2
	Dracy les Couches	0
	Essertenne	0
	Perreuil	0
	Saint Émiland	2
	Saint Firmin	0
	Saint Gervais sur Couches	1
	Saint Jean de Trézy	0
	Saint Maurice les Couches	0
	Saint Pierre de Varennes	0
Total		5 sites
Hors communauté de communes 10 communes	Antully	0
	Brion	0
	Change	0
	Créot	0
	Épertully	0
	Laizy	1
	Lucenay l’Évêque	2
	Morlet	1
	Reclesne	0
	Saint Forgeot	0
Total		4 sites
Total de sites classés ou inscrits MH sur le Pays Autunois-Morvan 64 communes		79 sites

Détail de la Convention d'objectifs signée le 14 novembre 2002

Convention d'objectifs signée entre le Pays Autunois-Morvan, la Préfecture de Région et le Conseil Régional :

- Action 1 : Projet de développement de la filière viande Bovine sur l'Autunois-Morvan.
- Action 2 : Création d'un évènementiel culturel majeur autour du Mont Beuvray.
- Action 3 : Universités rurales de l'Autunois-Morvan.
- Action 4 : Projet Equal COOPERES : Activité d'insertion en vue de la création d'une vélo-route et actions de formation STEP.
- Action 5 : Création d'un Pôle de Pêche.
- Action 6 : Création de haltes touristiques et mise en place d'une information touristique globale : Aménagement d'aires de repos.
- Action 7 : SAEMN du Mont Beuvray : Projet d'aménagement et de développement du site du Mont Beuvray.
- Action 8 : Maison des Traditions Orales.
- Action 9 : Ecole de Musique Ressource de l'Autunois-Morvan : Equipement d'un pôle d'enseignement de musique traditionnelle.
- Action 10 : Centre Equestre du Croux : Développement des équipements du centre équestre.
- Action 11 : Acquisition de parcelles forestières présentant un intérêt écologique, touristique et économique constituant la ceinture verte de la Ville d'Autun.
- Action 12 : Création d'un espace Info Energie.
- Action 13 : Poste d'Agent de Développement Local : mission d'animation.

Liste des personnes interrogées

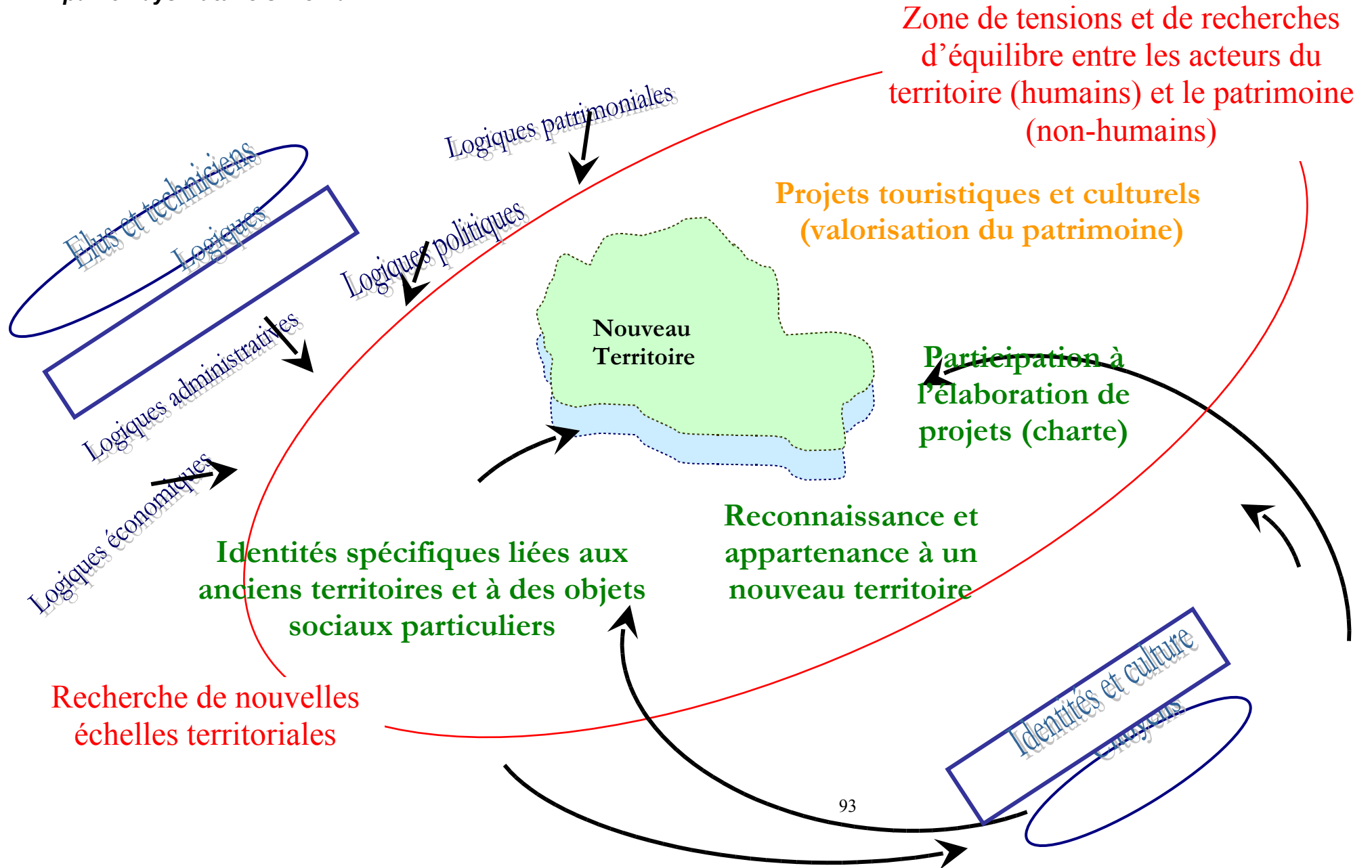
Cette liste comprend différents types d'acteurs du territoire que sont les techniciens, les élus ou encore les associations.

Institution / Association	Nom
Pays Autunois-Morvan	Hervé BERNARD, Animateur Joseph GADREY, Président
Ville d'Autun	Rémy REBEYROTTE : Maire d'Autun, Président de la CCA Nicole MAGLICA, Adjointe au Maire, chargée de la Culture Dominique VERSEPUY, Responsable de la Culture Anne PASQUET, animatrice Ville d'Art et d'Histoire André STRASBERG, Société Eduenne, Conservateur des Antiquités et Objets d'Art, Musée Rolin Brigitte MAURICE-CHABARD, Conservateur du Musée Rolin M. CHABARD, Conservateur du Musée d'Histoire Naturelle Pascale PLAZA, Directrice de l'Office du Tourisme*
Communauté de Communes de l'Autunois (CCA)	Benoît KUBIAK, Agenda XXI Local Jean-Noël LACOCAT, Chef de l'Equipe Verte
Communauté de Communes d'Arroux – Mesvrin (CCAM)	Daniel DESROCHES, Conseiller Municipal, Vice-président du Pays Autunois-Morvan, Association AMUR (randonnées)
Communauté de Communes du Breuvray – Val d'Arroux (CCBVA)	Robert JAQUEMARD : Maire d'Étang sur Arroux, Président de la CCBVA Réunion pour la validation de la Charte le 6 décembre
Bibracte	Jacques GORLIER, Directeur technique, Centre archéologique européen du Mont Beuvray Françoise PAQUELOT, Musée de Bibracte
Associations / personnes ressources	Charles ABORD, DESS sur le Patrimoine Industriel Henri LEMOINE : ancien meunier, Moulin Condaminé de Thil sur Arroux Jean-Pierre DUVIGNAULT, Agriculteur, Charbonnat
Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement (CPIE)	Christine MORIN, Chargée de mission
Agence de Promotion de la région Autunoise (APRA)	Christophe DEROUIN, Chargé du Tourisme
PNR	Pascal RIBAUD, Directeur Rémi GUILLAUMEAU, Chargé de Mission
Sous-Préfecture d'Autun	Chantal PERRAUDIN, Bureau des collectivités locales
Conseil Régional de Bourgogne	Jean PIRET, Directeur général adjoint, Directeur de la Culture et du Tourisme Fabien BENTAYEB, Chef du Service Tourisme
Préfecture de la région Bourgogne	Clémentine HODEAU, SGARE
DRAC de Bourgogne	Jacqueline ANDRAUD, Adjointe au DRAC, Chargée des Pays, des Villes d'Art et d'Histoire Sylvie LE CLECH, Responsable du Service de l'Inventaire
DRAC de Région Rhône-Alpes	François PORTET, ancien Conseiller à l'ethnologie de la DRAC de Bourgogne
Université de Bath (Angleterre)	Marion DEMOSSIER, Ethnologue

Liste des membres du Comité de Pilotage

Nom	Coordonnées
Odile WELFELE	Ministère de la Culture et de la Communication Direction de l'Architecture et du Patrimoine Chef de la mission du patrimoine ethnologique 65, rue de Richelieu 75002 Paris
Lydia CHAIZE	Ministère de la Culture et de la Communication Direction de l'Architecture et du Patrimoine Adjointe à la Chef de la Mission du patrimoine ethnologique 65, rue de Richelieu 75002 Paris
Marie-Barbara LE GONIDEC	Ministère de la Culture et de la Communication Direction de l'Architecture et du Patrimoine Mission du patrimoine ethnologique Chargée de Mission 65, rue de Richelieu 75002 Paris
Nicolas PORTIER	DATAR 1 avenue Charles Floquet 75 343 Paris cedex 07
Samuel SORIANO	DATAR 1 avenue Charles Floquet 75 343 Paris cedex 07
Jean PIRET	Conseil Régional de Bourgogne Directeur Régional Adjoint Directeur de la Culture et du Tourisme 17 boulevard de la Trémouille BP 1602 21035 Dijon cedex
Fabien BENTAYEB	Conseil Régional de Bourgogne Chef du Service Tourisme 17 boulevard de la Trémouille BP 1602 21035 Dijon cedex
Joseph GADREY	Pays Autunois-Morvan Président 4 avenue Charles de Gaulle 71400 Autun
Hervé BERNARD	Pays Autunois-Morvan Animateur 4 avenue Charles de Gaulle 71400 Autun
Jean-Marie BERGERE	Développement & Emploi Directeur Général 10 rue Saint-Nicolas 75012 Paris
Anne THIERRY	Développement & Emploi Chargée de Mission 10 rue Saint-Nicolas 75012 Paris

Schéma de synthèse des différentes logiques poursuivies par les acteurs au regard de la démarche participative menée par le Pays Autunois-Morvan



Cartes

Ces cartes ont été présentées sous forme de transparent lors des deux Comité de pilotage du projet.

Liste des cartes :

1. Arrondissement d'Autun et limites du Pays Autunois-Morvan / Développement & Emploi – Mission du Patrimoine Ethnologique
2. Le Pays Autunois-Morvan : Frontières avec les autres Pays limitrophes / Développement & Emploi – Mission du Patrimoine Ethnologique
3. Pays reconnus en CRADT en Bourgogne au 1^{er} avril 2002 / Cartographie ETD
4. Unités urbaines (définition 1999) : Saône-et-Loire / Insee 2000.
5. Inventaire du patrimoine bâti / Pays Autunois-Morvan
6. Les peuples de la Gaule à l'époque de César / Centre archéologique européen du Mont Beuvray
7. Communes concernées par les ZNIEFF (Type 1) et les ZICO / Ministère de l'équipement
8. Le Pays Autunois-Morvan : Projets patrimoniaux / Développement & Emploi – Mission du Patrimoine Ethnologique
9. Carte des Quatre Chemins : « Le Morvan, allez-y par ... Les Quatre Chemins »
10. Zone d'influence d'Autun / Insee : Inventaire Communal 1998.
11. Communautés de communes du Pays Autunois-Morvan / Développement & Emploi – Mission du Patrimoine Ethnologique
12. Syndicats d'assainissement et de distributions des eaux / Développement & Emploi – Mission du Patrimoine Ethnologique
13. Syndicats à vocation scolaire (SIVOS) / Développement & Emploi – Mission du Patrimoine Ethnologique
14. Attractivité des commerces / Insee, Inventaire Communal 1998, Charte du Pays Autunois-Morvan.
15. Activités économiques dominantes / Pays Autunois-Morvan
16. Manifestations tenues sur le territoire du Pays Autunois-Morvan / Développement & Emploi - Mission du Patrimoine Ethnologique
17. Carte des musées réalisé par le PNR du Morvan
18. Pays Autunois-Morvan : Labels
19. Petites régions agricoles : Saône-et-Loire / Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt, Insee 2000.